



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique





Economic Commission for Africa | Commission économique pour l'Afrique
1958 - 2018

1958 | **LA CEA – 60 ANS**
2018 | **EN PHASE AVEC LE**
DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE



Nations Unies Commission économique pour l'Afrique

Pour commander des exemplaires de cet ouvrage, veuillez contacter :

Section des publications et de la gestion des conférences
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2019 Nations Unies, Addis-Abeba, Éthiopie
Tous droits réservés

PHOTOS DE COUVERTURE

Première de couverture :

Rangée du haut, de gauche à droite : Drapeaux des États membres ; Partie centrale du triptyque de vitraux « La libération totale de l'Afrique » d'Efework Tekle, la Maison de l'Afrique, CEA

Rangée du milieu : Drapeaux des États membres ; Les Pères fondateurs ; Le Centre de conférences des Nations Unies, CEA

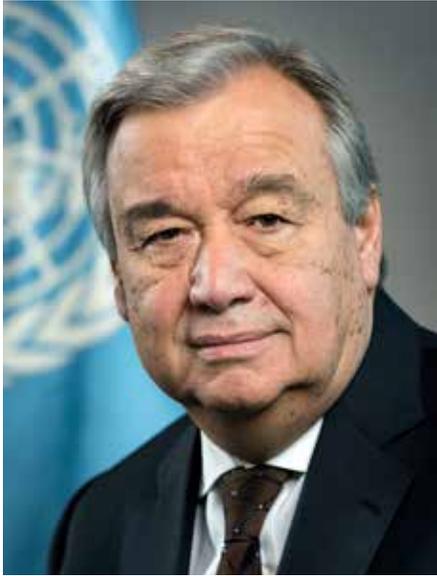
Quatrième de couverture :

Rangée du haut, de gauche à droite : Immeuble Le Niger de la CEA ; Partie de droite du triptyque de vitraux « La libération totale de l'Afrique » d'Efework Tekle

Rangée du milieu : Drapeaux des États membres ; Les Pères fondateurs ; Vue générale du Centre de conférences des Nations Unies

Rangée du bas : Entrée de la Maison de l'Afrique ; Agente de sécurité des Nations Unies





Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres



Réunion du Secrétaire général de l'ONU avec l'équipe de pays des Nations Unies à Addis-Abeba (Éthiopie), le 9 février 2019. Photo © CEA

TABLE DES MATIÈRES

06

PRÉFACE

08

NAISSANCE DE
LA COMMISS-
SION ÉCONO-
MIQUE POUR
L'AFRIQUE

14

FONCTIONNEMENT
DE LA CEA

18

SOIXANTE ANS
DE TRAVAIL DES
SECRÉTAIRES
EXÉCUTIFS ET
LEUR ORIENTATION
PROGRAMMATIQUE

20

CALENDRIER
DES DÉCISIONS
IMPORTANTES,
DES POLITIQUES
ET DES CADRES
RÉGIONAUX

24

SOIXANTE ANS
D'ORIENTATION
PROGRAMMATIQUE

38

CEA - EXEMPLES
DE RÉUSSITES
PROGRAMMATIQUES

140

PERSPECTIVES
D'AVENIR :
Réorienter le
programme
de travail de la
CEA en réponse
aux besoins
d'un continent
résilient en
pleine évolution



PRÉFACE

Fresque murale représentant les pères fondateurs de l'OUA dans la Maison de l'Afrique, à la CEA. Enfants représentant l'avenir de l'Afrique. Photo © Shutterstock



Ce n'est que par la coopération économique et la coordination des efforts que les États africains peuvent espérer maintenir et renforcer leur indépendance tout en assurant le progrès rapide de leurs peuples.

Pour atteindre cet objectif commun de la force par le progrès, il devient nécessaire d'abandonner une fois pour toutes les petites différences et les barrières artificielles qui tendent à perpétuer un état de division et de confusion entre nos pays.

Empereur Haïlé Sélassié
(sixième session de la Commission économique pour l'Afrique, 20 février 1964).

Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. Tant que la pauvreté persiste, il n'y a pas de véritable liberté. Les mesures qui s'imposent de la part des pays développés sont claires : la première est d'assurer la justice commerciale.

Nelson Mandela (Londres, 3 février 2005).

Au cours des six dernières décennies, le continent a connu de nombreux développements et le passage d'une doctrine de la libération politique à une doctrine de l'autodétermination au profit d'un programme économique panafricain réunissant tous les enfants du sol africain.

Depuis sa création, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a eu la chance d'être à l'avant-garde de l'action menée pour assurer le développement de l'Afrique, depuis la création de l'Organisation de l'unité africaine jusqu'à la création de la Banque africaine de développement et, plus récemment, la transformation du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en Agence africaine de développement.

Du Cap au Caire et de Djibouti à Dakar, les Africains ont constaté la contribution de la Commission à l'élaboration de processus de planification à long terme dès l'accès à l'indépendance de l'Afrique, à l'harmonisation du programme de l'Afrique en matière de commerce et d'infrastructures, à l'égalité des sexes, au développement statistique, au débat climatique, au programme scientifique, technologique et de l'innovation, et au refus résolu des politiques d'ajustement structurel.

Au cours de cette nouvelle décennie, nous sommes appelés à accompagner le continent dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été élaborés par un éminent Africain, devenu Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et homme d'État mondial, Kofi Annan, puis des objectifs de développement durable, notamment à celui consistant à ne laisser personne à la traîne, et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine sur la construction de l'Afrique **Afrique que nous voulons**.

Le présent ouvrage vous fait découvrir notre histoire privilégiée, qui a été rendue possible grâce à la confiance de nos dirigeants continentaux, à l'hospitalité de notre pays hôte et à la confiance de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ont formé notre réflexion, remis en question nos points de vue et nous ont incités à rester en phase avec une Afrique qui est **inclusive, libre, intégrée et juste**.

Vera Songwe
La Secrétaire générale adjointe
de l'Organisation des Nations Unies et
Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique



Le Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, salue l'Empereur Haïlé Sélassié 1^{er} à Addis-Abeba le 29 décembre 1958, avant la session inaugurale de la Commission économique pour l'Afrique. Au centre, en retrait, Mekki Abbas, premier Secrétaire exécutif de la CEA.
Photo © CEA

1 | NAISSANCE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE



1.1 CRÉATION

Le 29 avril 1958, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies s'est réuni à New York pour sa vingt-cinquième session afin d'envisager la possibilité d'aider les gouvernements africains à intensifier leur activité économique, améliorer le niveau de vie de leurs populations et maintenir les relations économiques des pays entre eux et avec le reste du monde. La plupart des pays africains étaient alors toujours sous domination coloniale mais étaient sur le point d'accéder à l'indépendance. Au cours de cette réunion, le mandat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été établi par la résolution 671A (XXV) qui a consacré la naissance officielle de la CEA. C'était après que le Conseil a examiné les vues exprimées par les pays africains déjà indépendants -Égypte, Éthiopie, Ghana, Libéria, Maroc, Soudan et Tunisie- dont les positions ont été soutenues par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et après une longue campagne à l'Assemblée générale.

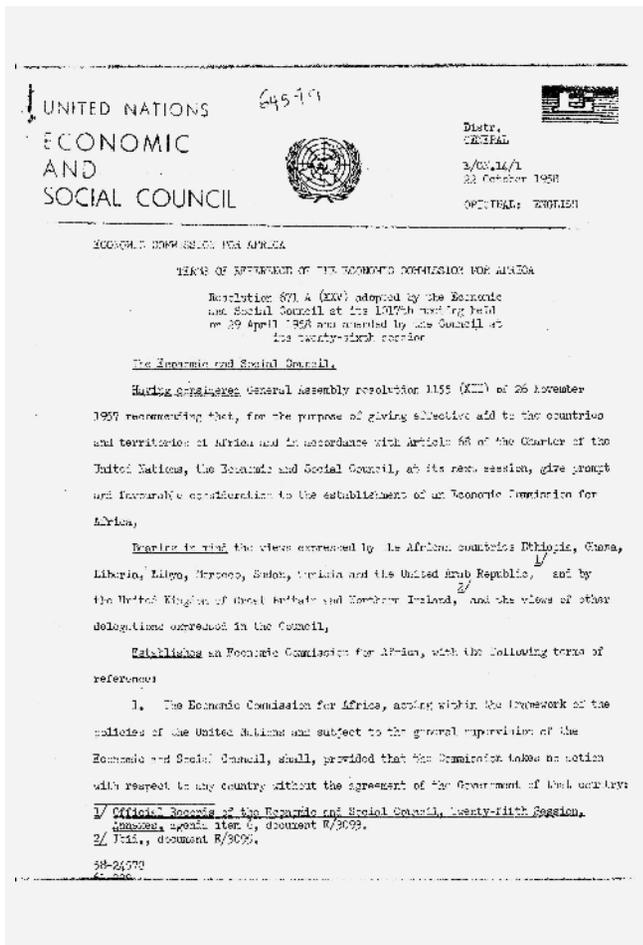
Dix ans plus tôt, à la quatrième session du Conseil économique et social, en 1947, le représentant de l'Inde avait présenté un projet de résolution tendant à créer une commission économique spéciale pour l'Afrique du Nord et l'Éthiopie, marquant ainsi le jour auquel remonte la première initiative officielle en ce sens. Mais la proposition indienne avait été rejetée en raison de sa portée géographique trop limitée.

Après avoir accédé à l'indépendance et participé pour la première fois à l'Assemblée générale, le Ghana a relancé l'idée d'une commission économique pour l'Afrique. Le Ghana s'est porté coauteur d'un projet de résolution, que 28 autres pays ont appuyé, en vue de la création de la CEA. Adopté par l'Assemblée générale, ce projet est devenu la résolution 1155 (XII), en date du 26 novembre 1957. Conformément aux instructions figurant dans la résolution, le Conseil économique et social a finalement créé la CEA le 29 avril 1958. La Commission a tenu sa première session à son nouveau siège à Addis-Abeba, du 29 décembre au 6 janvier 1959, en présence de M. Dag Hammarskjöld, alors Secrétaire général de l'ONU.

À sa création en 1958, elle a été élargie à 15 États, dont huit étaient des États africains indépendants : Éthiopie, Ghana, Libéria, Maroc, République arabe unie (aujourd'hui Égypte), Soudan et Tunisie. Les sept autres États membres étaient les puissances coloniales : Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal, Royaume-Uni et la colonie indépendante de colons blancs, l'Union sud-africaine.

En plus d'être le bras régional du Secrétariat de l'ONU en Afrique, la CEA a également été la première organisation internationale à l'échelle du continent africain. Pendant cinq ans, depuis sa création jusqu'à la fondation de l'Organisation de l'unité africaine en 1963, elle a été l'une des instances régionales qui ont mené des luttes critiques pour le progrès économique sur le continent et contre le colonialisme, le racisme et l'exploitation raciale.

Soixante ans plus tard, la CEA continue de promouvoir le développement économique et social de ses États membres. La Commission s'adresse aux gouvernements africains et s'attache tout particulièrement à établir des statistiques régionales originales et actualisées sur divers aspects économiques et sociaux afin d'aider les gouvernements africains à fonder leurs recherches et leurs activités de plaidoyer sur des données claires et objectives.



OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION : L'Empereur Haïlé Sélassié 1^{er} prononce son discours à l'ouverture de la première session de la Commission économique pour l'Afrique dans le bâtiment du Parlement à Addis-Abeba, le 29 décembre 1958. Photo © CEA

La résolution 671A (XXV) adoptée par le Conseil économique et social à sa 1 017^e réunion, le 29 avril 1958, et modifiée par le Conseil à sa vingt-sixième session. Photo © CEA

1.2 MANDAT ET ORGANIGRAMME

La CEA a reçu du Secrétaire général de l'époque, Dag Hammarskjöld, un vaste mandat initial adopté à la première session de la Commission. En vertu de ce mandat, il était attendu de la CEA qu'elle soit une institution qui :

1. Serve de centre de consultations où les gouvernements pourraient librement définir et élaborer la forme de leur coopération ;
2. Veille à ce que les besoins économiques des populations africaines soient exprimés et une action tendant à y répondre soient lancée et stimulée ;
3. Mette à la disposition des pays et des groupements régionaux et sous-régionaux un ensemble de services techniques pour l'étude et l'examen des problèmes communs ;
4. Soit un centre bien organisé d'échange d'informations et d'expériences et qui fournirait une analyse et une évaluation critique de ces informations ;
5. Établisse des relations étroites avec les divers programmes des Nations Unies, y compris les travaux de fond des institutions spécialisées.

Soixante ans plus tard, le mandat de promouvoir le développement économique et social des pays africains par la coopération internationale demeure pertinent, tandis que l'ensemble des conditions de sa contribution au développement de l'Afrique continue d'être déterminé par les priorités continentales.

Le double rôle de la CEA, en tant que bras continental de l'ONU et pilier important du paysage institutionnel continental en Afrique, lui confère des avantages comparatifs uniques qui lui permettent d'apporter des contributions distinctes et précieuses à ses États membres et de les aider à résoudre les problèmes auxquels ils font face. Sa force vient de son rôle d'unique institution des Nations Unies mandatée pour intervenir en Afrique aux niveaux régional et sous-régional et pour mobiliser des ressources et les mettre au service des priorités de l'Afrique. Cet avantage comparatif se reflète également dans le rôle de chef de file de la CEA en tant que coordonnateur stratégique des réunions de consultation régionale du système des Nations Unies à l'appui des priorités de développement de l'Afrique.

La Conférence des ministres africains de la planification et du développement économique est l'organe délibérant régional de la Commission, qui tient ses réunions chaque année et fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Elle est appuyée par son propre comité technique d'experts, plusieurs comités techniques sectoriels et le Comité intergouvernemental d'experts des cinq sous-régions. Les comités techniques sectoriels se réunissent tous les deux ans.

La CEA compte cinq bureaux sous-régionaux ; ils dressent l'ordre du jour de la Commission au niveau sous-régional, favorisent et appuient des priorités et programmes sous-régionaux particuliers en vue de la transformation socioéconomique des sous-régions. Les bureaux sous-régionaux demeurent les canaux par lesquels la Commission fournit des services consultatifs aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux autres parties prenantes du développement des sous-régions. Ils jouent le rôle de facilitateurs de la coopération, de l'intégration et du développement économiques, de défenseurs de l'égalité des sexes, de créateurs et de diffuseurs du savoir à l'usage des États membres et de la CEA et de facilitateurs des activités d'intégration d'autres organismes des Nations Unies dans les sous-régions respectives. Les bureaux sous-régionaux sont basés à Yaoundé (Cameroun) pour l'Afrique centrale, Kigali (Rwanda) pour l'Afrique de l'Est, Rabat (Maroc) pour l'Afrique du Nord, Lusaka (Zambie) pour l'Afrique australe et Niamey (Niger) pour l'Afrique occidentale.



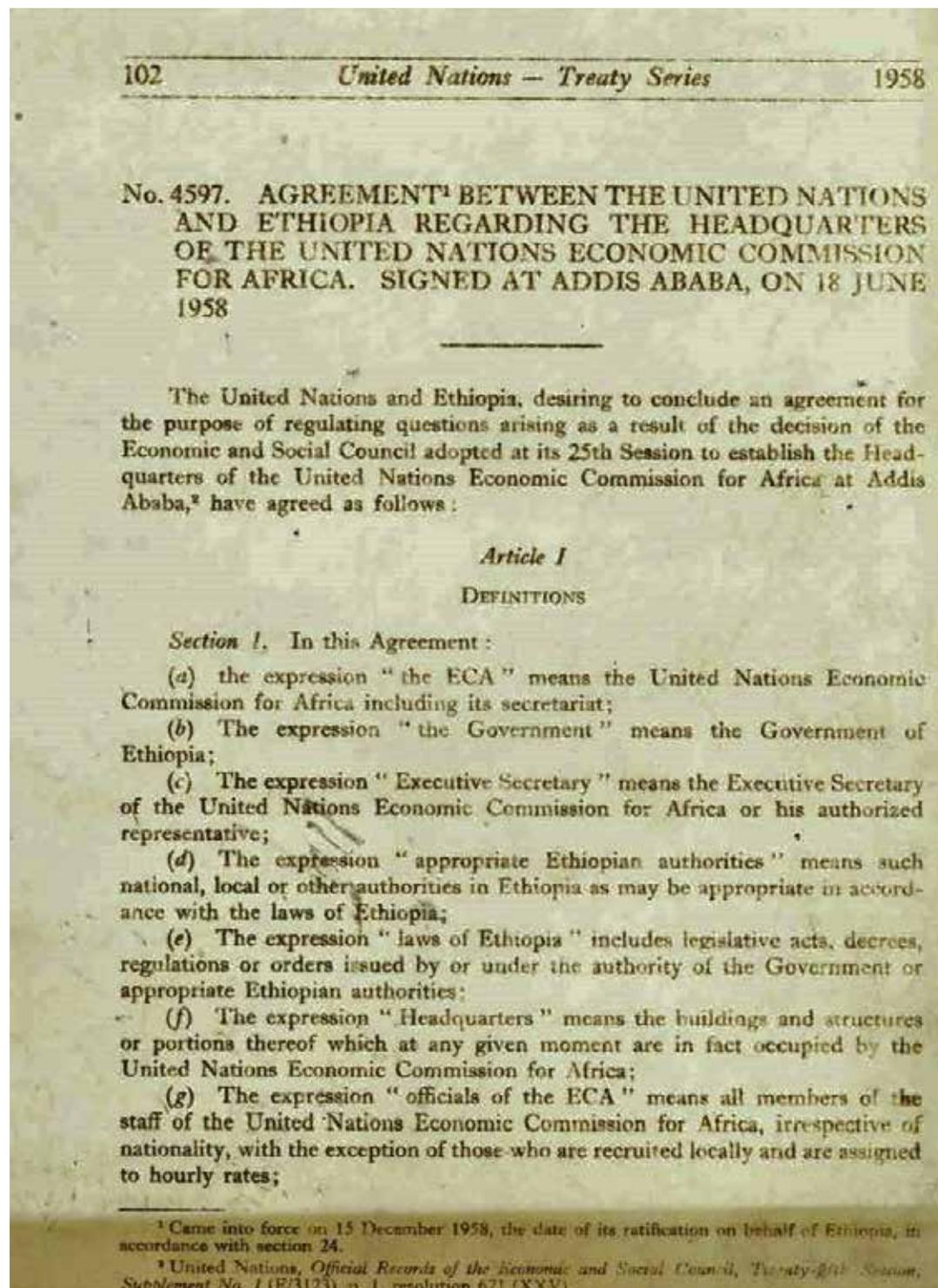
Le deuxième Secrétaire exécutif de la CEA, Robert K.A. Gardiner, de nationalité ghanéenne, présente le modèle du bâtiment de la CEA à l'Empereur Haïlé Sélassié 1^{er}. Photo © CEA

1.3 ORIENTATIONS ADAPTABLES DU PROGRAMME

Son mandat de base n'a pas beaucoup changé au fil des ans, mais la CEA a connu des changements considérables pour s'acquitter de son mandat en tant que commission économique régionale faisant partie du Secrétariat, entraînés par l'évolution des réalités et des besoins de développement de ses États membres. Elle a subi de nombreuses transformations, ses programmes évolutifs et dynamiques reflétant les espoirs exprimés par le Secrétaire général lors de la session inaugurale de la Commission quant à « l'existence d'un arrangement institutionnel souple tel que celui que la Commission peut offrir... ».

Depuis sa création, la CEA a sans aucun doute fait preuve d'un engagement ferme en faveur du développement de l'Afrique. Il convient de noter qu'à l'exception des huit membres fondateurs, tous les autres États membres de la CEA ont obtenu leur indépendance après la création de la Commission, ce qui montre que son histoire est intimement liée à celle de l'Afrique postcoloniale. On peut donc dire que la CEA a été modelée par l'histoire récente de l'Afrique et qu'en même temps, elle a contribué à façonner l'Afrique d'aujourd'hui.

Mémoire d'accord entre l'Éthiopie et l'Organisation des Nations Unies : Le mémorandum d'accord signé le 18 juin 1958 entre la CEA et le Gouvernement éthiopien concernant l'établissement du siège de la Commission dans la capitale du pays, Addis-Abeba. Photo © CEA





Présence sous-régionale : Ouverture officielle du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale à Léopoldville, en République démocratique du Congo, le 16 avril 1966. Le Président Mobutu Sese Seko coupe le ruban symbolique. Photo © CEA

Le Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, inspecte la garde d'honneur à l'aéroport d'Addis-Abeba, le 28 décembre 1958, en prélude à la session inaugurale de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue le 29 décembre 1958. Photo © CEA



2 FONCTIONNEMENT DE LA CEA



POUVOIR DE RASSEMBLEMENT : Le tout premier Forum africain pour les comités nationaux de facilitation des échanges, sur le thème « Renforcer le partenariat public-privé pour la facilitation des échanges », s'est tenu au Centre de conférences de la CEA, à Addis-Abeba, du 27 au 29 novembre 2018. La CEA exerce son pouvoir de rassemblement pour organiser des conférences et des réunions de haut niveau, y compris la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Photo © Nations Unies



Quatrième session de l'Assemblée générale du Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement d'Afrique, Addis-Abeba, 2 avril 2016. Photo © CEA



COOPÉRATION TECHNIQUE : Abdoulaye Janneh, ancien Secrétaire exécutif de la CEA (au centre) lors de la signature d'un mémorandum d'accord entre la CEA et la Convention sur la diversité biologique, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 25 octobre 2007. De gauche à droite : Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ; Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; et Bader Al-Dafa, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Photo © CEA

Les services offerts par la CEA à ses clients peuvent être regroupés dans les quatre domaines de connaissances suivants :

ANALYSE DES POLITIQUES ET PLAIDOYER

L'analyse des politiques est à la base des initiatives de politiques et de réformes nécessaires au progrès économique et social en Afrique. Le plaidoyer y est étroitement lié et il est axé sur les publics internes et externes. En Afrique, il concerne la promotion de politiques robustes et la diffusion des meilleures pratiques en matière de développement économique et social. En dehors de l'Afrique, il vise une meilleure compréhension de la complexité du développement africain.

Une part importante des activités de plaidoyer consiste à promouvoir la coopération et l'intégration régionales en aidant les États membres à renforcer les liens intrarégionaux et à créer et renforcer les organisations et institutions sous-régionales.

RÉUNIR LES PARTIES PRENANTES ET PARVENIR À UN CONSENSUS

La Commission exerce son pouvoir de convocation pour organiser de grandes conférences et réunions de haut niveau, notamment la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, afin de renforcer les capacités des États membres en ressources humaines qualifiées.

RENFORCER LE RÔLE DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE

La position avantageuse de la Commission sur le plan régional facilite la coordination et les synergies, principalement entre les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, le Forum pour le développement de l'Afrique et la Grande Table, qui tous appuient le développement de l'Afrique et sont parmi les moyens les plus efficaces de dialogue, de recherche de consensus et de sensibilisation sur le continent. La recherche d'un consensus s'étend à la formulation de positions communes sur des questions mondiales importantes et donc à l'expression de la « voix » de l'Afrique sur ces questions.

COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La coopération technique prend, sur demande, la forme de services consultatifs régionaux fournis aux États membres et à leurs organisations intergouvernementales, d'ateliers de formation, de séminaires et de bourses, de renforcement des institutions et de projets opérationnels. Les services consultatifs sont axés sur des problèmes politiques et techniques clairement définis auxquels font face les États membres, et pour lesquels ils manquent de compétences spécialisées. Plus de 40 ateliers et séminaires de formation de groupe ont été organisés.

PLAIDOYER : La Namibie a accédé à l'indépendance le 21 mars 1990 et présenté une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Avec l'adoption à l'unanimité de la résolution 652 par le Conseil de sécurité, l'adhésion de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies a été recommandée. Sur cette photo, Hage G. Geingob, Premier ministre namibien (derrière la plaque d'identification), dirige la délégation de son pays lors de l'évènement historique que fut l'admission de son pays aux Nations Unies le 23 avril 1990. Photo © Nations Unies



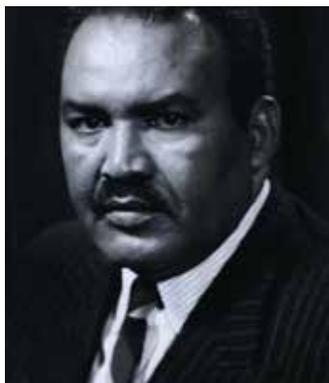
RENFORCEMENT DU RÔLE DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE : Diallo Telli (Guinée), Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), présente le drapeau de l'OUA au Secrétaire général, U Thant. La CEA joue un rôle dans la recherche d'un consensus, qui s'étend à la formulation de positions communes sur d'importantes questions mondiales et donc à la définition de la « voix » de l'Afrique sur ces questions. Photo © CEA





Jeunes participant au cinquième Forum pour le développement de l'Afrique à Addis-Abeba (Éthiopie), en 2005. Photo © CEA

3 SOIXANTE ANS DE TRAVAIL DES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS ET LEUR ORIENTATION PROGRAMMATIQUE



ABBAS MEKKIS
1959 - 1961

Abbas Mekki, Soudanais, a été le premier Secrétaire exécutif de la CEA (1959-1961). Sous sa direction, la CEA a encouragé le recours aux statistiques pour le développement de l'Afrique et lancé l'idée de créer des bureaux sous-régionaux pour améliorer la prestation des services dans toutes les sous-régions. Son service à la CEA a été interrompu par sa nomination au poste de Représentant du Secrétaire général au Congo.



ROBERT K.A. GARDINER
1961 - 1975

Robert K.A. Gardiner, de nationalité ghanéenne, a exercé les fonctions de Secrétaire exécutif de 1961 à 1975, période au cours de laquelle la CEA a mis en place un cadre institutionnel pour la mise en œuvre réussie des politiques africaines de développement et contribué à la création de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). Sous sa direction, la CEA a encouragé une réflexion et des recherches originales sur les politiques africaines d'après les indépendances.



ADEBAYO ADEDEJI
1975 - 1991

Adebayo Adedeji, du Nigéria, a été Secrétaire exécutif de 1975 à 1991, période au cours de laquelle la CEA s'est attelée à résoudre les problèmes d'un nouvel ordre économique international pour l'Afrique et adopté des politiques décisives telles que le Plan d'action de Lagos. Il s'est efforcé de corriger les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel sur les économies africaines en offrant une autre option – le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socioéconomique. Il a dirigé la création des communautés économiques régionales, à commencer par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1975, rédigé la Charte africaine de la participation populaire et tout fait pour que l'Assemblée générale crée le premier Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Décennie des transports et des communications en Afrique (DTCA).



ISSA BEN YACINE DIALLO
1991 - 1992

Issa Ben Yacine Diallo, de Guinée, a succédé à A. Adedeji en août 1991. Il a été Directeur de cabinet du Secrétaire général et Secrétaire exécutif de la CEA pendant une période de transition d'un an, au cours de laquelle il a lancé la DTCA II, comme le prévoit le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine.



LAYASHI YAKER

1992 - 1995

Layashi Yaker, ancien ambassadeur et ministre algérien, est devenu Secrétaire exécutif de la CEA en 1992 lorsqu'il a conduit la Commission au Sommet de Rio. Il a également dirigé les efforts de la CEA pour assurer le suivi de la Déclaration de Rio, c'est-à-dire renforcer les capacités des pays africains en matière de développement durable en élaborant des stratégies pour la mise en œuvre d'Action 21. Il a adopté un plan d'action visant à harmoniser les objectifs de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique avec ceux de la DTCA II afin de faciliter la mise en œuvre des deux initiatives.



KINGSLEY Y. AMOAKO

1995 - 2005

Kingsley Y. Amoako, de nationalité ghanéenne, a été Secrétaire exécutif de 1995 à 2005, période au cours de laquelle la CEA s'est attachée à aider les pays africains à passer à l'ère de l'information. Il a institutionnalisé le Forum pour le développement de l'Afrique et la Grande Table en tant qu'instances qui permettent aux décideurs africains et à leurs partenaires de parvenir à un consensus sur les principales questions de développement en Afrique, donnant ainsi à la Commission l'occasion d'exercer son pouvoir de mobilisation au plus haut niveau.



ABDOULIE JANNEH

2005 - 2012

Abdoulie Janneh, de Gambie, a pris la direction de la CEA en 2005, à un moment où le paysage institutionnel africain était en train de se remodeler et où le nouveau millénaire en était à ses débuts. Il a donc mis l'accent sur le réalignment des programmes et des services sur les priorités de l'Union africaine et de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La CEA était ainsi mieux placée pour résoudre les problèmes de développement de l'Afrique, répondre à ses besoins particuliers et atteindre ses objectifs d'intégration régionale au moyen d'une meilleure collaboration entre la CEA, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine.

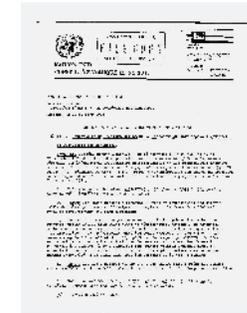
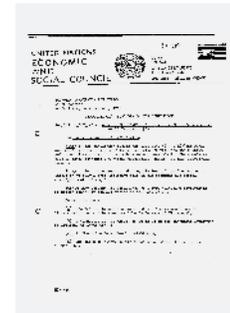
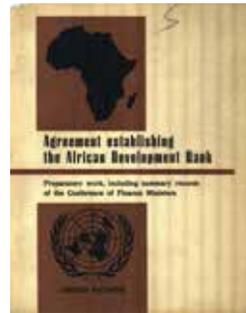


CARLOS LOPES

2012 - 2016

Carlos Lopes, de Guinée-Bissau, a été nommé huitième Secrétaire exécutif de la CEA en septembre 2012. Son ambition était de faire de la Commission un centre de réflexion d'excellence en Afrique et d'encourager l'industrialisation afin de faire progresser la transformation structurelle et la croissance inclusive. En 2013, il a lancé une nouvelle orientation programmatique mettant l'accent sur l'accélération de la transformation structurelle du continent fondée sur les avantages comparatifs de la CEA : en renforçant la rigueur et la pertinence des connaissances produites par la CEA en tant que source faisant autorité d'idées analytiques et novatrices pour appuyer le développement de l'Afrique ; en produisant des connaissances fondées sur des statistiques solides et fiables ; et en améliorant la présentation et la diffusion des connaissances produites par la CEA auprès de ses principaux mandants politiques. Sur le plan physique, le complexe de la CEA a été entièrement rénové, avec l'inauguration d'un nouveau bâtiment, la rénovation d'autres bâtiments et la préservation de la Maison de l'Afrique (Africa Hall), qui fait partie du patrimoine historique de la Commission.

4 CALENDRIER DES DÉCISIONS IMPORTANTES, DES POLITIQUES ET DES CADRES RÉGIONAUX



1957

Par sa résolution 155 (XII), la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies demande au Conseil économique et social de créer une commission économique pour l'Afrique.

1961

Le bâtiment de la Maison de l'Afrique (Africa Hall) est officiellement inauguré et Sa Majesté impériale, au nom des peuples éthiopiens, en fait don à la CEA pour que cette dernière en fasse le siège de son secrétariat. C'est là que la Charte de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) est signée par les chefs d'État africains lors de l'inauguration de l'OUA en 1963.

1964

La Banque africaine de développement (BAD) est créée en application des résolutions 76 (V) et 96 (VI).

Le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique orientale et australe est créé à Lusaka lors de la première Conférence des planificateurs africains, convoquée fin 1964 par la résolution 104 (VI).

1969

La Conférence des ministres est créée par la résolution 188 (IX) en tant qu'organe délibérant suprême de la Commission ; elle est composée des ministres des États membres responsables de la planification du développement économique et social.

1975

Le Centre africain de formation et de recherche pour les femmes (ATRCW) est créé par la résolution 269 (XII) de la Conférence des ministres.

1958

Par sa résolution 671A (XXV) du 29 avril 1958, le Conseil économique et social crée la Commission économique pour l'Afrique et définit son mandat.

La CEA est officiellement inaugurée le 29 décembre 1958 à Addis-Abeba. Sa Majesté Hailé Sélassié, Empereur d'Éthiopie, le Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, et le premier Secrétaire exécutif de la CEA, Mekki Abbas, prennent la parole à la première session de la Commission, qui réunit tous ses membres.

1963

La CEA et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) entreprennent une étude sur le transport aérien en Afrique, qui aboutit à la tenue de la première Conférence africaine sur le transport aérien, organisée par la CEA en 1964.

Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord sont créés respectivement à Niamey et à Tanger (Maroc), par la résolution 64 (IV).

L'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) est créé par la résolution 58 (IV).

1965

Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale est créé à Kinshasa (aujourd'hui République démocratique du Congo) par la résolution 150 (VII).

1968

L'Association des banques centrales africaines est créée pour promouvoir l'intégration monétaire et financière en Afrique. Toutes les banques centrales africaines appartiennent à l'Association.

1972

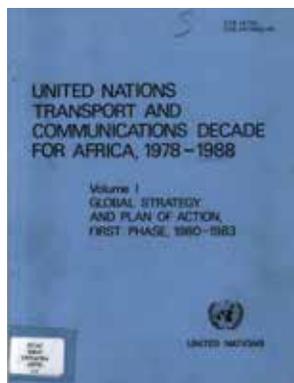
Création d'instituts régionaux de formation en matière de recherche démographique à Accra (Ghana) – Institut régional d'études démographiques (RIPS) – et à Yaoundé (Cameroun) – Institut de formation et de recherches démographiques (IFORD).

1977

Le Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique est approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA.

Le Centre régional de technologie pour l'Afrique, créé en 1977 et ayant son siège à Dakar, est chargé de mettre au point la formation des ressources humaines et de promouvoir le développement, l'adaptation, le transfert et l'application des technologies locales et étrangères en Afrique.

L'Assemblée générale proclame, dans sa résolution 32/160, la Décennie des transports et des communications en Afrique (DTCA), en appelant la communauté internationale à fournir une assistance technique et financière à l'Afrique pour mettre en œuvre du programme de la Décennie.



1979

La « Déclaration de Monrovia d'engagement des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA sur les principes directeurs et mesures d'autosuffisance nationale et collective en matière de développement économique et social pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international » est adoptée par les chefs d'État et de gouvernement africains à la seizième session ordinaire de la Conférence de l'OUA, tenue à Monrovia (Libéria).

1981

Le Système panafricain de documentation et d'information (PADIS) pour le développement économique et social est inauguré suite aux recommandations d'une mission conjointe de la CEA, de l'OUA et du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) en collaboration avec l'UNESCO, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le PNUD.

Création de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP).

Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) 1986-1990 est adopté.

1987

La position commune africaine sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique est adoptée ; la Déclaration d'Abuja sur le redressement économique et le développement à long terme en Afrique est proclamée par la Conférence internationale sur l'Afrique ; et le problème du redressement économique et du développement accéléré, est examiné à Abuja (Nigéria).

1990

La vingt-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA adopte la résolution 179 (XXV) invitant l'OUA, la CEA et la Banque africaine de développement (BAD) à coordonner et à mettre en commun les efforts et les ressources afin de créer un secrétariat commun.

Adoption de la Charte africaine de la participation populaire au développement.

1978

Des centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) sont créés à Niamey (Niger), Lusaka (Zambie), Gisenyi (Rwanda), Tanger (Maroc) et Yaoundé (Cameroun).

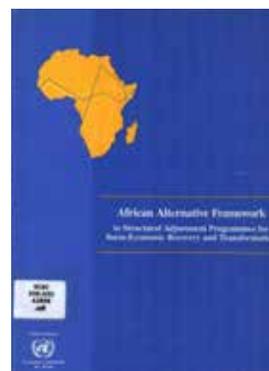
1980

Le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980-2000) est adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA adopte, lors de sa deuxième session extraordinaire, l'Acte final de Lagos chargeant le Secrétaire général de l'OUA, en coopération avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, de prendre toutes les mesures appropriées pour appliquer le Plan d'action de Lagos à ses différents stades.

1986

Le Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique est mis au point conjointement par la CEA et l'Organisation de l'unité africaine et adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains.



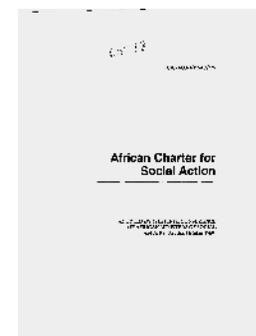
1988

La Déclaration de Khartoum : La Conférence internationale sur la dimension humaine du relèvement et du développement économique de l'Afrique, tenue à Khartoum (Soudan), adopte une approche axée sur l'être humain pour le relèvement et le développement socioéconomique en Afrique.

1989

La Charte africaine pour l'action sociale est adoptée par les ministres africains des affaires sociales.

Dans sa résolution 676 (XXIV), la Conférence des ministres adopte le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel (CARPAS).

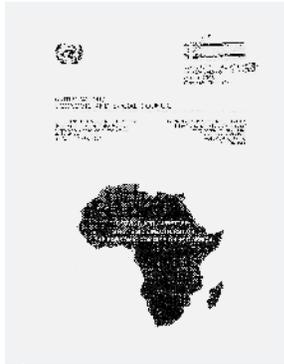




1991

La deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA II) 1991-2000 est proclamée.

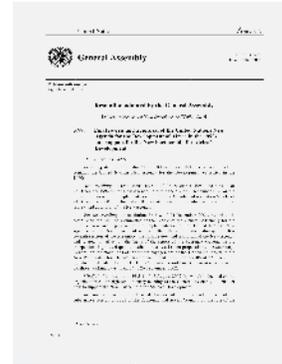
La deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique (DTCA II) 1991-2000 est proclamée.



1996

Mieux servir l'Afrique : les orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique (document cadre décrivant le processus de réforme et de renouvellement de la CEA) sont approuvées par la Commission à sa trente et unième session.

L'Initiative Société africaine à l'ère de l'information est lancée par la résolution 812 (XXXI) et adoptée par la Conférence des ministres de la CEA.



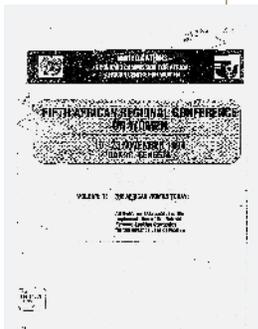
2001

Le NEPAD est officiellement adopté comme cadre de développement socioéconomique intégré pour l'Afrique par la trente-septième session ordinaire de la Conférence de l'OUA, tenue à Lusaka (Zambie) en juillet 2001.



2004

Les États membres de la CEA approuvent l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) lors de l'examen Beijing + 10 à Addis-Abeba en octobre 2004.



1994

Cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes (Conférence préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée à Beijing) tenue à Dakar (Sénégal) : Programme d'action africain : La position africaine commune pour la promotion de la femme est adoptée.

Par sa résolution 791 (XXIX), la Conférence des ministres de la CEA change le nom du Centre africain de formation et de recherche pour les femmes (ATRCW) en Centre africain pour la femme (CAF).

Le Traité instituant la Communauté économique africaine (communément appelé Traité d'Abuja) entre en vigueur.

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) lance le Programme d'action du Caire qui recommande à la communauté internationale un ensemble d'objectifs importants en matière de population et de développement.

1997

Le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement tient sa dix-huitième réunion à Addis-Abeba.

La résolution 826 (XXXII) sur la réforme du mécanisme intergouvernemental de la CEA est adoptée.

La résolution 827 (XXXII) sur la rationalisation et l'harmonisation des institutions parrainées par la CEA est adoptée.

1999

La décision sur la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique est adoptée par une conférence des ministres africains responsables de l'aviation civile à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) en novembre 1999 ; elle est approuvée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Commission économique pour l'Afrique en juillet 2000. La décision entre en vigueur le 12 août 2000.

2002

L'Acte constitutif de l'Union africaine est adopté par la trente-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA à Lomé (Togo).

La Conférence des ministres approuve la proposition du Secrétaire exécutif de la CEA concernant le Pacte pour le relèvement de l'Afrique.

2003

L'Union africaine crée le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).



2006

La CEA entame, par l'intermédiaire de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de l'époque, un processus visant à créer le Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC) afin d'intégrer le changement climatique dans les politiques touchant les secteurs sensibles au climat, et mettant l'accent sur la sécurité alimentaire.

2009

La Vision africaine des mines est approuvée pour offrir une voie panafricaine particulière pour éliminer enfin l'ancien modèle de gestion des richesses minières de l'Afrique.

Le Dépôt institutionnel de la CEA est conçu pour fournir un mécanisme en ligne de collecte, de préservation et de diffusion sous forme numérique de tous les produits du savoir de la CEA.

2012

La déclaration et la décision d'établir une zone continentale de libre-échange sont annoncées lors de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba en janvier 2012.

2015

Le Centre africain des applications de la météorologie pour le développement (ACMAD) est désigné pour accueillir le Centre climatique régional (CCR) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour la région Afrique.

Appui à l'essor des groupes de réflexion africains – la CEA accueille le deuxième Sommet africain des groupes de réflexion.

2018

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est créée, étape importante dans la longue marche vers l'intégration économique africaine.

La trente et unième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine à Nouakchott, en Mauritanie, décide de transformer l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en Agence de développement de l'Union africaine, organe technique de l'Union africaine.

2005

Le premier Rapport d'examen mutuel de l'efficacité du développement, établi à l'initiative du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, produit conjointement par la CEA et l'OCDE, est lancé.

2008

La Conférence des ministres approuve la création du programme ClimDev-Afrique, Initiative climat pour le développement en Afrique, dont l'objectif est d'assurer l'intégration effective de l'information et des services climatiques dans la planification du développement et l'intégration des considérations climatiques dans les politiques et programmes visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Améliorer la participation de l'Afrique à la recherche et au développement mondiaux. La CEA lance « La science avec l'Afrique ».

2013

Le Centre africain de développement minier (CADM) est créé pour mettre en œuvre la Vision africaine des mines et son Plan d'action, en réponse à la nécessité d'avoir une organisation centrale et stratégique.

2016

La Conférence des ministres demande un outil pour faciliter l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement et pour suivre simultanément les résultats obtenus dans le cadre des deux instruments conduisant à l'élaboration de la boîte à outils pour la planification intégrée et la présentation de rapports.



5 | SOIXANTE ANS
D'ORIENTATION
PROGRAMMATIQUE



Sixième session de la Commission africaine pour l'Afrique, Maison de l'Afrique, février 1964.



La signature d'un plan d'opération prévoyant la création d'un nouveau service de promotion des investissements au sein de la Banque africaine de développement le 1^{er} février 1967, par des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la coopération technique et de la Banque africaine de développement. De gauche à droite : Victor Hoo, Commissaire à la coopération technique ; Paul G. Hoffman, administrateur du PNUD ; et Mamoun Beheiry, de nationalité soudanaise, Président de la Banque africaine de développement. Photo © Nations



Le Centre international de formation statistique pour l'Afrique centrale à Yaoundé (Cameroun), en février 1964. Un centre de formation de niveau intermédiaire créé pour promouvoir le développement de la statistique dans les pays africains francophones. Un étudiant en formation à l'utilisation des graphiques par l'instructeur, Marcel Nenert (à gauche), de l'organisation d'assistance technique française. Crédit photo : Nations Unies



1958-1968 DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

La première décennie a coïncidé avec l'indépendance de la majorité des pays d'Afrique. C'est donc au cours de cette décennie que l'accent a été mis sur la mise en place des bases du développement institutionnel et de la valorisation des ressources humaines dans la région. Outre la mise en place du cadre administratif du secrétariat, la CEA a axé son programme initial sur les questions essentielles du développement de l'époque : le renforcement des capacités de développement par la formation à la planification du développement, l'agriculture, le développement industriel, les transports et la gestion des ressources naturelles. Ceux-ci ont été étayés par l'élaboration de statistiques pour la planification de la recherche et du développement dans le domaine social et économique.

Parallèlement, la Commission a non seulement encouragé la création de nombreuses institutions régionales et sous-régionales importantes, telles que la Banque africaine de développement, mais elle a également créé ses propres bureaux sous-régionaux pour l'Afrique de l'Ouest à Niamey en 1963, pour l'Afrique du Nord à Tanger en 1963, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à Lusaka en 1964 et pour l'Afrique centrale à Kinshasa en 1965. La structure et l'emplacement de ces bureaux ont par la suite été réaménagés en fonction de l'évolution au fil des ans des communautés économiques régionales.

Célébration de l'indépendance de la Somalie : La République de Somalie a accédé à l'indépendance le 1^{er} juillet 1960. Sur cette photo, des étudiants du Centre culturel islamique de Somalie organisent un défilé au stade de football de Mogadiscio, munis de banderoles, de drapeaux et d'emblèmes. Photo © CEA



Une ancienne usine de textile au Malawi. Photo © Nations Unies



Journalistes africaines participant à un voyage d'étude régional sur les moyens de communication de masse et l'intégration des femmes dans le développement. Photo © Nations Unies



MÉCANISATION : Évolution de la mécanisation agricole en Afrique Photo ©Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



Groupe de participants assistant à un cours de planification budgétaire organisé à la CEA, Addis-Abeba, 1970. Photo © CEA



1968–1978 COOPÉRATION ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

C'était l'époque de la consolidation de la coopération économique régionale et de l'intégration entre pays africains. Le programme était donc axé sur la promotion de la valorisation continue des ressources humaines, la coopération et l'intégration économiques, l'industrialisation, la mise en valeur des ressources naturelles, la population, le développement social (presque exclusivement en rapport avec les problèmes qui touchent les femmes dans le développement), le commerce international, les finances, l'agriculture, les transports et les communications.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES : Dans le village rural de Godino, une femme broyant des céréales pour préparer un repas. Afin d'aider les femmes rurales d'Afrique à améliorer leurs conditions de vie, la CEA a nommé des experts en développement rural au Centre panafricain des femmes à Addis-Abeba, 1976. Photo © Nations Unies



La République du Burundi devient le sixième pays membre de l'Organisation interafricaine du café. La cérémonie de signature a eu lieu à la Maison de l'Afrique (Africa Hall) le 6 octobre 1986. Photo © CEA



Les Comores deviennent le dix-neuvième État membre de la CEA et de l'OUA à signer, le 15 octobre 1979, la Constitution du Centre régional africain de conception et de fabrication techniques. Photo © Nations Unies



La CEA à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Photo © CEA



1978–1988 FORMULER ET PRÉCONISER UNE RÉPONSE COLLECTIVE AUX CRISES AFRICAINES

La fin des années 70 a vu une détérioration marquée des conditions socioéconomiques de l'Afrique et la recherche d'une réponse et d'une solution proprement africaines à cette situation. La troisième décennie s'est donc concentrée sur l'analyse et la formulation de politiques socioéconomiques pour résoudre ce problème. De ce fait, la CEA a conceptualisé des stratégies et programmes économiques et sociaux qui constituaient le cadre d'action pour le développement socioéconomique de l'Afrique. Il s'agissait notamment du Plan d'action de Lagos, de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique et de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.



Cérémonie d'ouverture de la réunion conjointe des autorités des routes transafricaines, Addis-Abeba, octobre 1986. De droite à gauche : Yusuf Ahmed, membre du Comité central du Parti des travailleurs d'Éthiopie (WPE) et Ministre éthiopien des transports et de la communication ; Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA ; Bongoy Mpekesa, Directeur de la Division des transports, de la communication et du tourisme de la CEA ; et MbaktamTchouta-Moussa, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA. Photo © CEA



NAISSANCE D'UNE NATION : Le Secrétaire général, Javier Pérez de Cuellar (à droite), félicite Sam Nujoma en tant que nouveau Président de la Namibie, à la suite de la cérémonie d'investiture qui a eu lieu le 21 mars 1990. Photo © Nations Unies



Réunion conjointe de l'Organisation de l'Unité africaine et de la Commission économique pour l'Afrique avec des organismes du système des Nations Unies. Photo © ECA

1988–1998 PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE ET LES DIMENSIONS HUMAINES ET SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT

Au cours de cette décennie, on s'est efforcé de parvenir à une approche plus globale de la formulation et de la mise en œuvre des politiques de développement sur le continent, en mettant davantage l'accent sur les initiatives institutionnelles et axées sur les populations pour stimuler le changement. La CEA a joué un rôle de premier plan dans cet effort, soulignant l'importance des objectifs humains et sociaux, de la promotion de l'égalité des sexes et du développement, de la bonne gouvernance et de l'« État compétent ».



Après la cérémonie de signature. De gauche à droite : Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA ; Djamal-Eddine Benzine, responsable du Système panafricain de documentation et d'information (PADIS) ; et Jegan C. Senghor, Ambassadeur de la Gambie et Assistant spécial du Secrétaire exécutif. Photo © CEA



Neuvième réunion de la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification, tenue à Addis-Abeba les 12 et 13 mars 1993. Photo © CEA

PARTENARIATS RENFORCÉS : Manifestation organisée en prélude au Forum pour le développement de l'Afrique par le Symposium de l'Union africaine pour examiner l'état actuel de la transition de l'OUA. De gauche à droite : Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, et Kingsley Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA.
Photo © CEA





Le Centre africain pour la femme se réunissant au sujet du Comité femmes et développement en 2001.
Photo © CEA



Le troisième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF III), qui s'est tenu à Addis-Abeba du 3 au 8 mars 2002, avait pour thème « Définir les priorités pour l'intégration régionale en Afrique ». De gauche à droite : Le Comité directeur du NEPAD, Kingsley Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA, et le secrétariat du NEPAD. Photo © CEA

1998–2008 S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL ET ÉTABLIR DES PARTENARIATS RENFORCÉS

Avec l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine, la CEA a axé ses orientations stratégiques en fonction de l'évolution du paysage institutionnel africain. Parmi les principales décisions prises, on peut citer la rationalisation notable de l'orientation des programmes et de la structure de gouvernance, conformément aux réformes de l'ONU, l'établissement des objectifs du Millénaire pour le développement et le renforcement du partenariat avec les programmes et structures de l'Union africaine et du NEPAD.

À cet égard, la CEA a transformé toutes ses conférences ministérielles sectorielles en comités techniques, en ne conservant que la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique. Le programme de travail a été organisé sur une base thématique autour de laquelle des partenariats ont été établis. Ces mesures visaient à mieux cibler l'action, à améliorer le rapport coût-efficacité et à accroître l'impact sur le développement de l'Afrique. Le programme était axé sur les thèmes suivants : politique économique et sociale ; sécurité alimentaire et développement durable ; gestion du développement ; information pour le développement ; intégration régionale ; et égalité des sexes. Par la suite, d'autres ajustements ont été apportés pour tenir compte de la dynamique engendrée par la création de l'Union africaine.

Évènement marquant : Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, célèbre la signature de l'Accord portant création de la ZLECA le 21 mars 2018 ; 43 pays ont signé la Déclaration de Kigali et 27 pays le Protocole sur la libre circulation des personnes. Photo © Union africaine





La CEA, par l'intermédiaire de sa Division des politiques de développement social, a convoqué la première session du Comité du genre et du développement social à Addis-Abeba les 19 et 20 novembre 2015. Photo © CEA



La deuxième réunion du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (CODIST) sur le thème « L'innovation au service du développement en Afrique » s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, du 2 au 5 mai 2011. Photo © CEA

2008 – 2018 INTÉGRER L'AFRIQUE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'Afrique a adopté le NEPAD comme cadre de développement social et économique pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement tels qu'ils ont été reconnus et intégrés dans la vision de l'Union africaine pour le XXI^e siècle. En réponse, la CEA a restructuré une fois de plus son programme à l'appui des perspectives et des priorités de l'Union africaine, en mettant l'accent sur l'obtention de résultats dans deux domaines connexes : promouvoir l'intégration régionale et répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et aux nouveaux problèmes mondiaux. Le programme de travail s'articule autour de dix sous-programmes conçus pour éviter les doubles emplois, valoriser les complémentarités, éliminer les incohérences et mettre l'accent sur les secteurs prioritaires.

Les sous-programmes sont axés sur les thèmes suivants : commerce, finances et politique économique ; sécurité alimentaire et développement durable ; gouvernance et administration publique ; information et science et technique au service du développement ; coopération économique et intégration régionale ; égalité des sexes et participation des femmes au développement ; activités sous-régionales de développement ; planification et administration du développement ; statistiques ; et développement social. Trois divisions d'appui facilitent l'exécution du programme : administration, services de conférence et services généraux, et gestion des politiques et des programmes.



Lancement des profils de pays de la CEA à la Conférence conjointe des ministres de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, en mars 2016. Photo © CEA



6 | CEA - EXEMPLES
DE RÉUSSITES
PROGRAMMATIQUES



Port de Rabat au Maroc. L'Accord portant création de la ZLECA devrait facilement stimuler le commerce intra-africain, pour le faire passer de 13 % à environ 25 % ou plus au cours de la prochaine décennie. Photo © Shutterstock

Forum des entreprises de la
ZLECA, Kigali, 20 mars 2018.
Photo © Union africaine

AFRICAN CONTINENTAL FREE TRADE AREA ACTING ONE AFRICAN MARKET

#AfCFTA2018 | 17-21 March 2018 | Kigali, Rwanda



6.1 COMMERCE INTERNATIONAL, FINANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Le Forum pour la promotion du commerce, qui s'est tenu à Addis-Abeba en 1972. Photo © CEA



Le Forum africain du commerce 2018, organisé à Lagos (Nigeria) les 2 et 3 novembre 2018, sur le thème « La ratification et la mise en œuvre de la ZLECA [Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine] sont à même de changer la donne pour les économies africaines ». Photo © CEA

Ouvrir l'Afrique au commerce sans frontières : La contribution de la Commission à la réalisation de la zone de libre-échange continentale africaine

L'année 2018 a marqué la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), une étape majeure dans la longue marche vers l'intégration économique africaine. Le Traité d'Abuja, qui institue la Communauté économique africaine, est entré en vigueur en 1994. Il visait à créer une communauté économique africaine afin de renforcer l'intégration économique régionale et continentale et d'accroître les échanges commerciaux, de promouvoir la transformation structurelle et de favoriser ainsi le développement économique et social global des pays africains. Le Traité d'Abuja est la concrétisation des objectifs du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos, qui a réaffirmé en 1980 l'autonomie nationale et collective, y compris la création d'un marché commun africain en prélude à la Communauté économique africaine.

En juillet 2004, le Secrétaire exécutif de la CEA de l'époque, K. Y. Amoako, a déclaré, lors du lancement de la première évaluation à l'échelle du continent de ces efforts d'intégration, intitulée *État de l'intégration régionale en Afrique*, qu'une idée maîtresse était nécessaire pour concilier le pragmatisme de l'intégration régionale avec la complexité du continent africain.

Au fil des ans, les rapports sur l'état de l'intégration régionale en Afrique ont couvert des questions d'actualité au cœur de l'intégration régionale africaine. Par exemple, la deuxième édition du Rapport traitait de la rationalisation des divers groupes d'intégration régionale et du chevauchement des appartenances, ce qui a influé sur la décision ultérieure prise au niveau de l'Union africaine d'axer davantage l'intégration sur huit communautés économiques régionales. Par la suite, la troisième édition du Rapport a examiné les éléments importants de la convergence macroéconomique et de l'intégration monétaire et financière dans les communautés économiques régionales. La quatrième édition s'est penchée sur la question du renforcement du commerce intra-africain, tandis que la cinquième s'est concentrée sur les avantages escomptés de la ZLECA. Cette édition a joué un rôle critique en fournissant une base analytique sur les avantages potentiels de la libéralisation des marchandises dans le cadre de la ZLECA, ce qui a conduit à l'adoption de la Déclaration historique sur l'établissement d'une zone de libre-échange continentale, lors de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba en janvier 2012.

En juin 2015, la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud), a lancé les négociations en vue de la création de la ZLECA. À l'heure actuelle, 49 pays africains ont signé l'Accord portant création de la ZLECA, 12 pays l'ont ratifié et 10 autres devront le ratifier pour que l'Accord puisse entrer en vigueur. La huitième édition du Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, intitulée « Vers la réalisation de la Zone de libre-échange continentale », est devenue dans ce contexte un rapport

essentiel pour guider les négociations portant sur le commerce des marchandises dans le cadre de la phase I. Douze cycles de négociations au titre du Forum de négociation de la zone de libre-échange continentale ont été menés par les États membres de l'Union africaine depuis le premier Forum en 2016, au cours duquel la CEA a assuré la coopération technique tout au long des négociations. L'édition suivante du Rapport, la neuvième, s'appuie sur les connaissances acquises dans les rapports précédents et vise à informer les parties prenantes de la ZLECA et à soutenir les négociations et les processus politiques pour l'entrée en vigueur de la ZLECA. Le Rapport est devenu la première source de référence sur l'intégration régionale et est largement reconnu et utilisé par les décideurs africains et autres parties prenantes en Afrique et au-delà.

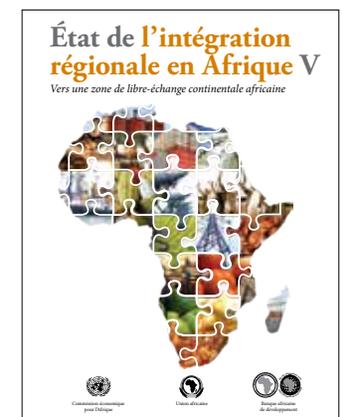
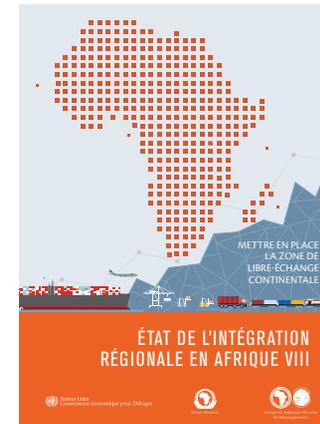
La CEA a intensifié son travail pour faire en sorte que le potentiel de la ZLECA soit réalisé ; elle offre des services de plaidoyer et une assistance technique pour que davantage de pays africains signent, ratifient et appliquent l'accord. La série *État de l'intégration régionale en Afrique* continuera d'appuyer, par de solides travaux analytiques, le processus de l'intégration régionale en Afrique, au-delà du soixantième anniversaire de la CEA.

Lancement de la septième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA-VII)*, à la Conférence des ministres de 2016. Photo © CEA

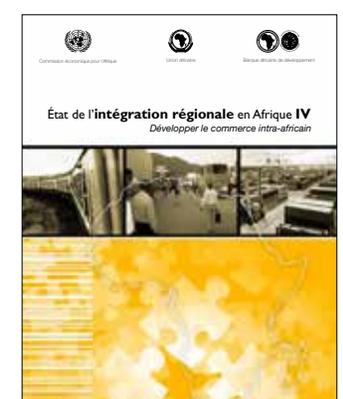


La CEA, par le plaidoyer et l'assistance technique, a intensifié son action pour la signature, la ratification et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA par davantage de pays africains. Photo © CEA





Diverses éditions de la série de rapports de la CEA *État de l'intégration régionale en Afrique*.



Port de Mombasa (Kenya). Le Kenya est l'un des 49 pays africains qui ont signé l'Accord portant création de la ZLECA. À l'heure actuelle, 12 pays l'ont ratifié et 10 autres doivent encore le faire pour que l'Accord entre en vigueur.
Photo © Shutterstock

Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites. De droite à gauche, Abdalla Hamdok, ancien Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, Thabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud, et d'autres délégués.



Réduire les flux financiers illicites en provenance d'Afrique : Retenir les richesses de l'Afrique à l'intérieur de ses frontières

C'est à Lilongwe, au Malawi, qu'a été lancé l'appel pour réduire les flux financiers illicites, lorsque la Commission a inscrit la question à l'ordre du jour des ministres africains, lors d'une manifestation parallèle à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, organisée en mars 2010 par l'Union africaine et la CEA. Lors de la session suivante, en 2012, la Conférence des ministres a adopté une résolution prévoyant la création d'un Groupe de haut niveau au sein duquel l'ancien Président d'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki, s'est vu confier la tâche de mener la guerre contre les flux financiers illicites provenant de la région. La CEA a créé le groupe d'experts et en a assuré le secrétariat en lui fournissant un appui analytique et technique. À la suite du lancement de son rapport en 2015, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté les recommandations du Groupe dans leur intégralité.

Pour appliquer les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau, la CEA a facilité la création d'un consortium qui a assuré son secrétariat en liaison avec la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique afin d'enrayer les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Le consortium rassemble des organisations internationales et régionales et des organisations de la société civile travaillant sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, qui cherchent à coordonner leurs efforts et poursuivre les partenariats et la mobilisation conjointe de ressources ainsi que le plaidoyer régional et mondial.

Les travaux de recherche novateurs de la CEA sur la méthodologie des flux financiers illicites à partir d'une facturation falsifiée des échanges commerciaux ont inspiré des évaluations similaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). La CEA a également produit des rapports sur les flux financiers illicites dans le secteur des industries extractives, sur l'architecture mondiale de la gouvernance, la lutte contre les flux financiers illicites et l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices en Afrique. En outre, une formation sur les prix de transfert dans le secteur minier a été dispensée aux fonctionnaires nationaux par le Centre africain de développement minier de la CEA.



Quatrième séance plénière du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF-IX), tenu en 2014, consacrée aux flux financiers illicites. Les travaux de recherche novateurs de la CEA sur les méthodes des flux financiers illicites, en particulier la fausse facturation du commerce, ont inspiré la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) à effectuer des évaluations similaires. Photo © CEA

Outils de planification intégrée et d'établissement de rapports : Mise en œuvre et établissement de rapports conjoints sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063

Depuis sa création, la CEA a préconisé la planification du développement en tant qu'instrument important qui permet aux pays africains de définir leurs priorités et objectifs de développement et, par conséquent, de coordonner leurs politiques et stratégies, de renforcer les capacités et mobiliser des ressources humaines et financières pour réaliser ces objectifs. En outre, la CEA accorde à l'innovation la place qu'elle mérite pour soutenir la croissance inclusive de l'Afrique et le développement durable sur le continent, qui s'articulent autour de deux instruments : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Après l'adoption des deux cadres de développement, qui sont mutuellement inclusifs, les pays africains ont demandé l'appui de la CEA à la Conférence des ministres en 2016 pour faciliter l'intégration des deux instruments dans les plans de développement nationaux, afin que leurs objectifs, cibles et indicateurs soient alignés et incorporés dans leur plan de développement national pour une application efficace et simultanée, améliorant ainsi l'efficacité et réduisant le coût des rapports.

Afin de simplifier l'alignement des deux instruments, la CEA a appuyé la conception d'une solution novatrice – la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, qui fait en sorte que la mise en œuvre et l'établissement des rapports soient harmonisés.

La boîte à outils, avec les objectifs, cibles et indicateurs des deux instruments déjà intégrés dans le logiciel, permet aux utilisateurs d'évaluer le niveau et la solidité de l'alignement des deux instruments tout simplement en appuyant sur un bouton. Le logiciel est dynamique et adaptable au cadre de planification propre à chaque pays, qui peut se situer au niveau national, infranational ou sectoriel. Le cadre de résultats du plan de développement national d'un pays est téléchargé dans le logiciel et les utilisateurs peuvent facilement évaluer l'alignement du plan sur les deux instruments. Le module de suivi et d'évaluation permet la saisie des données nationales sur les principaux indicateurs (ainsi que sur les niveaux de référence, les cibles et les valeurs actuelles) du plan de développement national, ce qui est un élément important pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des priorités nationales, qui s'alignent sur les deux instruments.

En 2018, la boîte à outils a été testée au Cameroun, au Congo, au Ghana, en Ouganda et aux Seychelles.



Conférence de presse à la clôture de la Conférence des ministres de 2016, à Addis-Abeba, le 5 avril 2016. Une résolution a été adoptée à la Conférence suite à une demande formulée par les États membres de pouvoir disposer d'un outil intégré de planification et de présentation de rapports pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. Photo © CEA



Capture d'écran de l'instrument d'harmonisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Rapport sur le développement durable en Afrique

Suivi des progrès accomplis dans la
mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des
objectifs de développement durable

#AfricaDevGoals



Au service
des peuples
et des nations



Couverture du Rapport
sur le développement
durable en Afrique 2017.



La CEA met un accent particulier sur l'importance de l'industrialisation pour faire avancer la transformation structurelle et la croissance inclusive en Afrique à travers les différentes options politiques présentées dans les rapports économiques sur l'Afrique de la Commission de l'Union africaine et de la CEA de 2013 à 2017, ce qui a permis à la question de gagner du terrain dans le discours politique sur le développement.



Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique 2017* le 26 mars 2017 à Dakar, qui appelle l'Afrique à tirer parti d'une urbanisation rapide. Le Rapport examine comment le continent peut accélérer l'industrialisation en tant que vecteur de transformation structurelle de l'Afrique en exploitant les possibilités offertes par une urbanisation rapide.

Replacer l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique dans le discours sur les politiques de développement

Pendant de nombreuses années, après l'époque des programmes d'ajustement structurel, l'industrialisation et la politique industrielle ont disparu du discours politique au niveau mondial. En Afrique en particulier, l'idée de poursuivre des politiques industrielles de transformation économique a été reléguée au second plan. Les cadres macroéconomiques et les mécanismes de financement n'ont pas réussi à donner la priorité au programme d'industrialisation. Constatant l'absence d'industrialisation et de transformation économique, la CEA a élaboré et publié des documents d'orientation faisant autorité dans sa série de rapports économiques sur l'Afrique ; ceux-ci sont parvenus à replacer les politiques industrielles et la transformation économique au centre de la politique économique.

La CEA met un accent particulier sur l'importance de l'industrialisation pour faire progresser la transformation structurelle et la croissance inclusive en Afrique par le biais de diverses options de politique présentées dans les différentes éditions du Rapport économique sur l'Afrique publiées de 2013 à 2017, ce qui donne de l'importance à la question dans le discours sur les politiques de développement. Conformément au Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique adopté par la dixième Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba en 2008, diverses éditions du REA et des publications isolées préconisent, depuis 2000, la promotion de l'industrialisation pour faire progresser la transformation structurelle en Afrique.

Le *Rapport économique sur l'Afrique* de 2013 montre concrètement comment l'Afrique peut utiliser l'industrialisation en fonction de la disponibilité de ses abondantes ressources naturelles comme base pour sa transformation. Le rapport préconise l'adoption d'une politique industrielle cohérente pour promouvoir la valeur ajoutée des produits de base africains en tant que moteur de croissance pour l'Afrique.

L'édition de 2014, intitulée : « Pour une industrialisation de l'Afrique : plaidoyer pour une politique industrielle dynamique pour le continent », est axée sur les moyens de faire progresser le programme de transformation de l'Afrique par l'industrialisation. Notant que l'industrialisation stratégique est le seul moyen pour le continent de réduire les risques de sa forte dépendance à l'égard des produits de base, le rapport appelle les pays africains à adopter des politiques industrielles dynamiques assorties de processus et de mécanismes souples pour transformer leurs économies et parvenir à un développement économique et social inclusif et durable.



Diverses éditions de la série de la publication phare de la CEA *Rapport économique sur l'Afrique*.

Le Rapport de 2015 approfondit le rôle du commerce dans l'appui à l'industrialisation de l'Afrique, tant au niveau régional que mondial, et souligne l'importance pour l'Afrique de mettre en œuvre des politiques commerciales stratégiques qui visent à surmonter les échecs commerciaux et institutionnels entravant la compétitivité des exportations. Le rapport analyse les principaux facteurs qui font obstacle au commerce de l'Afrique et recommande une intégration régionale accrue et des politiques et réformes commerciales bien conçues capables de jouer un rôle important dans l'augmentation de la productivité des industries africaines et la mise à profit des gains potentiels de la mondialisation. Le Rapport de 2016 complète plusieurs éditions des rapports précédents en se concentrant à la fois sur la qualité de l'industrialisation et sur les possibilités d'amélioration tout au long de la chaîne de valeur. Le rapport adopte une approche systémique de l'industrialisation verte à l'aide d'exemples tirés de chaînes de valeur dans des secteurs essentiels, notamment l'agriculture, l'énergie, les industries extractives et manufacturières, le transport et l'eau, afin de présenter des arguments crédibles pour une industrialisation verte.

Dans le *Rapport économique sur l'Afrique* de 2017, l'idée maîtresse est de reconnecter le développement urbain et industriel en Afrique par des politiques et des stratégies délibérées. Ainsi, le message central du rapport est que des efforts délibérés sont nécessaires pour relier le développement urbain et industriel dans le contexte de la planification du développement

national. Il est important de noter que les possibilités qui découlent de l'urbanisation pour l'industrialisation et de l'industrialisation pour l'urbanisation doivent être analysées dans les plans de développement nationaux si l'on veut que les politiques sectorielles respectives soient liées. Le rapport fournit un cadre de politique stratégique ancré dans la planification nationale du développement pour permettre aux pays africains de mettre l'urbanisation au service de l'industrialisation en tirant parti de l'expérience de certains pays d'Afrique.

Pendant une bonne partie de la décennie en cours, l'industrialisation a pris de l'importance et un objectif de développement durable lui est consacré, à savoir l'objectif 9 sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure. Les activités de plaidoyer de la CEA ont été à la base du développement de grands projets d'infrastructures en Afrique, ainsi que du programme de la ZLECA dans le domaine du commerce.

Le Secrétaire général, Ban Ki-moon (troisième à partir de la gauche), s'exprimant lors de la séance d'ouverture du troisième Forum sur le développement industriel inclusif et durable, tenu à Addis-Abeba le 14 juillet 2015. Sur la photo de gauche : Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la CEA ; Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine ; Li Yong, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; et Hailemariam Dessalegn, Premier ministre de la République démocratique fédérale d'Éthiopie. Photo © ONU



Usine textile en Afrique du Sud. Pendant une bonne partie de la décennie actuelle, l'industrialisation a pris de l'ampleur, comme en témoigne l'objectif de développement durable n° 9 concernant l'industrie, l'innovation et les infrastructures, et le plaidoyer de la CEA est le fondement sur lequel reposent les grands projets d'infrastructures en Afrique, ainsi que le Programme commercial axé sur la Zone de libre-échange commerciale africaine.
Photo © Shutterstock



Table ronde sur le capital-investissement lors du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique (IX) à Marrakech (Maroc), le 14 octobre 2014. Photo© CEA



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس
Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI
Under the High Patronage of His Majesty the King Mohammed VI

CAPITAL INVESTISSEMENT PRIVATE EQUITY

Nations Unies Commission économique pour l'Afrique / United Nations Economic Commission for Africa / Nations Unies Commission économique pour l'Afrique / United Nations Economic Commission for Africa

Neuvième Forum pour le développement de l'Afrique / North African Development Forum / Neuviesme Forum pour le développement de l'Afrique / North African Development Forum

Contribution de la CEA au développement du secteur privé et au financement novateur en Afrique

C'est le secteur privé qui contribue le plus à la croissance économique de l'Afrique. On estime qu'il assure 70 % de la production de l'Afrique, environ les deux tiers de ses investissements et 90 % des emplois sur le continent. Les travaux de la Commission qui visent à promouvoir le développement du secteur privé en Afrique et à tirer parti de sources novatrices de financement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 se sont intensifiés en 2018.

Par l'intermédiaire de la Section du secteur privé nouvellement créée, la CEA offre des conseils et un appui technique en vue de l'expansion du secteur privé pour résoudre les problèmes de développement de l'Afrique et, compte tenu de ses 60 ans d'expérience dans la promotion du développement socioéconomique en Afrique, la Commission se positionne pour agir comme « intermédiaire honnête » pour le développement du secteur dans la région. La CEA aide les gouvernements à améliorer le climat général des affaires, à réaliser des investissements conformes aux objectifs de développement durable dans l'énergie, les infrastructures et les services et à approfondir le secteur financier (secteur bancaire et marchés des capitaux) afin de contribuer à l'apport de financements plus innovants pour la croissance et la prospérité sur le continent.

En 2018, les travaux analytiques de la Commission dans le domaine du financement innovant se sont concentrés, entre autres, sur le rôle des fonds de pension dans le financement des infrastructures en Afrique, la structure et la réglementation des systèmes africains de fonds de pension, l'examen et la structure des instruments de financement du logement, et le rôle des agences africaines de notation. Les études sur les caisses de retraite visent à mieux comprendre comment les caisses de retraite sont particulièrement bien placées pour effectuer des investissements à long terme et à rendement élevé dans le secteur des infrastructures. Les fonds de pension des six plus grands marchés d'Afrique pourraient atteindre 7 300 milliards de dollars d'ici à 2050 (contre 800 milliards en 2014), selon les estimations. S'ils sont mobilisés, ces actifs pourraient contribuer à combler l'énorme déficit de financement des infrastructures sur le continent, qui est estimé entre 67 et 107 milliards de dollars par an.

La CEA a également considérablement renforcé ses partenariats et encouragé les alliances stratégiques visant à mobiliser des capitaux privés pour financer les infrastructures en Afrique. Les liens avec le Partenariat d'investissement NASP-USAID visant à mobiliser les investisseurs institutionnels pour développer les infrastructures de l'Afrique (MiDA), la Société financière internationale, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (African Risk Capacity), le Centre chinois de partenariat public-privé, la Banque africaine de développement,



Au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la CEA a collaboré avec la MiDA et un fonds régional de refinancement hypothécaire (Caisse régionale de refinancement hypothécaire - CRRH) pour promouvoir le droit d'accès d'un plus grand nombre de personnes à des logements abordables dans la sous-région. Crédit photo



Ouverture de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FFD3) à Addis-Abeba, le 13 juillet 2015, à laquelle ont assisté le Secrétaire général, Ban Ki-moon, le Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Hailemariam Dessalegn, et le Secrétaire exécutif de la CEA, Carlos Lopes. Photo© CEA

la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux ont tous permis à la CEA de renforcer son engagement auprès des gouvernements africains et du secteur privé.

La CEA collabore avec certains gouvernements d'Afrique de l'Est et de l'Ouest pour aider à promouvoir les fonds de pension et étudier les possibilités d'investissement dans des projets d'infrastructure viables. Au Kenya, la CEA fournit un appui technique et consultatif pour l'évaluation des systèmes existants afin de canaliser les actifs des fonds de pension et d'attirer des investissements à plus grande échelle, ainsi que pour la restructuration des politiques et des réglementations nécessaires pour augmenter l'investissement à long terme et la croissance durable dans le pays. En outre, elle soutient le développement du Consortium d'investissement des fonds de pension du Kenya, qui jouera un rôle essentiel dans l'amélioration générale de la réglementation et la supervision des fonds de pension au Kenya.

Dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la CEA collabore avec le MiDA et la Caisse régionale de refinancement hypothécaire (CRRH) pour promouvoir un meilleur accès au logement abordable dans la sous-région. L'appui conjoint de la CEA et du MiDA permettra à la CRRH d'élargir ses sources de financement en accédant aux marchés financiers internationaux et américains pour un financement à long terme et de mobiliser 100 millions de dollars supplémentaires par l'émission d'obligations afin de répondre à l'énorme demande non satisfaite de logements abordables dans la sous-région (estimée à 800 000 nouveaux logements par an).

Le secteur privé représente la plus grande partie de la croissance économique de l'Afrique. On estime qu'il génère 70 % de la production de l'Afrique, environ deux tiers de ses investissements et 90 % de l'emploi sur le continent. Crédit photo





L'ancien Secrétaire exécutif de la CEA, M. Carlos Lopes (à gauche), et la Secrétaire exécutive de la CEA, Mme Vera Songwe, à la Conférence sur le commerce numérique en Afrique, tenue à Addis-Abeba, le 31 mai et le 1^{er} juin 2018. La CEA a intensifié en 2018 son action pour la promotion du développement de ce secteur en Afrique et pour l'exploitation de sources innovantes de financement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Photo © CEA



Table-ronde sur le thème « Points de vue du secteur privé », organisée à Addis-Abeba (Éthiopie) le 9 mai 2012. Photo © CEA

Les ministres éthiopiens récemment nommés prêtent serment en octobre 2018, suite au remaniement ministériel respectant le principe de parité qui a permis une représentation égale des hommes et des femmes au sein du Gouvernement. Crédit photo : Pual, Schemm.



6.2 PROMOTION DE LA FEMME ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Réduction de l'écart entre les sexes en Afrique et ses coûts : L'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique

La CEA est en première ligne pour faire ratifier les instruments juridiques internationaux visant à remédier aux inégalités entre les sexes ; il convient de noter les progrès récemment accomplis sur le continent pour réduire l'écart entre les sexes. Dans 11 pays africains, les femmes occupent près d'un tiers des sièges dans les parlements, plus qu'en Europe. Mais même avec de tels progrès, de graves disparités subsistent.

Afin d'aider les décideurs à mieux intégrer la question de l'égalité des sexes dans les politiques, ce qui conduira à un développement humain et à une croissance économique plus inclusifs, les compétences de la Commission sont utilisées pour élaborer un outil qui aide ses États membres à mesurer l'écart entre le statut relatif des hommes et des femmes en Afrique, et pour évaluer les progrès accomplis dans l'application des politiques d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes et des filles. La CEA a introduit l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), qui a été approuvé par les États membres lors de l'examen Beijing + 10 à Addis-Abeba, en octobre 2004.

Entre 2004 et 2016, l'IDISA a été lancé dans toute l'Afrique, en trois phases ; des données ventilées par sexe ont été recueillies dans plus de 40 pays pour démontrer les disparités entre les sexes selon 44 indicateurs couvrant des domaines sociaux, économiques et politiques. L'Indicateur suit également les progrès accomplis par les gouvernements dans la ratification de nombreux documents, conventions et traités régionaux et internationaux relatifs à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes, en incorporant les principes de ces conventions et documents dans les lois, programmes et politiques nationaux. Depuis, l'IDISA a obtenu des résultats appréciables. Premièrement, les pays africains ont considérablement amélioré leur capacité de collecter des données ventilées par sexe, même s'il reste encore beaucoup à faire, notamment dans le domaine économique, pour évaluer les écarts de salaires et de revenus par secteur. Deuxièmement, les écarts entre les sexes dans le domaine social se sont réduits, grâce à l'amenuisement considérable des écarts entre les sexes selon les indicateurs de santé.

Ayant aidé plus de 40 pays africains à collecter des données selon la méthodologie de l'IDISA, la CEA est prête et déterminée à continuer d'aider les États membres à utiliser activement l'IDISA pour planifier, concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer leurs plans, politiques et programmes nationaux et sectoriels, ainsi que pour faire rapport sur leurs engagements régionaux et internationaux. Plus récemment, la CEA a été témoin de l'utilisation active de l'Indicateur lorsque la Commission sud-africaine pour l'égalité des sexes a communiqué les derniers résultats de l'IDISA afin d'intégrer l'égalité des sexes dans l'exploitation des dividendes démographiques au sein du Groupe national de la population du Ministère du développement social à Pretoria, en Afrique du Sud. En outre, de nombreux pays africains utilisent l'IDISA dans leur examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing ; certains pays, comme l'Ouganda, envisagent même de passer du niveau national au niveau régional de l'IDISA.



RÉDUCTION DE L'ÉCART ENTRE LES SEXES : L'ancienne Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, s'exprimant lors d'un débat de haut niveau sur la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans le Programme de développement pour l'après 2015, le 6 mars 2015. La CEA a mis au point l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes (IDISA), un outil permettant aux États membres de la Commission de mesurer l'écart entre le statut relatif des hommes et des femmes en Afrique et d'évaluer les progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre des politiques gouvernementales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.



L'élection de la première femme au poste de Présidente en Éthiopie, Sahle-Work Zewde, a été accueillie avec enthousiasme dans le pays et au-delà de ses frontières, suscitant de l'espoir chez les défenseurs de l'égalité entre les sexes. Photo© CEA



Meaza Ashenafi, ancienne fonctionnaire de la CEA (au centre), la première femme à occuper le poste de Présidente de la Cour suprême en Éthiopie, avec ses anciens collègues, Konjit Digaf et Mulutsega Legesse lors de la célébration du soixantième anniversaire de la CEA le 17 décembre 2018. Photo© CEA



La parité à la CEA - Femmes fonctionnaires de la CEA lors de la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Commission le 17 décembre 2018



Participants au sommet *Business for Africa and the World, Africa 2018*, organisé à Sharm El Sheikh (Égypte). La première journée a été principalement consacrée au thème « Femmes autonomisant l'Afrique ». Photo reproduite sur autorisation



La Vice-Présidente de la Gambie, Mme Isatou NjieSaïdy (à gauche), intervenant à une conférence de presse sur la nécessité d'adopter une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes pour faire face en Afrique aux crises économiques, alimentaires et à celles liées au climat. Parmi les autres participants à la conférence de presse figuraient la chef de la Section de l'information et de la communication, Mme Myriam Dessables, la Directrice femmes, genre et développement à la Commission de l'Union africaine, Mme Litha Musyimi-Ogana, et Mme Houda Mejri (à droite) du Centre africain pour le genre et le développement social. La conférence de presse s'était tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 4 mars 2009. Photo © ONU





Une femme âgée d'un village Herero de la région d'Aminuis, en Namibie le 1^{er} avril 1992. Pendant longtemps, la dynamique de développement en Afrique était inégale, excluant de larges segments de la population du continent des processus de développement sur la base de l'âge, du sexe, de l'appartenance ethnique et des revenus. Photo© ONU.



Lancement d'un outil novateur, l'Indice africain de développement social (IASDI), au Forum pour le développement de l'Afrique tenu à Marrakech, au Maroc, du 12 au 16 octobre 2014. L'outil a été mis au point par la Division des politiques de développement social de la Commission économique pour l'Afrique en réponse à l'appel des États membres africains pour un indicateur d'exclusion spécifique au continent africain. Photo © ECA



Écoliers. L'accès à l'éducation constitue un aspect important de l'Indicateur de développement social en Afrique. Photo © Shutterstock

L'Indicateur de développement social en Afrique

Dans la plupart des pays, la croissance économique rapide et soutenue de l'Afrique au cours des deux dernières décennies ne s'est pas encore traduite par une amélioration des résultats sociaux. Des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité persistent, causés par des différences de revenu, de sexe, d'appartenance ethnique et d'âge. Autrement dit, la croissance n'a pas été suffisamment inclusive et équitable, ce qui a faussé la dynamique du développement et exclu de larges segments de la population des processus de développement.

Au cours de la période 2013-2014, la CEA a mis au point un Indicateur de développement social en Afrique qui évalue l'ampleur de l'exclusion humaine sur un cycle de vie. L'Indicateur a été examiné et approuvé en 2014 par la Commission de l'Union africaine, partenaire stratégique de la CEA. Entre 2015 et 2016, la CEA, en collaboration avec les équipes nationales, a préparé 34 rapports de pays et cinq rapports sous-régionaux à l'aide de l'indicateur de développement social en Afrique.

Certaines études montrent que la pauvreté monétaire et la dénutrition sont les principaux moteurs de l'exclusion humaine dans la plupart des pays ; l'exclusion humaine dans les zones rurales est plus marquée que dans les zones urbaines ; en moyenne, les femmes et les hommes semblent connaître le même niveau d'exclusion. Dans la plupart des pays, l'exclusion au niveau infranational montre d'amples disparités dans un même pays. Reste à savoir comment traduire ces informations riches en données en une meilleure politique d'inclusion sociale.

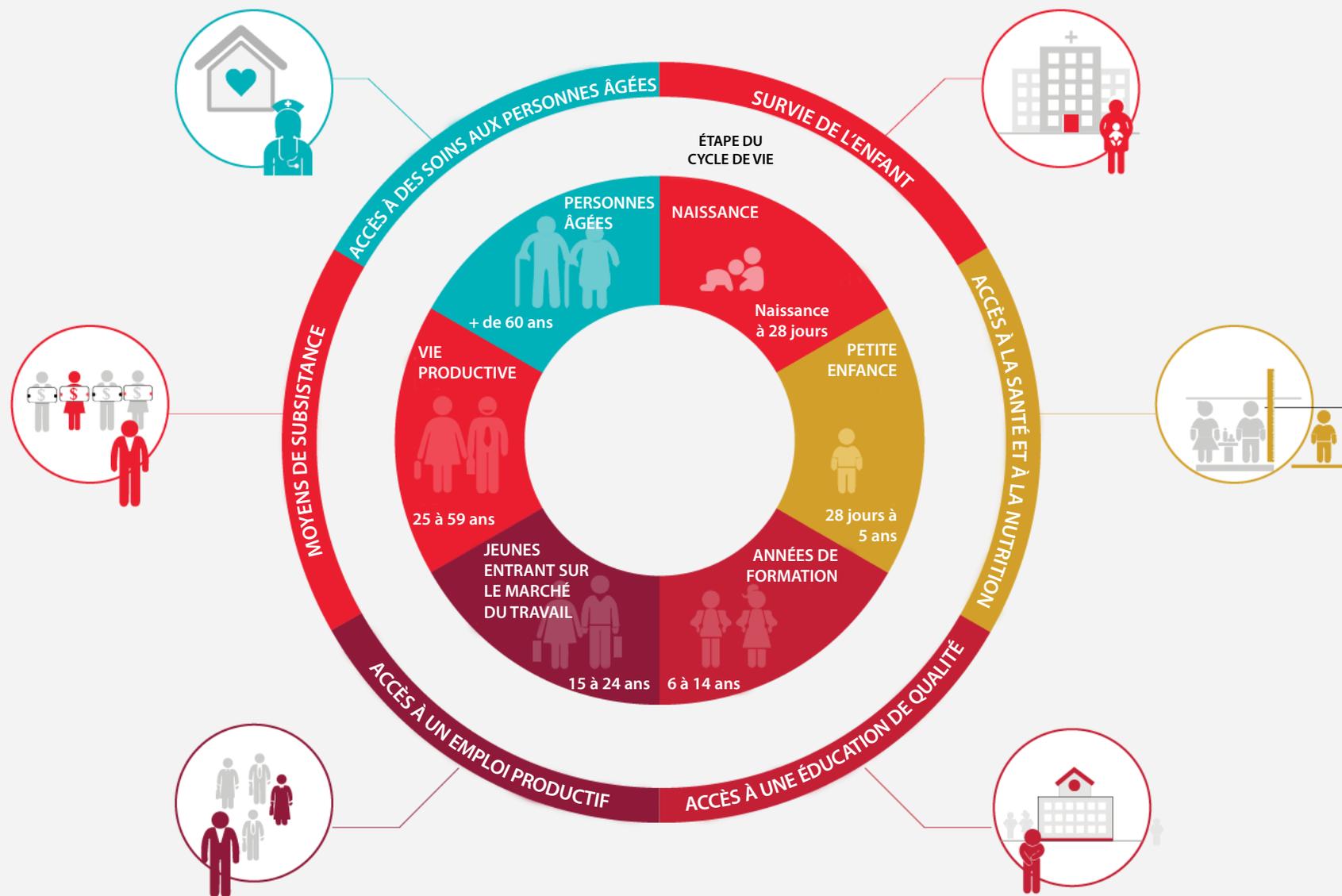
Pour résoudre ce problème, le sous-programme a répondu à la demande de la Haute Commission de planification du Maroc, du Botswana et du Kenya, du Parlement panafricain et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en fournissant un appui en matière de politique générale et en renforçant les capacités de plus de 75 hauts fonctionnaires de ministères chargés des statistiques et de ministères techniques. Le Maroc a appliqué l'Indicateur de développement social en Afrique pour améliorer l'intégration des objectifs de développement durable dans son plan de développement. Au Kenya, l'Indicateur a été utilisé pour évaluer les politiques de décentralisation fiscale et les dépenses sociales plus inclusives. L'Indicateur a été approuvé par l'Union africaine et a suscité l'adhésion des organismes du système des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le développement et Organisation internationale du Travail) et des instituts de recherche qui souhaitent tous l'appliquer dans leurs opérations de planification.

L'Indicateur de développement social en Afrique contribue à renforcer les capacités des États membres de suivre l'exclusion humaine et la cartographie des politiques sociales inclusives. Cela aidera à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ne laisser personne pour compte. Pour appliquer les conclusions des rapports régionaux et sous-régionaux sur l'Indicateur de développement social en Afrique, la CEA, dans le cadre de ses activités de sensibilisation, a créé un site Web <https://knowledge.uneca.org/ASDI/> qui offre à la fois un échange d'informations sur les politiques sociales solidaires et un apprentissage par des pairs.



Le Maroc a appliqué l'Indice africain de développement social dans le but d'améliorer l'intégration des objectifs de développement durable dans son plan de développement national. Photo © Shutterstock

L'EXCLUSION TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE



L'Indice africain de développement social est une mesure multidimensionnelle élaborée par la Division des politiques de développement social de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). L'outil utilise une approche axée sur le cycle de vie permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière de réduction de l'exclusion par rapport aux six dimensions du bien-être, notamment la santé, l'éducation, l'emploi et le revenu, entre autres. Sa principale caractéristique est son exploitation aux niveaux régional, national et sous-national pour évaluer les effets de l'exclusion entre divers pays, localités et groupes de population.

La Vision africaine des mines est une voie panafricaine unique qui permettra d'inverser le vieux paradigme en matière de gestion des richesses minières du pays. Photo avec aimable autorisation.



6.3 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mise en œuvre de la Vision africaine des mines

Les ressources minérales de l'Afrique peuvent beaucoup améliorer les perspectives de développement du continent. Mais pendant trop longtemps, ces ressources ont été exploitées sans profit pour les populations africaines, ce qui a conduit à l'adoption du texte de la Vision africaine des mines en 2009.

Ce texte offre une voie panafricaine spéciale pour éliminer enfin le vieux modèle de gestion des richesses minérales. Il est conçu pour aider les gouvernements africains à s'attaquer aux liens complexes qui doivent être rompus pour que les ressources minérales soient véritablement mises au service du développement. Il s'agit notamment d'améliorer la gouvernance de la gestion des ressources, de relier les richesses minières aux industries, d'établir une solide base de connaissances, de renforcer la capacité des Africains de négocier des contrats justes et équitables, d'éliminer les obstacles au commerce et à l'équipement, d'intégrer l'exploitation minière à petite échelle dans l'économie en général et d'améliorer les moyens de subsistance des populations.

En 2013, le Centre africain de développement minier a été créé pour mettre en œuvre la Vision et son plan d'action, une organisation centrale et stratégique ayant été jugée nécessaire. La vision minière nationale, qui dépend de la trajectoire ou de la typologie de développement du secteur minier d'un pays, est l'une des principales voies par lesquelles le Centre

Lancement du Centre africain de développement minier à Maputo, au Mozambique, en décembre 2013. Photo © ECA



applique au niveau national la Vision africaine des mines. Certains États membres optent pour des interventions ciblées dans des domaines particuliers (Guinée et Sierra Leone, par exemple) ; d'autres ont besoin d'une initiative plus large (par exemple, le Lesotho et le Mozambique) ; un certain nombre de pays combinent l'approche ciblée et l'approche globale (par exemple, le Ghana, le Kenya, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Tchad) ; et dans quelques pays (par exemple, le Burkina Faso, le Mali et le Niger), l'engagement minier national est davantage un mouvement social caractérisé par une action civique qui vise à adapter la Vision africaine des mines au contexte du pays.

À la suite de l'assistance technique soutenue et de l'engagement de fond du Centre africain de développement minier dans l'élaboration d'une nouvelle législation minière au Lesotho, le Gouvernement de ce pays a approuvé le processus de rédaction de la nouvelle législation minière. Le Centre, en partenariat avec le Law Office of Lesotho, a aidé le Ministère des mines à parvenir à un consensus sur les principales questions devant être couvertes par une nouvelle législation minière.

Le Centre africain de développement minier a fourni des conseils techniques pour faciliter l'intégration des principes de la Vision africaine des mines dans la première révision en plus de 70 ans de la législation minière du Kenya (Kenya Mining Act of 2016) et le lancement d'un Comité directeur national comme organe de coordination. Le Centre aide également le Malawi à négocier des contrats complexes et fournit des services consultatifs afin d'optimiser la refonte de sa politique minière. En collaboration avec les parties prenantes publiques et privées, le Centre procède à un diagnostic approfondi du secteur minier au Ghana. En outre, il offre un appui technique à la Sierra Leone et au Rwanda pour une nouvelle politique minière.

En 2016, la Commission de l'Union africaine et le Centre africain de développement minier ont lancé le Pacte de la Vision africaine des mines. Ce pacte vise à intégrer les sociétés minières dans le processus et à combler les écarts existant entre les populations des zones minières, le secteur privé et les autorités. Ses principales cibles sont les entreprises extractives, y compris les sociétés pétrolières et gazières, les chambres des industries des mines et d'autres associations professionnelles. Les incitations à la coopération avec le secteur privé comprennent les avantages commerciaux attendus de la mise en œuvre de la Vision, tels que la possibilité de réduire les coûts opérationnels et d'améliorer la productivité. L'Association de l'industrie minière d'Afrique australe a exprimé son soutien au nouveau Pacte.

« La nouvelle politique minérale du Lesotho s'harmonise avec la Vision africaine des mines, qui est la feuille de route du continent pour l'exploitation des ressources minérales aux fins du développement socioéconomique. »

Tlali Khasu, Ministre des mines, Lesotho

« Remarquablement, il s'agit de notre première nouvelle loi minière en plus de 70 ans, et elle est principalement basée sur la Vision africaine des mines, la Constitution kenyane et sa Vision 2030. »

Dan Kazungu, Secrétaire général du Ministère des mines, Kenya

Pendant longtemps, les ressources africaines ont été exploitées sans pour autant en faire profiter à la population du continent, ce qui a conduit à l'adoption de la Vision africaine des mines en 2009.
Photo © Shutterstock



Exploitation minière de la bauxite en Guinée. La Vision africaine des mines a été conçue pour aider les gouvernements africains à gérer des liens complexes qui devraient permettre, une fois déverrouillés, de faire des ressources minérales un réel facteur de développement.
Photo avec aimable autorisation.





En 2013, le Centre africain de développement minier a été créé pour mettre en œuvre la Vision africaine des mines et son plan d'action et répondre à un besoin, celui d'une organisation centrale et stratégique. Photo© PNUD



Le déboisement et la dégradation des habitats se poursuivent et la pression démographique augmente. Deux faits qui portent atteinte à l'intégrité des bassins versants, sources cruciales d'approvisionnement en eau. ClimDev-Afrique a pour objectif d'assurer l'intégration effective des informations et des services climatologiques dans la planification du développement et d'intégrer les considérations climatiques dans les politiques et les programmes destinés à faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Photo : MOUVEMENT CEINTURE VERTE



Troisième Conférence annuelle sur le changement climatique et le développement en Afrique (CCDA-III), organisée par le Centre africain pour la politique en matière de climat au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, du 21 au 23 octobre 2013. Photo © CEA



Une station météorologique comprenant des détecteurs de la vitesse du vent, de la direction du vent, des précipitations et de la température. En juillet 2017, le Centre africain pour la politique en matière de climat a lancé la deuxième phase de « Services d'information climatologique et météorologique » devant s'étaler sur une période de trois années. Photo reproduite sur autorisation

Le changement climatique et le développement socioéconomique de l'Afrique : Le Centre africain de politique en matière de climat (CAPC) fait de l'action contre le changement climatique une priorité

En 1987, la CEA, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a créé le Centre africain des applications de la météorologie pour le développement (ACMAD) basé à Niamey (Niger), pour fournir à ses États membres des informations météorologiques et climatiques pour le développement. En 2006, la Commission, par l'intermédiaire de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de l'époque, a entamé un processus visant à créer le Centre africain de politique en matière de climat (CAPC) afin d'intégrer le changement climatique dans les politiques qui touchent les secteurs sensibles au climat, l'accent étant mis sur la sécurité alimentaire. Le Centre a finalement été approuvé et créé lors de la première Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine. Son but précis est de fournir aux États membres des orientations sur les politiques climatiques, de contribuer à la réduction de la pauvreté par une adaptation réussie aux changements climatiques en Afrique et d'améliorer la capacité des pays africains de participer au mieux aux négociations climatiques multilatérales.

La Réunion annuelle conjointe de 2008 a également approuvé la création de l'initiative ClimDev-Afrique qui vise à assurer l'intégration effective des informations et des services climatologiques dans la planification du développement et à intégrer les considérations climatiques dans les politiques et programmes afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Selon son mandat, ClimDev-Afrique est un programme conjoint de la Commission de l'Union africaine, de la CEA et de la Banque africaine de développement et prend appui sur les mandats respectifs des trois institutions régionales. La Conférence des ministres a chargé le CAPC d'assurer le secrétariat de l'initiative ClimDev-Afrique et de son centre d'analyse et de production de connaissances. L'initiative Clim-Dev a permis d'accroître les investissements dans les équipements modernes d'observation du climat en Afrique et de jeter les bases d'une politique et d'une prise de décisions éclairées sur le climat à travers le continent.

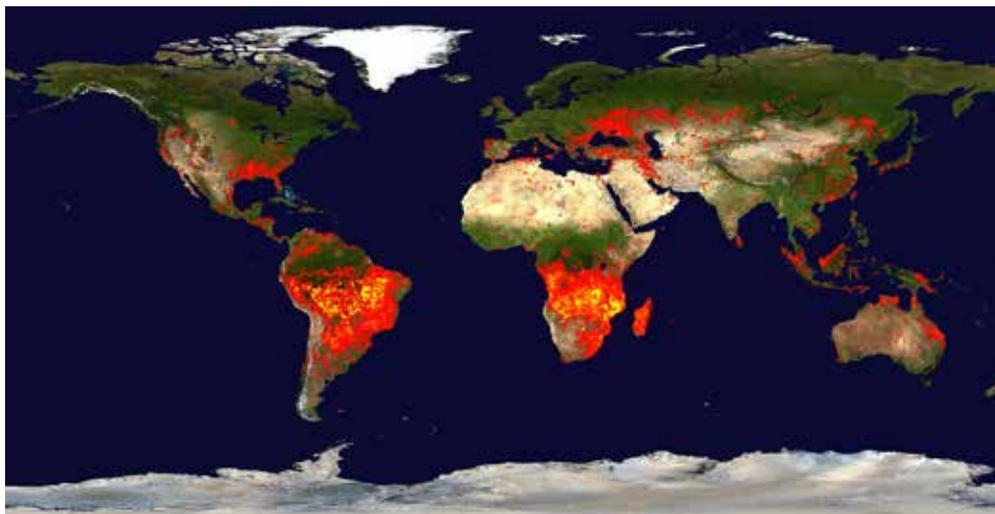
Le CAPC a joué un rôle essentiel dans la préparation de la participation des États membres africains à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 et, avec le Groupe africain de négociateurs et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, dans la formulation d'une position africaine commune sur la politique et la gouvernance climatiques mondiales. Il a également préconisé la création d'un service d'information climatique et le développement du Programme des jeunes juristes africains sur le changement climatique pour assurer durablement les capacités des négociateurs africains de défendre les positions africaines dans les négo-

Premières discussions africaines sur le climat organisées à Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en septembre 2015.
Photo© CEA



Quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue à Dakar (Sénégal) en mai 2018.
Photo© CEA





Les spectroradiomètres imageurs à résolution moyenne (MODIS) du satellite Terra de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) détectent les incendies à travers le monde. Crédit : NASA



Inauguration officielle du Pavillon Afrique à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies. Convention-cadre sur le changement climatique, organisée à Paris en novembre 2015. Akinwumi Adesina, Président de la Banque africaine de développement, Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, coupant le ruban symbolique.

ciations sur le climat. À ce jour, ce programme a formé et encadré de jeunes juristes de plus de 30 pays dans le cadre de négociations sur le climat et a secondé le Groupe africain de négociateurs à diverses conférences des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le succès de la mise en œuvre de l'Accord de Paris¹ dépend de l'intégration par tous les pays de mesures climatiques dans leurs stratégies et programmes nationaux de développement par le biais de leurs contributions déterminées au niveau national. Le CAPC collabore avec les États africains à l'élaboration de méthodes appropriées pour intégrer les contributions nationales dans les programmes nationaux de développement afin d'assurer la réalisation des objectifs du développement durable. Ces travaux portent en particulier sur l'amélioration de la production, de l'analyse et de l'utilisation des informations météorologiques et climatiques, l'élaboration de méthodologies permettant d'évaluer les investissements dans l'énergie et d'autres infrastructures et de renforcer la résilience des économies et des moyens de subsistance africains aux chocs climatiques actuels et futurs. Le Centre contribue également à la mise au point de solutions aux conflits, aux déplacements de populations et aux migrations suscités par les difficultés climatiques, tout en soutenant l'utilisation durable des écosystèmes et des ressources naturelles sensibles au climat, comme les forêts, les rivières et les écosystèmes marins.

À l'avenir, le CAPC constituera une enceinte de dialogue sur les questions relatives au climat et au développement en Afrique, ouvrant ainsi la voie au renforcement de la capacité des États membres d'examiner, analyser et mettre en œuvre de meilleurs moyens et des investissements qui tirent parti des changements climatiques et de l'utilisation efficace de leurs ressources naturelles pour développer des économies dynamiques et inclusives en vue de la prospérité commune².

¹ Accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

² De plus amples informations sur les activités du Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC) sont disponibles à l'adresse : <https://www.uneca.org/pages/about-acpc>.



Vue aérienne d'une plaine inondable de la rivière Jangwani, séparant Masaki d'Oyster Bay à Dar es-Salaam, en République-Unie de Tanzanie. L'Afrique est la seule région qui dispose d'un programme défini en matière de politique foncière, suite à une collaboration entre la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement pour créer l'Initiative sur les politiques foncières en 2006. Photo : POSITIONS INÉGALES

Centre africain sur les politiques foncières : Définir et coordonner la mise en œuvre du programme unifié africain sur les questions foncières

En 2006, la CEA a collaboré avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à la mise en place de l'Initiative sur les politiques foncières, qui témoigne du rôle central d'une gouvernance foncière efficace dans la réalisation d'un développement équitable et durable, faisant de l'Afrique la seule région ayant un programme bien défini en la matière. Un secrétariat de l'Initiative sur les politiques foncières a également été créé au sein de la CEA pour diriger les efforts concertés de l'Afrique en vue de faire avancer le programme foncier. Par la suite, l'Initiative a facilité la production de connaissances pour éclairer les politiques et les programmes fondés sur des données factuelles, suscité une volonté politique et publique soutenue d'établir le programme d'action foncier continental, renforcé les capacités des principales parties prenantes et les mécanismes institutionnels à l'appui de l'agenda foncier de l'Union africaine et suivi l'application des principaux engagements énoncés dans la Déclaration de l'Union africaine sur les questions foncières, en faisant régulièrement rapport aux organes directeurs de l'Union. Cela s'inscrit dans un contexte où une gouvernance foncière efficace est essentielle pour promouvoir un développement socioéconomique solidaire et durable en appui à la transformation structurelle de l'Afrique.

L'agriculture et les secteurs fondés sur les ressources naturelles contribuent largement au produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique et aux moyens de subsistance de la plupart des Africains ; on ne saurait trop insister sur l'importance d'une gouvernance efficace des terres dans la transformation agricole. En outre, la terre est un bien social et politique essentiel pour l'identité culturelle, le statut social et la participation à la prise de décisions. En particulier, il est important de s'attaquer à l'insécurité foncière si l'on veut que les femmes et les autres groupes vulnérables aient accès aux ressources et bénéficient également des interventions foncières. Inversement, la garantie de la sécurité d'occupation des terres par les femmes peut accroître la productivité agricole et le partage de la prise de décisions au sein du ménage, augmentant ainsi le montant total des ressources dont dispose la famille pour la nutrition et la sécurité alimentaire, d'où une augmentation des dépenses de santé des ménages et une amélioration des résultats scolaires des enfants.

La première phase du projet de politique foncière s'est déroulée entre 2006 et 2009 et les principales réalisations ont été l'élaboration d'un cadre et de principes d'action pour une politique foncière en Afrique adoptés par les ministres africains responsables de l'agriculture et des terres en avril 2009, et l'engagement des chefs d'État dans la Déclaration sur les questions et problèmes fonciers en Afrique, adoptée à la treizième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en juillet 2009. Le texte du Cadre et des principes d'action pour une politique foncière



La deuxième réunion du Comité directeur de l'Initiative sur les politiques foncières, programme conjoint de l'Union africaine, la CEA et la Banque africaine de développement, a été organisée au Centre de conférences de l'Union africaine le 4 novembre 2013. L'Initiative sur les politiques foncières a mené des efforts de plaidoyer rigoureux au niveau régional pour garantir deux choses : que la terre resterait une priorité du programme continental de développement, et que l'Initiative générerait des engagements sur des questions foncières clés. Photo© CEA

en Afrique a été rédigé en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales et sur la base d'évaluations et de consultations régionales menées dans les cinq régions de l'Union africaine.

La deuxième phase de l'Initiative a contribué à la gouvernance et à la gestion des terres par diverses interventions aux niveaux continental, régional et national. Elle a amélioré la production de connaissances sur la gouvernance et l'administration foncières dans de nombreux domaines thématiques, notamment l'investissement foncier à grande échelle, les droits fonciers des femmes et les conflits liés à la terre. En outre, la Conférence sur la politique foncière en Afrique a été organisée pour promouvoir la diffusion des connaissances.

L'Initiative sur les politiques foncières a mené des activités rigoureuses de plaidoyer au niveau régional pour garantir deux choses : que la terre demeure une priorité du programme de développement continental, et que des engagements soient pris sur les questions foncières essentielles, notamment le Plan d'action de Nairobi sur l'investissement foncier à grande échelle et l'engagement de l'Union africaine en faveur d'un objectif de sécurité foncière pour 30 % des femmes. En outre, l'Initiative a aidé les principales parties prenantes à appliquer la Déclaration de l'Union africaine sur les terres, notamment en créant le Réseau d'excellence pour la gouvernance foncière en Afrique et un programme de gouvernance foncière à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). En outre, elle a renforcé la synergie et la coordination grâce à des partenariats stratégiques afin de renforcer les réseaux existants et d'établir d'autres instances essentielles.

Le secrétariat de l'Initiative sur les politiques foncières a été transféré au Centre africain sur les politiques foncières et a été officiellement lancé lors du débat ministériel du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement le 5 octobre 2017, conformément aux décisions de l'Union africaine sur cette question.



La deuxième Conférence sur la politique foncière en Afrique a été organisée à Addis-Abeba, en novembre 2017, par l'Initiative sur les politiques foncières, un programme conjoint du consortium tripartite constitué de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique. Photo© CEA



Atelier consultatif régional sur les politiques foncières en Afrique centrale. Comme l'agriculture et les secteurs basés sur les ressources naturelles contribuent de manière substantielle au produit intérieur brut de l'Afrique et aux moyens d'existence de la plupart des Africains, on ne saurait trop souligner l'importance d'une bonne gestion foncière lors de toute transformation agricole. Photo© CEA



La deuxième Conférence sur la politique foncière en Afrique, avec pour thème « L'Afrique que nous voulons : réaliser une transformation socioéconomique grâce à un accès inclusif et équitable des jeunes à la propriété foncière », a eu lieu à Addis-Abeba, du 14 au 17 novembre 2017. Photo© CEA

En 2012, la CEA a lancé et renforcé la mise en place du Consortium pour le génie biomédical africain chargé de coordonner, de promouvoir et de mobiliser des ressources pour ses membres. Crédit photo





Imprimante 3D assemblée et utilisée par les étudiants dans le cadre des Innovators Summer School 2013 (Pisa Engineers). Photo© CEA

6.4 STATISTIQUE, INNOVATION, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Nouvelles technologies et innovation : Innover pour l'Afrique – Améliorer les soins de santé en Afrique grâce au génie biomédical

L'Afrique dépense de 3 à 4 milliards de dollars par an pour du matériel médical afin d'améliorer la santé de ses populations, mais en l'absence de pièces de rechange et de techniciens qualifiés, ce matériel cesse de fonctionner pratiquement immédiatement et se retrouve dans le cimetière des équipements inutilisables.

Pour surmonter ce problème, la CEA a lancé un projet pilote d'ingénierie biomédicale pour améliorer la santé en Afrique en aidant les États membres à développer leurs capacités dans le domaine de l'ingénierie médicale et de l'innovation. Le projet a pour principal objectif de perfectionner les capacités des pays d'Afrique en vue d'installer, de réparer, d'entretenir et de mettre à niveau le matériel médical, d'intéresser des étudiantes à ces disciplines et d'inculquer de meilleures compétences en entrepreneuriat et en innovation pour assurer du matériel médical sur les marchés.

Ce projet comporte trois activités principales :

ÉLABORATION DE PROGRAMMES – La CEA a aidé à la formulation d'un programme générique de génie biomédical qui a permis à certaines universités d'offrir rapidement ces cours (par exemple à l'Université Kenyatta) ou d'améliorer des cours offerts depuis peu (par exemple à l'Université Makerere).

L'ÉCOLE D'ÉTÉ DE L'INNOVATION – Cette école d'été est devenue une plateforme essentielle pour l'offre de compétences qui ne faisaient pas encore l'objet de programmes dans les universités (par exemple l'encodage de dispositifs mobiles pour le matériel médical ou l'impression 3D), la promotion de l'innovation et l'inculcation de compétences en entrepreneuriat. Des prix d'excellence ont été conférés aux participants à ces écoles d'été dans trois catégories – projet le plus novateur, projet ayant le plus de chance d'avoir un impact économique et projet ayant le plus de chance d'avoir un impact social.

RÉSEAUTAGE ET RECHERCHE – En 2012, la CEA a pris l'initiative et la pointe de la mise en place du Consortium d'ingénierie biomédicale africaine pour coordonner et promouvoir le génie biomédical et mobiliser des ressources pour ses membres. Le Consortium peut demander du soutien dans des domaines qui sont interdits à la CEA en raison de son mandat (comme la formation postuniversitaire). À titre d'exemple, le Consortium et ses partenaires ont obtenu 1,5 million de dollars de

l'Union européenne pour une formation postuniversitaire et des échanges de personnel et 1,2 million d'euros pour mettre en place une plateforme électronique afro-européenne pour la conception de matériel médical sûr. Le Consortium envisage actuellement de s'enregistrer au Kenya ou en Ouganda et de former d'éventuelles sections nationales.

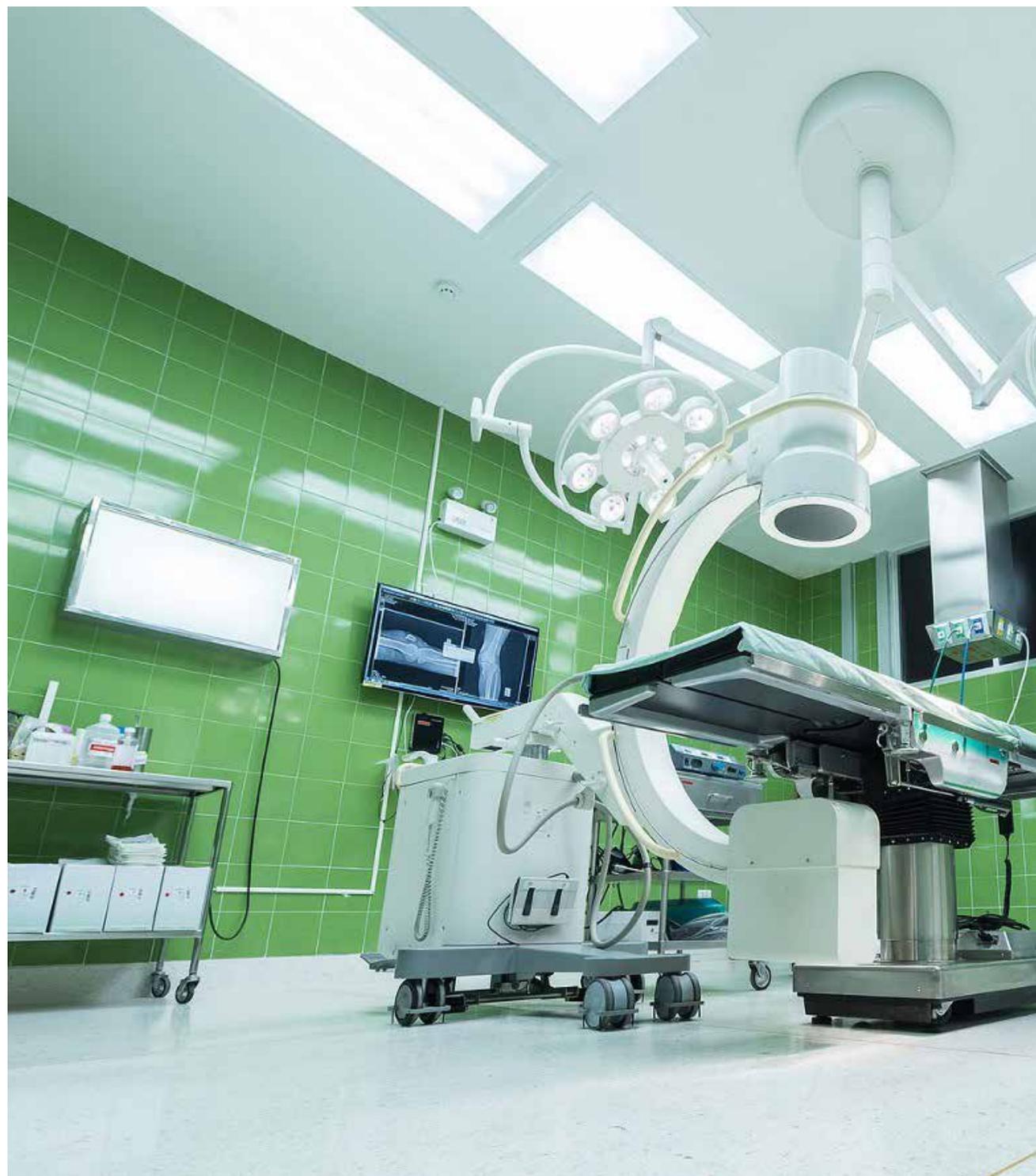
Certains des résultats les plus remarquables de cette initiative en faveur du génie biomédical sont notamment le plus grand nombre d'universités et autres institutions y participant, de deux en 2011 à environ 22 en 2019, avec 1 200 étudiants y poursuivant des études universitaires et postuniversitaires de génie biomédical. Parmi les étudiants ayant participé aux Écoles d'été de l'innovation de 2012 à 2016, 48 % environ ont démarré leurs propres entreprises, 65 % ont créé de nouveaux prototypes, 92 % ont maintenu les réseaux sociaux mis en place et 19 % ont obtenu des bourses. Environ 30 % des étudiants étaient des femmes et tous les prix de l'innovation conférés lors des sept écoles ont été remportés par des étudiantes.

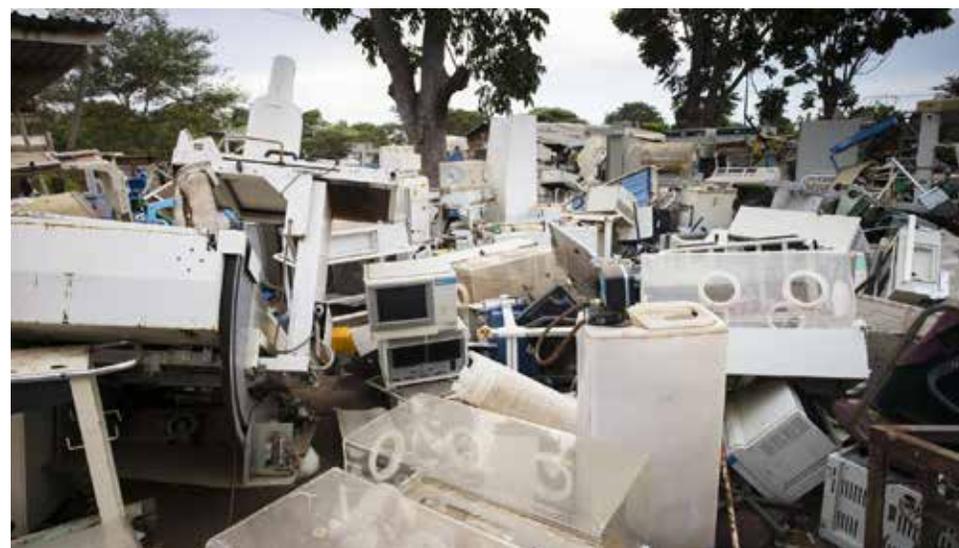
Pour assurer sa pérennisation, le Consortium et ses partenaires ont maintenant obtenu deux dons d'environ 3 millions de dollars, appuyé deux écoles de design, organisé 27 formations postuniversitaires pour des enseignants dans des universités partenaires, mis en place une infrastructure électronique pour la conception de matériel médical sûr et stimulé divers partenariats et innovations. Deux équipes partenaires ont remporté des prix internationaux pour leurs designs novateurs, dont l'un est déjà sur les marchés et l'autre a été lancé en décembre 2018.

S'il est encore trop tôt pour en mesurer l'effet sur les résultats en matière de soins de santé, des éléments indirects de preuve suggèrent que cette initiative pilote a eu pour conséquence des innovations et des entreprises dans le domaine de la santé. Des hôpitaux qui n'avaient pas de personnel qualifié en génie biomédical s'arrachent les ingénieurs formés localement – ce qui contribue à l'amélioration des services de santé et de leurs résultats.

Le Consortium pour le génie biomédical africain et ses partenaires ont obtenu 1,5 million de dollars de financement de l'Union européenne pour la formation postuniversitaire et l'échange de personnel, et 1,2 million d'euros supplémentaires pour la mise en place d'une plateforme électronique Afrique-Europe pour la conception en toute sécurité d'appareils médicaux. Actuellement, le Consortium pour le génie biomédical africain envisage de s'implanter au Kenya et en Ouganda avec d'éventuelles antennes nationales.

Photo© KNIPP





Une décharge pour les appareils médicaux usagés au Malawi. L'Afrique dépense entre 3 et 4 milliards de dollars en appareils médicaux pour améliorer les soins de santé, mais faute de pièces de rechange ou de techniciens qualifiés, les appareils tombent en panne presque immédiatement, et finissent leur jour dans des cimetières de matériel. Photo© Stephen Rudy/reproduite avec l'autorisation de Gradian Health



Première réunion de la Conférence régionale africaine sur la science, tenue à Addis-Abeba, 6-10 novembre 1995. Photo© CEA



La troisième Conférence des ministres africains en charge des faits d'état civil à la cérémonie de clôture de la vingt-quatrième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union, qui s'est tenue à Addis-Abeba, le 31 janvier 2015. Le rôle des registres et statistiques de l'état civil dans la réalisation de la bonne gouvernance en Afrique ainsi que le rôle que joue la bonne gouvernance dans les processus d'enregistrement des faits d'état civil à travers le continent ont été examinés lors d'une conférence régionale qui s'est tenue à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 7-9 février 2015. Photo© ECA



Personnalités ayant participé à la réunion de haut niveau sur la nécessité pour l'Afrique de s'engager dans le domaine de l'identité numérique, organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, le 18 novembre 2018. Photo © CEA



M. Trevor Manuel (à droite), l'ancien Ministre sud-africain des finances, et Mme Tumusiime Rhoda Rhoda, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture à la Commission de l'Union africaine, lors de la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba, en mars 2015. Photo © CEA

Statistique et capacités statistiques : Les chiffres ne mentent pas - 60 ans de renforcement des capacités statistiques africaines pour assurer le suivi du développement de l'Afrique

L'Afrique ne s'était pas beaucoup préparée à la vague d'indépendances qui y déferla à partir des années 1950. Les systèmes nationaux de statistique ont eu du mal à fournir aux gouvernements nouvellement indépendants et à leurs institutions des informations utiles pour les orienter correctement dans la planification, le développement et l'évaluation de leurs activités de développement. À l'époque, la CEA était la seule organisation panafricaine œuvrant dans le domaine de la statistique, elle joue depuis lors un rôle important pour la promotion des statistiques, étant entendu que les statistiques sont indispensables pour résoudre les problèmes socioéconomiques.

La Commission a joué un rôle clé dans l'organisation de la première Conférence des statisticiens africains en 1959 et a continué de jouer son rôle d'organe de réflexion pour faire avancer le développement des statistiques en Afrique. Dans les années 1990, elle était à la pointe de la formulation du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique, elle a coordonné la mise en application du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique afin d'améliorer les résultats du développement et la bonne gouvernance des statistiques en Afrique et a contribué à la rédaction de la Charte africaine de la statistique, adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2009. La CEA a aussi fait progresser les réflexions sur la révolution des données dans le contexte africain et produit le *Consensus sur les données en Afrique*, ainsi que le *Rapport sur la révolution des données en Afrique*.

La Commission a joué un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des pays d'Afrique pour leur permettre d'améliorer leurs ressources humaines en statistiques, grâce à des projets communs avec des gouvernements et d'autres partenaires favorisant la mise en place d'établissements intégrés de formation de personnel hautement qualifié dans les domaines de la statistique et des sciences et technologies géospatiales et de leurs applications. Ce travail a abouti à la création en 1963 du Centre nord-africain de recherche et de formation démographiques, du Centre régional de la cartographie des ressources du développement en 1975 et de l'Institut régional africain pour les sciences et technologies géospatiales (appelé auparavant Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux), établi en 1972. En moins de sept ans (1961-1967), avec le soutien de la CEA, le nombre de statisticiens officiels est passé de 1 600 à 3 900. La CEA a aussi organisé de 1979 à 1993 un Programme spécial de formation pour l'Afrique, au niveau régional, qui a contribué à la formation d'un grand nombre de fonctionnaires des offices nationaux de statistiques à tous les niveaux et consolidé les 20 centres de formation en statistique existants. De surcroît, grâce à l'évolution des technologies, des composantes de formation électronique ont été ajoutées, dont quatre sessions de formation électronique organisées récemment sur la statistique économique, la statistique environnementale et la comptabilité nationale, notamment le changement de base du PIB, auxquelles ont participé en tout plus de 1 200 stagiaires.

La CEA a aussi joué un rôle vital de plaidoyer pour le renforcement des systèmes nationaux de statistique des États membres. En 1978, la CEA a lancé un programme concernant la mise en place de services de comptabilité nationale, pour consolider les capacités des comptabilités nationales africaines et des statistiques économiques dont elles dépendent, dans le cadre du Système de comptabilité nationale de 1968, grâce auquel il y a eu des améliorations notamment dans les domaines de la compilation des agrégats, tableaux et comptes des États nouvellement indépendants. Depuis 2000, le renforcement des capacités a ciblé la conception et la réalisation de stratégies nationales de développement des statistiques et, à ce jour, 40 pays ont conçu des stratégies nationales assurant la production de bonnes statistiques institutionnelles dans un environnement adéquat. La CEA a aussi été à la pointe du développement de l'Indice africain de développement statistique qui mesure le progrès du développement des capacités nationales de statistiques.

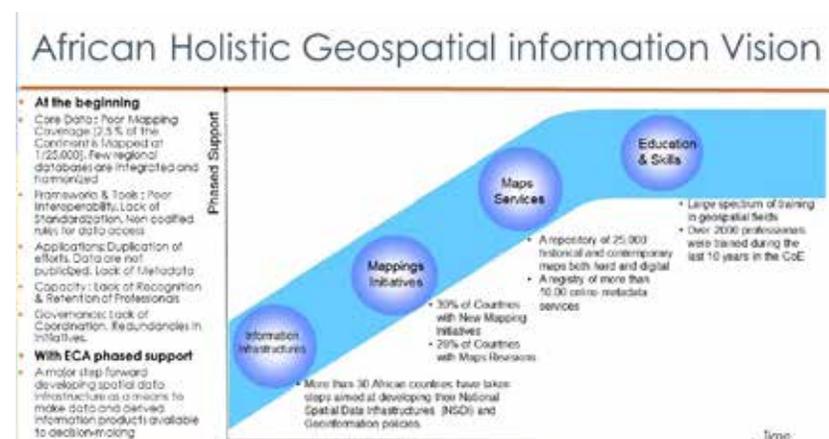
Initiée en 1990, la Journée africaine de la statistique est organisée chaque année pour aider à faire mieux connaître le développement des statistiques. La Commission africaine de statistique a été créée comme organe de pointe de la statistique, pour servir de lieu de discussions et de prises de décisions sur tous les aspects concernant le développement des statistiques nationales.

En 1978, la CEA a démarré un tout premier programme d'enquête dans les ménages, le Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages, dont la réussite en a suscité l'extension à d'autres régions puis la création par les Nations Unies de leur Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, initiative mondiale dont le Programme africain est devenu une composante régionale. Par ailleurs, la CEA mène depuis 1964 un travail de plaidoyer pour l'enregistrement des faits d'état civil, qui a contribué à la création des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et par la mise en place en 2010 du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Grâce à ces efforts de la CEA, des centaines d'experts africains en enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil ont été formés, un soutien technique a été apporté à plus de 25 pays pour évaluer et préparer des plans stratégiques, ce qui a permis une amélioration générale de ces systèmes. Un des résultats les plus significatifs a été l'augmentation des taux d'enregistrement des naissances en Afrique de 40 à 56 % sur la période de trois ans de 2012 à 2015. Les recensements de la population et des logements de 2010 en Afrique ont été un succès retentissant du fait du nombre de pays qui y ont participé, soit en tout 47 pays (neuf de plus qu'en 2000). Autre réussite significative, quatre pays qui n'avaient pas fait de recensements en 1990 et en 2000 les ont faits en 2010, à savoir l'Angola (après 44 ans), Djibouti (après 26 ans), le Libéria (après 24 ans) et le Togo (après 29 ans).

La CEA a aussi encouragé la mise en place d'infrastructures d'informations spatiales et aide les pays d'Afrique à maintenir leurs ressources, outils, applications et services en matière d'informations et de connaissances pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de données géomatées favorisant la prise de décisions éclairées. Grâce à ces efforts constants de la Commission, plus de 30 pays africains ont engagé la formulation et la mise en œuvre de ces politiques et stratégies qui en sont à diverses étapes. Avec l'aide de l'émergence d'une communauté de solides experts de l'information géospatiale, les technologies géospatiales deviennent petit à petit une force motrice pour de nombreux services et applications, allant de l'administration foncière à la gestion des ressources naturelles et l'agriculture, dans de nombreux pays d'Afrique.



La première session commune du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistiques et de la Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique), organisée à Tunis du 8 au 12 décembre 2014, était accueillie par la Division des statistiques de la Commission de l'Union africaine et le Centre africain pour la statistique de la CEA, en collaboration avec le Département de la statistique de la Banque africaine de développement. La Conférence avait pour thème « Renforcer la production de statistiques agricoles en Afrique pour une meilleure évaluation et suivi du PDDAA » Photo © ECA



Le projet Information géospatiale au service du développement durable en Afrique à l'horizon 2030 sur le continent africain a pour but de "promouvoir le développement durable de l'Afrique grâce à une gestion judicieuse de l'information géospatiale." Photo © CEA



La CEA mène depuis 1964 des activités de plaidoyer pour établir l'enregistrement des faits d'état civil, ce qui a contribué à la création en 2010 des registres et statistiques de l'état civil et du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, faisant passer le taux d'enregistrement des naissances en Afrique de 40 à 56 pour cent sur une période de trois ans, entre 2012 et 2015. Photo© Shutterstock.

6.5 PROGRAMMES SOUS-RÉGIONAUX RÉUSSIS

Réduction des effets du changement climatique en Afrique de l'Ouest : Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et Centre africain pour les applications de la météorologie au développement

Le solide lien entre climat et développement n'est un secret pour personne, mis en évidence par l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, le 4 novembre 2016. En Afrique, l'élévation des températures et les changements des conditions météorologiques ont provoqué des sécheresses et des inondations, chassant les agriculteurs et les éleveurs de leurs terres. Le rétrécissement des lacs a mis à mal les pêcheurs. Sur un continent où l'agriculture compte pour 15 % du PIB total, les phénomènes climatiques extrêmes sont une évidente menace au développement économique.

Conscients de la vulnérabilité du continent, les dirigeants africains soutiennent depuis longtemps les efforts internationaux de lutte contre le réchauffement planétaire et le changement climatique. Par le truchement de ses bureaux sous-régionaux, la CEA a parrainé des initiatives pour aider les gouvernements à rendre leur économie plus résiliente et intelligente face aux changements climatiques.

La Commission a commencé de faire des avancées en Afrique de l'Ouest il y a une trentaine d'années, lorsqu'en avril 1987 un office météorologique africain a été mis en place à Niamey (Niger). Le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) a été créé par la Conférence des ministres de la CEA et l'Organisation météorologique mondiale.

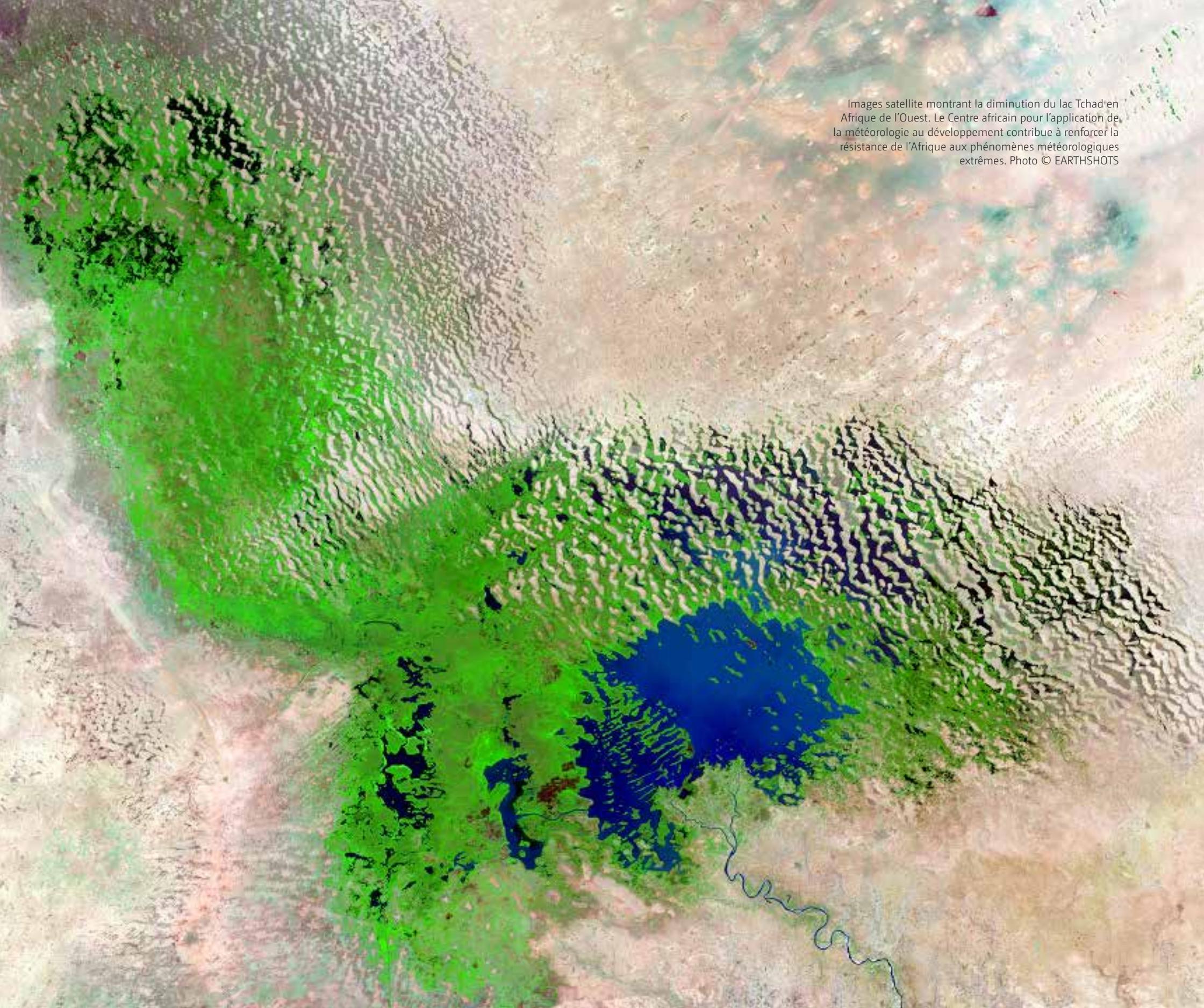
Le Conseil d'administration du Centre a tenu sa réunion inaugurale à Niamey, du 12 au 14 avril 1988, et réaffirmé notamment que la principale raison de la création du Centre par les États membres étaient de réagir à la chute drastique de la production agricole causée par la sécheresse dévastatrice des années 1983 à 1985.

Le Centre contribue aujourd'hui à consolider la résilience de l'Afrique aux conditions climatiques extrêmes en faisant mieux comprendre aux pays du continent les situations atmosphériques et climatiques qui y prévalent. Mais alors que le Centre offre ses services à tout le continent, 27 seulement des 54 États membres de la CEA en ont entériné les statuts, suggérant qu'il faudrait redoubler d'efforts pour que les autres pays africains assurent aussi la promotion de ses activités.

En mai 2015, l'ACMAD a été désigné comme hôte du Centre climatique régional de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) au service de la région africaine.



Cette photo qui montre une zone complètement à sec du fleuve Niger à Mopti, une ville importante de la zone soudano-sahélienne du Mali, Afrique de l'Ouest, a été prise le 1er avril 1986. En avril 1987, un centre météorologique africain – Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (ACMAD) – a été établi à Niamey, Niger, pour lutter contre l'effondrement de la production agricole causé par la sécheresse catastrophique qui a sévi de 1983 à 1985. Photo© Nations Unies



Images satellite montrant la diminution du lac Tchad en Afrique de l'Ouest. Le Centre africain pour l'application de la météorologie au développement contribue à renforcer la résistance de l'Afrique aux phénomènes météorologiques extrêmes. Photo © EARTHSHOTS

Les centres régionaux de l'OMM sont des centres d'excellence nés de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, qui accélèrent et coordonnent la réalisation scientifiquement et techniquement rigoureuse de mesures destinées à améliorer les résultats concernant le changement climatique aux niveaux national, régional et mondial. Ils servent de piliers aux activités des services nationaux de météorologie et d'hydrologie d'une région, en créant des produits climatiques régionaux, notamment des prévisions régionales à long terme, et en aidant les gouvernements à répondre à leurs besoins d'informations climatiques nationales. Le Centre climatique régional a des responsabilités de nature régionale qui ne chevauchent ni ne remplacent celles des services nationaux de météorologie et d'hydrologie.

Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest continue de construire des relations avec plusieurs partenaires stratégiques, tels que les offices nationaux de statistique, le Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Bureau régional et le siège du Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, afin de générer des produits de connaissances, de maintenir un dialogue politique et de renforcer les capacités de la sous-région. Ces partenariats ont permis: de produire les profils de pays ou profils STEPS ou les deux; de rendre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel opérationnelle grâce au plan de soutien pour cette stratégie; d'évaluer les perspectives de la Charte africaine de la statistique en Afrique de l'Ouest pour harmoniser les programmes de statistique de la sous-région; de signer un mémorandum d'accord pour la coopération entre la CEA et la CEDEAO le 2 juin 2017 et d'apporter un soutien technique au Gouvernement gambien pour l'accord sur la mise en place d'un pacte de paix et de développement durable.

Cosses de cacao en Côte d'Ivoire. D'après les modèles climatiques, l'Afrique de l'Ouest, qui fournit une grande partie du cacao mondial, souffrira de sécheresses sans précédent susceptible de réduire l'approvisionnement. Le Centre africain pour l'application de la météorologie au développement de Niamey, au Niger, a pour objet de renforcer la résistance de l'Afrique aux phénomènes météorologiques extrêmes en permettant de mieux comprendre les processus atmosphériques et climatiques dans l'ensemble du continent. Photo/ISSOUF SANOGO/GETTY IMAGES





Une station météorologique à Lela, sud-ouest du Kenya, qui sert d'observatoire hydro-météorologique transafricain. Grâce aux informations météorologiques qu'ils obtiennent, les agriculteurs peuvent compter sur leurs cultures. Photo © CEA

Une petite fille ayant de l'eau jusqu'aux genoux, là où autrefois se trouvait la cuisine familiale sur l'île de Diamniadio, delta du Saloum, au Sénégal. La montée des eaux causée par la hausse des températures à l'échelle mondiale explique les crues fréquentes dans le delta. La hausse du niveau de la mer augmente par ailleurs la salinité des eaux environnantes, empoisonnant les sols et tuant les récoltes. Photo© Jane Hahn/AP



Cascades sous-marines à Maurice. L'Afrique se réjouit à l'idée de partager des industries maritimes de plusieurs milliards de dollars, l'Agenda 2063 pour le continent prévoyant que l'économie bleue jouera un rôle décisif au service de la transformation et de la croissance.
Photo© Shutterstock

Tirer parti des ressources océaniques de l'Afrique pour son développement durable : Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est à la pointe de la reconnaissance de l'économie bleue

D'abord appelé Centre multinational de programmation et d'exécution de projets, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est a été établi le 10 octobre 1977 à Gisenyi (à la frontière nord du Rwanda) au début de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) qui comprenait alors trois pays : le Burundi, la République démocratique du Congo (ex-Zaïre) et le Rwanda, et dont le siège se trouvait au même endroit. Le Bureau s'occupait pour commencer de ces trois pays, de la CEPGL et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Il a joué un rôle clé en appuyant ces organisations grâce à des études approfondies et pour la mise en place d'institutions spécialisées telles que la Banque de développement des États des Grands Lacs, l'Institut de recherche agronomique et zootechnique, et l'Organisation de l'énergie des pays des Grands Lacs. À titre d'exemple, l'exploitation effective du méthane du lac Kivu a pour origine une étude faite par le Bureau en 1988, qui était un résultat du Programme de travail de 1986-1987 identifiant comme composante essentielle le soutien à l'exploitation et à la gestion des ressources des lacs, fleuves et rivières des pays membres de la CEPGL et de la région dans son ensemble.

Trente ans plus tard, le lancement d'une publication phare, *L'économie bleue en Afrique : guide pratique*, mène à la formulation des premiers cadres politiques de l'économie bleue aux Comores et à Madagascar. Dans son Agenda 2063, l'Union africaine désigne l'économie bleue comme nouvelle frontière pour la transformation socioéconomique du continent. Si elle est complémentaire de l'économie verte dans la recherche de la durabilité, c'est un concept qui a pourtant une signification beaucoup plus vaste pour le développement de l'Afrique puisqu'il englobe les espaces marins et aquatiques.

Le Guide pratique a été formulé sous la conduite du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, suite aux recommandations de la dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est, tenue à Madagascar en mars 2015. Il contient une méthodologie par étapes et des études de cas appuyant l'abandon de l'approche sectorielle actuelle de formulation des politiques en faveur d'une approche multisectorielle, intégrée et participative à niveaux multiples. Le Guide et l'étude qui a suivi sur les secteurs clés de l'économie bleue en Afrique de l'Est sont devenus

Dans l'allocution qu'elle a prononcée à l'occasion du débat relatif à l'engagement des dirigeants de la Conférence sur l'économie bleue durable, déroulé à Nairobi le 26 novembre 2018, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, Vera Songwe, a déclaré que l'économie bleue de l'ensemble du continent africain peut générer environ 4 milliards de dollars par an si elle est correctement exploitée. Photo/ AltAfrica

Ile de La Digue, Seychelles. Les pays africains misent sur les océans pour générer des recettes tirées du tourisme, de la pêche industrielle et de l'exploration pour promouvoir leur économie bleue. Photo© Shutterstock





Lancement de la publication intitulée « L'économie bleue en Afrique : un manuel de politique générale », à Addis-Abeba, le 3 avril 2016. De gauche à droite : l'ancien Secrétaire exécutif de la CEA, Carlos Lopes; le Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est, António M.A. Pedro et l'ancien combattant franco-sénégalais, le journaliste Jean-Karim Fall. Photo© CEA

L'ÉCO

recourt à une navigation intelligente pour réduire les effets sur l'environnement

crée des emplois, réduit la pauvreté et élimine la faim

protège la vie marine et les océans

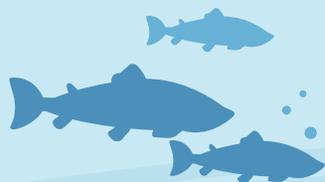
CONOMIE BLEUE.



est inclusive et
améliore la vie de tous



permet d'exploiter des
énergies renouvelables



est fondée
sur la viabilité
des pêcheries



prend des mesures
contre la pêche illicite



protège les communautés
côtières contre les effets
des changements
climatiques



lutte contre la
pollution par les
déchets marins
et la pollution
des océans

des produits de connaissance populaires qui ont contribué à la position stratégique de la CEA aux niveaux continental et mondial, comme l'illustre sa participation à la Conférence mondiale sur l'économie bleue durable, organisée au Kenya du 26 au 28 novembre 2018.

Le nombre de pays desservis par le Bureau sous-régional a augmenté régulièrement au fil des ans et ils sont maintenant 14 États membres, pays insulaires, côtiers ou privés de littoral, ainsi que de nombreuses communautés économiques régionales et autres organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Est. Le Bureau joue depuis toujours un rôle unique parmi les institutions spécialisées des Nations Unies au Rwanda et en Afrique de l'Est en raison de son mandat régional et de ses réalisations qui ont été appréciées au plus haut niveau. Les réunions de son Comité intergouvernemental d'experts offrent aux experts de la région un forum où ils aiment examiner les domaines d'intérêts stratégiques et émergents. Plus récemment, l'identification de la ZLECA¹ comme domaine de spécialisation du Bureau témoigne à nouveau de sa contribution à la scène politique de la région. Au nombre des principales réalisations du Bureau ces dix dernières années figure le développement de comptes nationaux satellites de tourisme et des cadres de politiques touristiques et énergétiques pour la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).

¹ ZLECA : Zone de libre-échange continentale africaine.

Suivi de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique du Nord : Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord publie un premier rapport sur la réalisation des objectifs dans les pays du Maghreb

Lors de la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Union du Maghreb arabe (UMA), tenue à Tunis le vendredi 2 novembre 2018, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord a présenté un rapport sur les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays du Maghreb.

La rapport, préparé en réponse à la demande de l'Union du Maghreb arabe, examine la situation en Algérie, en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie et met l'accent sur l'objectif 2 (faim zéro), l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructures), l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'objectif 15 (vie terrestre).

Dans ce rapport, la CEA met en exergue les efforts accomplis à ce jour par les quatre pays et observe que la Mauritanie a inclus les objectifs de développement durable dans sa Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée pour la période 2016-2030. En Tunisie, selon un communiqué de presse, l'évaluation rapide intégrée faite par le gouvernement de son plan quinquennal de développement (2016-2020) confirme que celui-ci intègre les objectifs. Mais selon le même communiqué, l'appropriation du processus et son intégration au niveau national varient selon les pays et restent trop lentes.

Le rapport fait ressortir que les pays du Maghreb devraient accélérer la mise en application des objectifs et leur intégration dans leurs cadres de planification, finaliser les mécanismes de coordination des efforts nationaux visant la réalisation des objectifs, ainsi que les efforts de toutes les parties prenantes et la consolidation de la coordination des systèmes nationaux et régionaux de statistique pour améliorer la disponibilité et la cohérence des données, qui demeurent un défi de taille pour tous les pays.

Pour l'avenir, le rapport recommande de redoubler d'efforts pour aligner les priorités nationales sur les objectifs de développement durable, multiplier les partenariats multi-acteurs et tenir compte des objectifs dans leur budgétisation nationale. Il ajoute que si les priorités régionales sont assez clairement définies pour la mise en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il n'y a que peu de cadres stratégiques pour encadrer l'action des pays du Maghreb et il n'y a pas de cibles chiffrées à l'échelle maghrébine. Il exhorte l'Union du Maghreb arabe à orienter ses efforts sur le renforcement des capacités et le partage des connaissances, une stratégie maghrébine du développement durable et la réalisation de programmes sous-régionaux en appui aux initiatives engagées par l'Union africaine.

À la demande des pays membres, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord va assurer le suivi du rapport en produisant un profil régional qui examine la réalisation des objectifs de développement durable, les progrès et les défis dans toute la sous-région. Il appuie par ailleurs la préparation du rapport volontaire national sur la Mauritanie qui doit être soumis par le Gouvernement mauritanien au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019. Le Bureau aide aussi les efforts de réalisation et de suivi des progrès du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 en Tunisie.



ÉNERGIE VERTE : Éolienne récemment mise en service pour la production d'électricité en Mauritanie. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord contribue à l'établissement du rapport national facultatif, qui sera soumis par le gouvernement mauritanien au Forum politique de haut-niveau pour le développement durable en 2019.



Durant la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Union du Maghreb arabe, qui s'est tenue à Tunis, le vendredi 2 novembre 2018, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord a présenté un rapport faisant le point sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et les progrès réalisés dans les pays du Maghreb. Photo© CEA.

Accélérer l'industrialisation de l'Afrique australe

La production manufacturière d'Afrique subsaharienne augmente plus rapidement que celle du reste du monde et constitue une plus grande part des manufactures mondiales qu'il y a une quinzaine d'années.

La trente-quatrième session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) en août 2014, a examiné les progrès de l'intégration régionale et du développement économique en Afrique australe et observé que l'industrialisation était une lacune majeure dans le processus de développement de la région, ce pourquoi les chefs d'État et de gouvernement ont décidé qu'il fallait d'urgence que la région tire parti de ses ressources abondantes et variées, en particulier de ses ressources agricoles et minières, pour accélérer l'industrialisation grâce à l'enrichissement et à la création de valeur. Ils ont donc décidé de développer une stratégie et une feuille de route à long terme pour l'industrialisation de la région de la SADC. Afin de mettre cette décision en application, le secrétariat de la SADC a demandé le soutien de la CEA pour formuler ces stratégie et feuille de route de l'industrialisation.

Dans le cadre d'une approche réunissant plusieurs divisions et menée par son Bureau sous-régional en Afrique australe, la CEA a aidé le secrétariat de la SADC à formuler une stratégie et feuille de route pour l'industrialisation, 2015- 2063, qui ont été approuvées par les chefs d'État et de gouvernement de la SADC lors d'une session extraordinaire tenue à Harare (Zimbabwe) en avril 2015. La Secrétaire exécutive de la SADC, Mme Stergomena Tax, a déclaré que la Stratégie et Feuille de route pour l'industrialisation de la SADC étaient une première, contenant une perspective à long terme alignée sur les dimensions nationales, régionales, continentales et internationales. La stratégie reconnaît que pour que la libéralisation commerciale contribue au développement durable et équitable, et donc à la réduction de la pauvreté, elle doit être complétée par des capacités de production idoines, pour que le commerce soit efficace et efficient.

Cette stratégie repose sur trois piliers : l'industrialisation comme championne de la transformation économique et technologique ; la compétitivité comme processus actif du passage de l'avantage comparatif à l'avantage compétitif ; et l'intégration régionale et la géographie comme contexte du développement industriel et de la prospérité économique.

Lors de leur réunion extraordinaire de 2015, les chefs d'État et de gouvernement avaient aussi chargé le secrétariat de la SADC d'élaborer un plan d'action détaillé et chiffré pour la mise en œuvre de la stratégie. La CEA a aussi aidé le secrétariat de la SADC pour ce faire et le Plan d'action chiffré (2015-2030) a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de la SADC à Lozitha (Eswatini) le 18 mars 2017.

La CEA continue d'offrir son soutien technique au secrétariat de la SADC pour la mise en œuvre de la Stratégie et de la Feuille de route d'industrialisation de la SADC, notamment avec le développement d'un cadre pour améliorer le rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe et l'intégration de la stratégie dans les politiques industrielles et plans de développement nationaux des États membres.

Les autres initiatives connexes de la SADC appuyées par la CEA sont notamment la formulation d'un projet de vision des mines de la SADC, d'un audit des compétences du secteur des mines en Afrique australe et d'un cadre pour les droits de propriété intellectuelle.



Forum régional sur "Régionalisme développemental, paix et transformation économique en Afrique australe". Organisé par le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et par le Réseau de Consolidation de la paix africaine et le Conseil de recherche en sciences sociales, en collaboration avec le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et accueilli par le gouvernement de Swaziland (désormais Eswatini) dans la station balnéaire Royal Swazi Spa à Ezulwini, du 28 au 30 septembre 2016. Photo/African Peacebuilding Network.



La production manufacturière augmente plus vite en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde, et représente désormais une part plus importante qu'il y a quinze ans de la production mondiale. Photo© GO BOTSWANA



Une usine textile en Afrique du Sud. © Shutterstock

PEOPLE
POWER NOT
CORRUPT
POWER !!!!!!

DO NOT
NU
THE C

le
ore
t

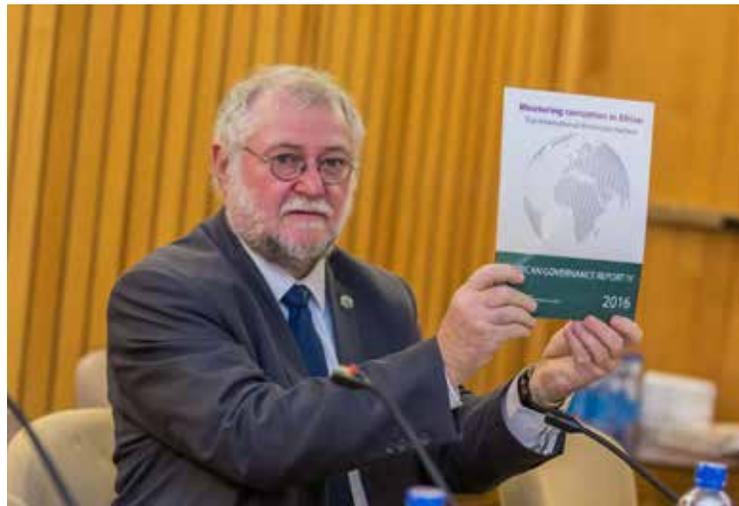
NU

RESTRICT
RENEWABLE
SUPPORT





Intensifier la lutte contre la corruption : Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe facilite le travail contre la corruption en Afrique australe



Ministre des finances de la Namibie, Calle Schlettwein, présentant, le 2 avril 2016, le Rapport IV sur la gouvernance de l'Afrique à Addis-Abeba. Photo© CEA

Manifestant dans une marche anti-corruption en Afrique du Sud. Si la corruption fragilise la vie de milliards de gens dans le monde entier, ce sont, le plus souvent, les membres les plus vulnérables de la société qui sont les plus touchés. Crédit Photo

La corruption sape le développement socioéconomique de l'Afrique. Elle compromet la démocratie, le développement et la capacité de sortir les populations de la pauvreté. Les actualités à sensation regorgent de pillages et autres méfaits ahurissants : stylos et photocopieuses achetés pour plusieurs milliers de fois leur prix sur les marchés, millions versés à des entrepreneurs fictifs ou des prestataires de services fantômes, entreprises d'État disparaissant tout simplement.

Mais alors même que les malversations se multiplient, les États membres redoublent d'efforts pour remporter la lutte contre la corruption. Les dirigeants africains ont réaffirmé leur volonté de s'attaquer à ce phénomène lors de la trentième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en janvier 2018, en déclarant 2018, Année de la lutte contre la corruption en Afrique, sur le thème « Remporter la lutte contre la corruption : une voie durable vers la transformation de l'Afrique ».

Cette lutte est déjà bien engagée en Afrique australe ; le Bureau sous-régional de la CEA, en collaboration avec le Bureau de l'Union africaine en Afrique australe, a en effet lancé deux grandes initiatives : une Conférence régionale sur la corruption et le défi à la transformation économique de l'Afrique australe et une réunion consultative des institutions anti-corruption d'Afrique australe qui se sont tenues, sous l'égide du Gouvernement botswanais, du 18 au 22 juin 2018.

Le Président du Botswana, M. Mokgweetsi Masisi, a ouvert la Conférence régionale de lutte contre la corruption et l'ancien Président du Gouvernement provisoire d'unité nationale du Libéria, M. Amos Sawyer, a prononcé le discours introductif. Étaient présents plus de 120 participants, des universitaires, des décideurs, des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile, des chefs d'institutions anti-corruption de toute la région, le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et des représentants des principales institutions régionales, qui ont tous participé à l'examen de la corruption, principal défi que l'Afrique australe doit relever, pour formuler des recommandations essentielles afin de promouvoir une politique de tolérance zéro envers la corruption dans la sous-région.

Les participants à la Conférence se sont vu présenter plus de 45 travaux de recherche portant sur un vaste éventail de questions relatives au problème de la corruption dans la région. La Conférence a précisément servi de plateforme à la promotion de robustes discussions intellectuelles sur la corruption dans la sous-région, permettant d'identifier la portée, l'ampleur, les dimensions, les manifestations et les conséquences de la corruption pour la durabilité de la croissance socioéconomique.

Les participants ont aussi examiné les effets de la corruption sur une société faible et vulnérable et ses implications sur la transformation sociale et la construction de sociétés inclusives, ainsi que les cadres de politiques nationales, régionales, continentales et internationales en réaction au problème de la corruption et leur efficacité.

Les 21 et 22 juin 2018, la deuxième initiative, la Réunion consultative des institutions nationales anti-corruption d'Afrique australe, a constitué une plateforme interactive examinant la façon dont ces institutions pourraient s'acquitter au mieux de leur tâche, grâce à des partages d'informations, d'expériences, d'enseignements acquis et de meilleures pratiques.

Cette réunion consultative a abouti à la mise en place d'un réseau des principaux acteurs de la lutte contre la corruption en Afrique australe, dont le but est de promouvoir une coopération et des échanges constants pour intensifier la lutte contre la corruption dans la sous-région, au moyen de coalitions et d'actions collectives des institutions anti-corruption, de la société civile, du secteur privé et des médias. Ce réseau a élu un Bureau dont la CEA et l'Union africaine continuent d'appuyer le travail.



Elèves de Clubs anti-corruption des écoles secondaires de garçons et de filles de Munali sensibilisant à l'aide d'un poème au danger de la corruption. Photo: Moses Zangar, Jr./PNUD en Zambie Photo: Moses Zangar, Jr./UNDP in Zambia



Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe en collaboration avec le Bureau de l'Afrique australe de l'Union africaine, a lancé deux initiatives de grande ampleur pour aider la région à intensifier sa lutte contre la corruption. Crédit Photo

Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe en collaboration avec le Bureau de l'Afrique australe de l'Union africaine, a lancé deux initiatives de grande ampleur (une conférence régionale sur « La corruption et le défi de la transformation économique en Afrique australe » et une « Réunion consultative des institutions de lutte contre la corruption en Afrique australe ») pour aider la région à intensifier sa lutte contre la corruption. Crédit Photo





Issu du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale : un tronçon de la route Sangmelima (Cameroun) – Ouesso (Congo). Le projet doit relier les capitales des deux pays. Photo par Cameroon Tribune.



Appuyer le développement des infrastructures pour la transformation économique de l'Afrique : Un plan-cadre des transports convaincant pour l'Afrique centrale – Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale

Détruire les obstacles aux transports, qui entravent la circulation des marchandises dans les divers pays d'Afrique et entre eux, est indispensable pour débloquer le potentiel de développement de la région. Il s'agit d'investissements à long terme ayant d'importants effets socioéconomiques sur le commerce et le développement des sous-régions et de toute la région.

Conformément aux objectifs de la toute prochaine ZLECA, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a pris les commandes de la formulation d'un programme directeur des transports en Afrique centrale s'appuyant sur des infrastructures de transport solides, fiables et aisément accessibles pour relier toutes les capitales des États membres de la CEEAC¹. Sur la base du plan qui a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC en janvier 2004, 55 projets ont été priorisés pour assurer la réalisation immédiate, dont le revêtement de 14 241 km de routes pour assurer une complète liaison entre toutes les capitales des pays membres de la CEEAC (44 projets), la construction de 2 000 km de voies ferrées transfrontières, six projets de ports maritimes, un projet de voie d'eau intérieure et un projet de transport aérien.

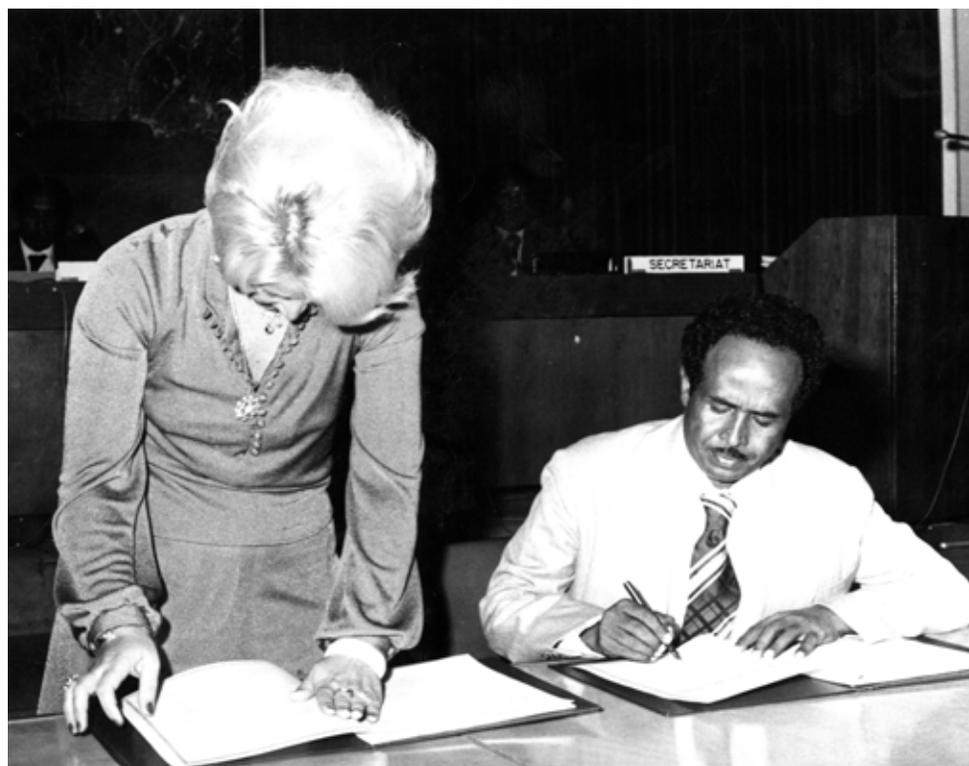
Le Programme directeur a inspiré confiance à des organismes de financement tels que la Banque africaine de développement, laquelle a en conséquence participé à de nombreux projets de construction routière, d'autant que la Banque considère la réalisation de ces routes comme comblant d'importantes lacunes sur les principaux corridors transafricains (Lagos-Mombasa et Tripoli-Le Cap).

Conformément au Programme directeur, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a développé une cartographie du Système d'information géographique du réseau routier pour l'Afrique centrale qui a été approuvé par les ministres des transports et du développement des infrastructures de la sous-région. Cette cartographie interactive fournit des informations essentielles sur la longueur, la largeur et l'état de chaque tronçon de ces routes. Toutes les principales villes et voies d'eau y sont aussi clairement identifiées. Ceci a facilité la réalisation des projets du Programme directeur.

En tout, 36 routes ont été développées pour faciliter l'intégration des transports en Afrique centrale, soit 6 008 km de routes (ou 51 % des projets routiers prioritaires), tandis que le revêtement de 1 169 km de routes se poursuit. Dès à présent, le coût du transport des produits agricoles (comme les tomates, les oignons et les bananes plantains) du Cameroun au Tchad a nettement diminué du fait du revêtement de



PRÉSENCE SOUS-RÉGIONALE : La première réunion de la nouvelle sous-commission centrafricaine de la Commission économique pour l'Afrique s'est déroulée du 18 au 24 avril 1966 à Léopoldville (République démocratique du Congo). Photo © ECA



MOBILITÉ : Cérémonie de signature de l'autorité de la route trans-Afrique de l'Est, au Soudan le 19 décembre 1980. Photo © ECA

¹ CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

corridor Douala-N'Djamena avec le tronçon de Touboro à Moundou (du côté camerounais). Les usagers ont expliqué que la durée du voyage avait été ramenée de cinq à trois jours, ce qui pourrait encore s'améliorer s'il n'y avait pas autant de contrôles routiers.

Les utilisateurs du corridor Douala-Bangui, où l'amélioration des tronçons a été réalisée grâce au Programme directeur, ont rendu compte d'une fluidité similaire pour la livraison de produits agricoles du Cameroun en République centrafricaine et de produits ligneux de République centrafricaine destinés au port de Douala. Seuls les problèmes sécuritaires dus à la situation volatile à la frontière centrafricaine ont affecté cette efficacité des transports.

Dans le même temps, les gouvernements du Cameroun et du Congo ont démontré leur engagement à la réalisation du corridor No. 29 du Programme directeur pour un tronçon de 1 612 km reliant leurs capitales, Brazzaville et Yaoundé. Une bonne partie des 651 km de route qui devaient être revêtus entre Sangmelima (Cameroun) et Ouesso (Congo) pour achever ce corridor l'ont été grâce à des financements assurés par plusieurs partenaires (la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, la Banque islamique de développement, la Banque africaine de développement, le Fonds saoudien pour le développement, le Fonds koweïtien) et les gouvernements concernés. Lorsque ce corridor sera achevé, il ouvrira de nouvelles possibilités de stimuler le commerce sous-régional et la ZLECA.

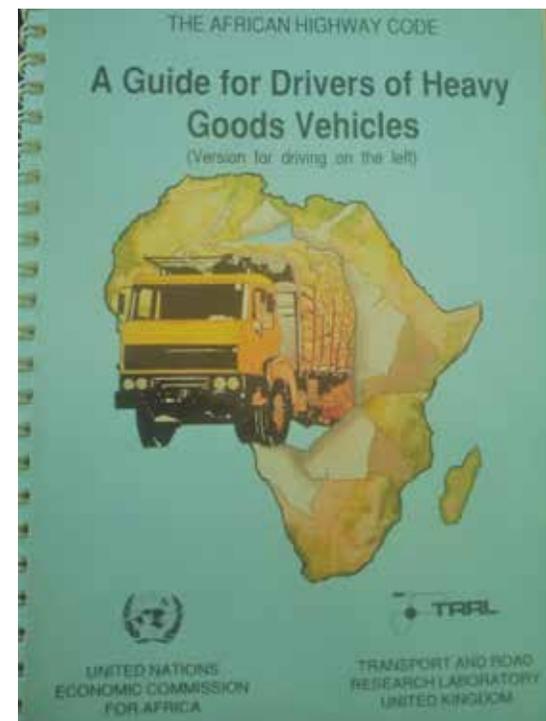
Motivé par le Programme directeur et par ses propres besoins de développement, le Cameroun a effectué en 2005 une étude sur la construction du port en eau profonde de Kribi et a achevé en 2015 la réalisation de ce projet, qui peut accueillir des navires de jusqu'à 100 000 tonnes. Dans le même ordre d'idée, le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe s'est approprié le Programme directeur en étendant le port de Sao Tomé et en assurant la remise en état du port secondaire de Principe, ce qui permet d'y accueillir de grands navires et d'optimiser le coût des importations et des exportations (port de Sao Tomé). Le port secondaire facilite aussi la circulation de produits du port principal à l'île de Principe et inversement. Cette réduction du coût des opérations devrait avoir un effet positif sur la croissance des îles.

CONTRIBUER À L'INTÉGRATION RÉGIONALE GRÂCE AUX ROUTES TRANSAFRICAINES

Le réseau de routes transafricaines est l'une des contributions majeures de la CEA à l'intégration régionale de l'Afrique. La CEA a été depuis le début des années 1970 à la pointe de la réalisation du réseau de 57 300 km des 10 tronçons routiers qui constituent des liaisons directes entre les capitales du continent, contribuent à l'intégration politique, économique et sociale et à la cohésion de l'Afrique et assurent des services de transport routier entre les principales zones de production et de consommation. Dès 1971, la CEA a mis en place un Bureau des routes transafricaines dans sa Division des transports, des communications et du tourisme, signifiant l'importance qu'elle attache depuis lors aux routes transafricaines. Durant les années 1980, ce Bureau a présidé à la mise en place d'autorités pour les diverses sections du réseau, notamment Lagos-Mombasa, Le Caire-Gaborone et Alger-Lagos.

De plus, la CEA a travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine à la formulation de l'Accord intergouvernemental sur l'harmonisation des normes et des règles à appliquer aux routes transafricaines qui a été entériné par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2014. Cet Accord porte sur toutes les questions pertinentes, notamment la définition des diverses sections du réseau, les normes routières, la sûreté routière, le développement social et les évaluations environnementales. La CEA fait partie du Groupe de travail sur les routes transafricaines chargé de faciliter la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental et a dirigé la formulation du plan d'action pour la ratification de l'Accord qui a été adopté en novembre 2018 par les représentants des pays africains. Les autres membres de ce Groupe de travail sont la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (aujourd'hui appelée Agence de développement de l'Union africaine), les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement.

Le lancement de la ZLECA a donné un nouvel élan à la réalisation des tronçons manquants (de mauvaise qualité) des routes transafricaines. La CEA plaide vigoureusement en faveur du développement d'infrastructures transfrontalières, routes y comprises, pour que les pays d'Afrique puissent bénéficier pleinement de la ZLECA. Des routes transfrontalières de bonne qualité sont indispensables pour faciliter l'augmentation du commerce intra-africain et la mobilité qui devraient résulter de la ZLECA.



Travaux de construction du port en eau profonde de Kribi, au sud-ouest du Cameroun. Dans le cadre du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale et compte tenu de ses propres besoins de développement, le Cameroun a réalisé en 2005 une étude sur la construction du port en eau profonde de Kribi et a achevé le projet en 2015, permettant à des navires jusqu'à 100 000 tonnes d'accoster. Photo© CHEC (China Harbour Engineering Company)





Atelier de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) sur le thème « Politique sociale pour les planificateurs du développement », Dakar, 6-17 août 2018, réunissant 26 participants de divers pays africains.



Les 50 ans de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).
Fonctionnaire de l'IDEP tenant une plaque commémorant le cinquantième anniversaire.
Photo © ECA

6.6 INSTITUTIONS PARRAINÉES PAR LA CEA – EXEMPLES DE RÉUSSITES

L'Institut africain de développement économique et de planification :

Consolider les capacités de planification du développement des pays d'Afrique en vue d'une mise en application efficace de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Depuis sa création en 1962, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) a consolidé sa présence sur le continent, s'affirmant comme première institution africaine pour la construction, la mise à niveau et à la mise à jour des aptitudes et compétences techniques de cadres et hauts fonctionnaires africains en gestion économique et planification du développement. L'IDEP est une des rares institutions officiellement mandatées et reconnues par les gouvernements africains pour contribuer à la formation et au développement d'une masse critique de cadres et hauts fonctionnaires africains disposant des capacités et aptitudes techniques requises pour prendre des décisions éclairées en matière de développement, concevoir et exécuter des politiques sectorielles et nationales et des plans de développement visant une transformation structurelle inclusive et durable.

L'Institut offre des formations reposant sur l'élaboration et la gestion des politiques économiques et la planification du développement, en mettant l'accent sur les domaines pertinents pour les priorités de développement de l'Afrique, que ce soit l'analyse des politiques, la mobilisation des recettes, les politiques et négociations commerciales, les données et statistiques, la gestion des ressources naturelles, le développement des infrastructures, l'intégration régionale, les migrations, la durabilité de l'environnement, la création d'emplois, les contrôles réglementaires, les économies bleue et verte ou l'industrialisation. Pour ce faire, l'IDEP œuvre en étroite collaboration avec les ministères des finances, du développement économique et de la planification de ses États membres africains afin d'évaluer leurs besoins et de concevoir en réponse des cours qui y sont adaptés.



Séminaire de perfectionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) sur le thème : « Vaincre la corruption en Afrique », à Dakar, 24 mai 2018. Photo © ECA

Depuis plus de 55 ans, l'IDEP appuie la gestion économique et la planification du développement des pays d'Afrique en s'adaptant pour répondre à l'évolution des priorités continentales et mondiales et des demandes émergentes. L'IDEP sert aussi de forum pour l'apprentissage, la réflexion, le partage, l'analyse et les progrès quant aux nouveaux défis et opportunités du développement national et régional.

La demande des programmes de l'IDEP a augmenté rapidement. Les demandes de formation spécifique, par exemple, ont plus que doublé depuis 2011. Il y a eu plus précisément une augmentation du nombre de demande de cours de l'IDEP de 64 % sur les deux années 2016-2017 par rapport aux deux années 2014-2015. C'est-à-dire qu'en 2014-2015, il y avait eu 3 760 demandes par rapport à 6 156 en 2016-2017. L'introduction de cours en ligne ainsi que l'intérêt croissant que suscitent les programmes de développement des capacités de l'IDEP expliquent cette augmentation de la demande.

À titre d'illustration de la contribution de l'Institut au renforcement des capacités dont l'Afrique a besoin pour sa transformation structurelle et son développement, de 2012 à 2017 environ 2 800 responsables de la planification et de la prise de décisions ont bénéficié de bourses complètes pour y suivre des formations. Un tiers de ces participants était des femmes et 90 % des bénéficiaires de ces formations de l'IDEP interrogés ont estimé que celles-ci étaient pertinentes dans le contexte africain, tandis qu'environ 96 % indiquaient qu'ils recommanderaient les formations en ligne de l'IDEP à d'autres personnes et 90 % déclaraient qu'ils avaient tiré parti des connaissances ainsi acquises pour influencer les processus et politiques dans leur pays.

Pour ce qui est des activités de renforcement des capacités, le Centre bibliothèque et gestion des connaissances de l'IDEP, mis en place en 1963, est à la pointe de l'offre d'informations et de services de documentation de qualité à un vaste public diversifié de stagiaires, chercheurs, formateurs, boursiers invités, fonctionnaires, universitaires, étudiants postuniversitaires et autres. Ce Centre accueille une collection originale de plans nationaux de développement qui remonte au début de l'Afrique postcoloniale et la plus grande collection de thèses rédigées par des hauts fonctionnaires africains responsables de la planification du développement et de la prise de décisions qui ont suivi les programmes de maîtrise de l'Institut. Le Centre a par ailleurs une collection de plus de 38 000 titres uniques d'informations, il a accès à quatre millions de titres de connaissance extérieure par abonnements et à des bases de connaissances, dont 52 172 documents en texte intégral numérisés. Le fonds de connaissances de l'IDEP offre un accès centralisé à diverses collections de ressources pour l'enseignement numérique. La Bibliothèque accueille plus de 2 000 visiteurs par an et plus de 45 000 personnes par an visitent la bibliothèque en ligne.



9 novembre 2018, l'IDEP fidèle à son mandat de renforcer les capacités des cadres de ses États membres, a récemment organisé un cours sur la mobilisation des ressources intérieures et les investissements en Afrique. L'importance du thème est on ne peut plus capitale dans la mesure où le continent africain rencontre des difficultés dans ses tentatives de mobilisation de ressources pour financer son développement.



Implementing the Sustainable Development Goals and Agenda 2063: A Sharing of Experiences and the Way Forward Post-Africa Regional Forum for Sustainable Development and Voluntary National Reviews

Side Event during the 2018 High-level Political Forum on Sustainable Development (HLPF) at
the Permanent Observer Mission of the African Union to the United Nations

16 July 2018, 10:30 – 14:30



“ IDEP will continue to play its role as a trainer of African leaders in capacity building for the implementation of the 2030 and 2063 agendas. ”

Karima Bounemra Ben Soltane
Director of IDEP





La Secrétaire exécutive de la CEA, Vera Songwe, avec le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, et la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, le 18 novembre 2018, au onzième Sommet extraordinaire de l'Union africaine, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, durant lequel la CEA et la Commission de l'Union africaine (CUA) ont organisé une réunion de haut-niveau sur la nécessité pour l'Afrique de mettre en place un programme d'identification numérique. Photo © ECA

6.7 LA CEA TIRE PARTI DES PARTENARIATS ET DE LA COOPÉRATION



PARTENARIATS : Le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Konaré, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et le Secrétaire exécutif de la CEA, Abdoulie Janneh, signent la *Déclaration sur l'amélioration de la coopération ONU/UA* à Addis-Abeba, novembre 2006. Photo © ECA

La CEA tire parti des partenariats pour le développement de l'Afrique

Pour exécuter son programme de travail, la CEA dépend de deux sources de financement principales : son budget ordinaire, au moyen duquel l'Assemblée générale affecte des ressources à la Commission, et des ressources extrabudgétaires (contributions de donateurs bilatéraux et multilatéraux). Mais ces dix dernières années, les crédits budgétaires ordinaires ne cessent de se rétrécir en termes réels, du fait des difficultés budgétaires des Nations Unies. Il convient donc d'insister tout particulièrement sur l'importance des ressources extrabudgétaires pour l'ensemble du programme de travail de la CEA.

C'est pourquoi la Commission a formulé au fil des ans une stratégie de partenariats destinée à favoriser les complémentarités et les effets sur le développement, tout en répondant mieux à l'évolution des besoins de ses États membres dans le contexte d'opportunités et de défis nouveaux et émergents. Cette stratégie s'articule sur l'hypothèse que les défis du développement de l'Afrique et de son programme de transformation sont si importants qu'aucune institution ou organisation, quelle que soit l'ampleur de ses ressources, ne peut les relever tous à elle seule.

La Commission envisage les partenariats comme moyen de forger des alliances plus stratégiques et des collaborations axées sur les résultats, qui se caractérisent par bien plus que la mobilisation de ressources financières pour inclure le partage d'idées et de connaissances, le développement de synergies, la construction d'avantages comparatifs en évitant les chevauchements d'activités. La CEA travaille en étroite collaboration avec six types de partenaires qui peuvent favoriser ses interventions, à savoir des institutions panafricaines (Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Ligue des États arabes), les États membres et les communautés économiques régionales, des partenaires de développement (bilatéraux et multilatéraux), des acteurs non étatiques (établissements de recherche, société civile, médias, secteur privé, organisations philanthropiques et fondations privées) et la coopération Sud-Sud et triangulaire.

PARTENARIAT TRIPARTITE AVEC LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT : Le solide partenariat entre la CEA et la Commission de l'Union africaine a été complété avec l'addition de la Banque africaine de développement et la mise en place d'un bureau commun de soutien au secrétariat, qu'accueille actuellement la CEA. Les trois institutions peuvent ainsi collaborer à la réalisation de diverses initiatives continentales essentielles.

COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS CONTINENTALES, NOTAMMENT LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET LES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT : Les partenariats mis en place par la CEA pour appuyer les efforts de

développement de l'Afrique se sont consolidés. Ils sont en effet nécessaires pour mobiliser des ressources en faveur du développement de l'Afrique, assurer la cohérence des activités des divers acteurs et éviter les chevauchements d'activités.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET AUTRES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES : La CEA continue de jouer son rôle de promotion de la coordination des activités des Nations Unies en Afrique, en particulier par le truchement du Mécanisme de coordination régionale que co-préside la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine. Des activités spécifiques sont aussi menées avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, en particulier lors de la préparation de rapports conjoints sur des questions majeures, pour parvenir à un consensus, au sujet de questions sectorielles et dans des activités d'apprentissage entre pairs.

UNIVERSITÉS, INSTITUTS DE RECHERCHE ET ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : Dans le cadre de sa volonté de créer et de gérer des connaissances sur le continent, la CEA maintient des partenariats avec des universités, instituts de recherche et organisations de la société civile d'Afrique qui s'occupent de questions de développement. Ce sont là des partenaires naturels de la CEA, bien placés pour compléter son travail, en particulier dans les domaines du développement des capacités et de la gestion des connaissances.

PARTENAIRES BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX : En plus du soutien à certains projets particuliers dans plusieurs domaines essentiels, la CEA a des accords de financement conjoints sous forme de partenariats novateurs pour la mise en commun de fonds, dans l'esprit des Déclarations de Paris, d'Accra et de Busan sur l'efficacité de l'aide au développement, avec des partenaires bilatéraux comme le Danemark, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. Ces accords conjoints de financement permettent une expansion des partenariats des États africains par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

La CEA a pu réaliser les immenses réussites mentionnées au début de la présente publication grâce au financement extrabudgétaire venant de ses partenaires. Ces fonds obtenus de divers partenaires bilatéraux et multilatéraux demeurent indispensables pour la réalisation des principales initiatives et activités des programmes de la Commission.

La CEA va continuer de consolider ses relations avec ses partenaires en place, tout en cultivant de nouveaux partenariats avec d'autres acteurs bilatéraux, multilatéraux et non-étatiques afin de devenir un centre d'excellence encore plus rigoureux et réactif en soutien au programme de transformation de l'Afrique.



Le Secrétaire exécutif de la CEA, Carlos Lopes, rencontre les partenaires des accords de cofinancement à Addis-Abeba, le 5 décembre 2014. Photo © ECA



Huitième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA (Addis-Abeba, 25-31 mars 2015). La Conférence avait pour thème : « Mise en œuvre de l'Agenda 2063 – Planification, mobilisation et financement du développement ». Photo © CEA



Cérémonie de signature du Protocole d'accord entre la CEA et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique. La CEA et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) ont signé un Protocole d'accord à Addis-Abeba le 3 avril 2016, en marge de la Semaine du développement africain 2016. Figurent sur la photo : Carlos Lopes, Secrétaire exécutif, et Sidi Ould Tah, délégué de la Banque arabe pour le développement économique (BADEA), Directeur général. Photo© CEA



Réunion de haut niveau au siège des Nations Unies sur le thème « L'Afrique que nous voulons : Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine » le 13 octobre 2014. L'événement était organisé conjointement par le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, le Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès des Nations Unies, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission économique pour l'Afrique, le Département de l'information publique et le Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, Maged Abdelaziz (à gauche) accueille le Conseiller spécial du Secrétaire général à la réunion sur la Planification du développement après 2015, Amina J. Mohammed; Secrétaire exécutif du NEPAD, Ibrahim Assane Mayaki (à droite). Nations Unies, New York. Photo © UN

Appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et au Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

LE SOUTIEN DE LA CEA AU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)

En 2000, la CEA a conçu un nouveau pacte mondial avec l'Afrique qui devait servir de base à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et pour aider ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine à surmonter les défis socioéconomiques du continent. Le Pacte offrait un cadre pour une réaction globale aux défis du développement en Afrique, donnant par conséquent l'élan à la transformation des relations en matière d'aide et favorisant les partenariats publics-privés.

La CEA a été à l'avant-garde du NEPAD, de sa conception à sa naissance en 2001, et a continué d'offrir un soutien significatif à l'Agence dans la mise en application de ses principaux programmes, essentiellement par le biais de ses programmes de travail ordinaires, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et des principes fondamentaux de la responsabilité mutuelle. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le NEPAD comme cadre intégré de développement socioéconomique de l'Afrique, expression de leur vision et de leur volonté communes d'éradiquer la pauvreté, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durables. Il s'agit de favoriser la paix et la sécurité sur le continent et de promouvoir la participation de l'Afrique aux affaires politiques et économiques mondiales.

Par le biais des programmes de travail ordinaires, tous les programmes de travail des divisions de la CEA et les activités de ses cinq bureaux sous-régionaux se sont recentrés sur la mise en application des objectifs du NEPAD, les objectifs du Millénaire pour le développement et, aujourd'hui, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. La CEA a aussi mis en place une Section d'appui au NEPAD qui coordonne le soutien à ses programmes et sert de secrétariat au Mécanisme de consultation régionale des Nations Unies, devenu le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) en appui à l'Union africaine et au NEPAD.

La CEA a formulé des lignes directrices sur la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises et a ensuite aidé le Comité directeur du NEPAD à insérer les questions de gouvernance politique dans le MAEP. Plus récemment, la CEA a aidé le secrétariat à incorporer dans le MAEP les questions de gouvernance des ressources naturelles et des recommandations ont été faites pour l'utilisation des enseignements tirés du MAEP pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Le principe de partenariat reposant sur la responsabilité mutuelle a servi de base aux travaux conjoints de la CEA et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement dans le contexte du NEPAD, travail éclairé par le document de la CEA sur un mécanisme institutionnel pour l'examen mutuel de l'efficacité du développement entre l'Afrique et ses partenaires et par le travail conduit de concert à ce sujet par la CEA et l'OCDE. Le premier rapport sur l'examen mutuel a été présenté à la Conférence des ministres en mai 2005 et en 2012 la Conférence des ministres de la CEA a réaffirmé la valeur de ce travail.

SOUTIEN DE LA CEA AU MÉCANISME DE COORDINATION RÉGIONALE EN AFRIQUE

Le Mécanisme de coordination régionale en Afrique (MCR-Afrique) a été mis en place suite à l'adoption historique par le Conseil économique et social de sa résolution 1998/46, dans laquelle ce dernier reconnaît le rôle de chef d'équipe des commissions régionales. Grâce au Mécanisme, les institutions spécialisées du système des Nations Unies travaillant en Afrique, la Commission de l'Union africaine et ses institutions du NEPAD se réunissent chaque année pour se consulter et améliorer la coordination des programmes de travail des organisations du système des Nations Unies dans chaque région.

Le MCR-Afrique a apporté un soutien constant à l'Union africaine et à ses organes, notamment l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales et autres organisations intergouvernementales, en vue de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et de leurs successeurs, les objectifs de développement durable, le Programme du NEPAD et l'Agenda 2063.

Le Mécanisme a tenu en 2017 et 2018 ses dix-huitième et dix-neuvième réunions, organisées conjointement avec les antennes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, partenariat démontrant la volonté du système des Nations Unies de favoriser la coordination et la collaboration pour appuyer les priorités de développement de l'Afrique.

À l'issue de la réunion conjointe avec les antennes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, tenue à Addis-Abeba le 10 décembre 2018, ont été adoptées des modalités de suivi et de mise en œuvre de la Phase I des mesures régionales d'optimisation des réformes de l'ONU, qui avaient servi de base à la préparation d'un plan de travail commun à mettre en œuvre courant 2019. La réunion a aussi décidé d'intégrer et d'harmoniser les sept priorités stratégiques de l'Union africaine dans le contexte du MCR-Afrique, avec les sept initiatives stratégiques des Groupes régionaux de développement des Nations Unies, le Cadre renouvelé de partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique, le Cadre commun de l'Union africaine et des Nations Unies pour l'amélioration du partenariat dans les domaines de la paix et de la sécurité et le Cadre pour la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les liaisons et synergies consolidées en résultant à divers niveaux devraient assurer un soutien plus efficace pour la réalisation des cadres de développement mondiaux, régionaux et sous-régionaux, notamment du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Vingt ans après sa création, le MCR-Afrique est en train de revoir son mandat et ses opérations en fonction des récentes décisions et réformes majeures de l'Union africaine et du système des Nations Unies. Les aspects suivants revêtent un intérêt particulier: la réorganisation de la structure et du portefeuille des cadres supérieurs de la Commission de l'Union africaine, qui devrait mieux focaliser la Commission et orienter le soutien du Mécanisme; l'approbation, suite à la décision prise en janvier 2017 de transformer l'Agence du NEPAD, du mandat de l'Agence de développement de l'Union africaine, à laquelle le Mécanisme pourrait apporter un soutien institutionnel; la réforme institutionnelle du MAEP pour en faire une plateforme de promotion de l'évaluation par les pairs, en tirant les enseignements de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 et la mise en place d'une division effective du travail entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres et les organisations continentales qui complète la rationalisation actuelle des moyens des Nations Unies aux niveaux régional, sous-régional et national pour assurer un soutien mieux coordonné et plus cohérent.



La Présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini Zuma, avec le Directeur exécutif du NEPAD, Ibrahim Assane Mayaki, et le Secrétaire exécutif de la CEA, Carlos Lopes, durant un petit-déjeuner de travail à la vingt-neuvième session du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. (Photo: GCIS)



Maxwell Mkumba, Coordinateur principal de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) pour les politiques et les questions techniques, présente ses observations lors de l'ouverture officielle de la réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Il est accompagné (de gauche à droite) de Said Ademujobi (Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe), Giovannie Biha (Secrétaire exécutive adjointe de la CEA) et Enos Bukuku (Secrétaire général adjoint de la Communauté d'Afrique de l'Est chargé de la planification et des infrastructures).



Participants à la dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique à Addis-Abeba, mai 2018. La réunion avait pour thème : « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour vaincre la corruption ». Photo© CEA.

Une électricienne dépose son bulletin de vote, en novembre 1989, au bureau de vote d'Odangwa en Ovamboland. En novembre 1989, 23 ans après la révocation par les Nations Unies du mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, le Territoire a fait ses premiers pas vers l'indépendance. L'Aspiration 3 de l'Agenda 2063 préconise une Afrique de bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et primauté du droit. En janvier 2017, la Namibie adhère au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), soit le trente-sixième État membre de l'Union africaine à le faire. Photo: Nations Unies





Mustapha Mekideche (centre), Président du panel d'éminentes personnalités du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, prend la parole lors d'une conférence de presse sur "L'Agenda 2063: Plan de transformation de l'Afrique pour les cinquante prochaines années." A ses côtés (à partir de la gauche): Maged Abdelaziz (Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique); Ibrahim Assane Mayabi (Directeur exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et Directeur exécutif par intérim du secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs; Habiba Mejri Cheick (Directrice de l'information et de la communication à la Commission de l'Union africaine); et Anthony Mothae Maruping (Commissaire chargé des affaires économiques de l'Union africaine). Nations Unies, New York, 14 octobre 2015. Photo # 649378

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs : Apporter des solutions africaines aux problèmes africains

L'Afrique a changé sa façon de résoudre ses problèmes de développement – au lieu de chercher à l'étranger des solutions aux problèmes du continent, l'Afrique veut apporter à ses problèmes des solutions africaines. C'est ce que les dirigeants africains ont bien compris en 2003 en créant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) comme instrument de suivi de la performance des États membres de l'Union africaine en matière de gouvernance.

L'idée du MAEP est née en 2002 lorsque le lien entre bonne gouvernance et développement a été reconnu, et le Mécanisme a été créé en 2003 par l'Union africaine dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD, lequel est devenu une des pierres angulaires de l'architecture de gouvernance de l'Afrique, le plan dont s'est doté le continent pour assurer paix et sécurité, croissance durable, développement, démocratie et bonne gouvernance.

La CEA joue un rôle important dans la réalisation de la vision et des objectifs du NEPAD : en aidant à renforcer les capacités institutionnelles de son secrétariat et à situer ses pièces institutionnelles et opérationnelles, elle est devenue partie intégrante de leur mise en œuvre. Plus important encore, c'est une relation fondée sur l'avantage comparatif de la CEA en matière de réflexion stratégique, qui a permis en particulier de démystifier l'ajustement structurel, d'améliorer le dialogue mondial sur les préoccupations de développement de l'Afrique et d'ouvrir la voie à un nouvel ordre économique axé sur l'Afrique.

La CEA, créatrice et productrice d'informations autochtones africaines, joue depuis 2002 un rôle décisif dans la conception des outils du MAEP, ainsi que dans sa mise en œuvre et sa revitalisation. Elle a démontré son engagement envers le MAEP en utilisant son expertise pour contribuer à toutes les évaluations de pays, en faisant des recherches sur les questions transversales affectant le MAEP et en offrant des formations adaptées aux pays participant au MAEP dans des domaines tels que la gestion des ressources naturelles, la diversification de l'économie, les jeunes et les femmes, l'agriculture, les élections et les politiques macroéconomiques, pour faire en sorte que le Mécanisme soit robuste, compétent, ouvert et inclusif. Les contributions de fond de la Commission aux activités nationales de sensibilisation et aux examens externes ont garanti l'indépendance et la crédibilité des évaluations.

Par ailleurs, les directives pour l'évaluation et les points de repère de la gouvernance, mis au point par la CEA pour le MAEP à la demande des chefs d'État et de gouvernement formant le Comité directeur du NEPAD, ont eu une forte pertinence pédagogique dans la mise en place des normes et règles des évaluations. Au début de 2018, 37 pays africains avaient adhéré au MAEP, 21 avaient subi leur première

évaluation et mettaient en œuvre leur programme national d'action, tandis que deux pays en étaient déjà à préparer leur deuxième évaluation.

Au vu de la réussite des évaluations effectuées depuis 2017, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a décidé, lors de sa vingt-huitième session, d'élargir le mandat du MAEP pour y inclure le suivi, l'évaluation et le compte rendu de la réalisation des principaux cadres de gouvernance du continent, plus précisément du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ces importantes étapes ont encore consolidé la position du MAEP en moteur du programme de gouvernance de l'Afrique et renforcé la confiance en sa valeur et sa crédibilité.

Atelier national du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs sur le thème : « Harmoniser le Plan d'action national de Maurice avec les stratégies de développement actuelles et le cadre des dépenses à moyen-terme », organisé à Maurice, les 23 et 24 avril 2012. Photo © ECA



Un atelier sur « le renforcement du rôle et de la participation effective des parlementaires au processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ». Photo © CEA



L'ancien Président de la République sud-africaine, Jacob Zuma, l'ancienne Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, et le Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, lors d'une réunion du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) à Durban (Afrique du Sud), 14 avril 2012. Photo © UA.



Évaluation annuelle de performance des programmes avec les partenaires de la CEA en 2018. Photo © CEA.



6.8 AUTRES RÉUSSITES DE L'ORGANISATION

Promouvoir la responsabilisation et l'apprentissage à la CEA : Planification stratégique, évaluation et assurance de la qualité



La Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle a contribué à la mise au point de tout un ensemble d'instruments novateurs de planification, en sus de sa participation active au renforcement au sein de l'ensemble de la CEA des capacités en matière de reddition des comptes et d'acquisition des connaissances. Photo © CEA

La Division responsable de la planification stratégique, de l'évaluation et de l'assurance de la qualité a été mise en place en 2013, dans le cadre des réformes menées pour la CEA pour se transformer en un organe de réflexion de référence au sujet des politiques de développement en Afrique. La Division a pour principale fonction de promouvoir une culture de responsabilité et de transparence dans toutes les activités de la Commission. Pour répondre à l'évolution du paysage du développement en Afrique, les activités de réflexion, d'organisation et d'opération de la CEA se sont nettement élargies dans les cadres directeurs de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Dans ce contexte, la Division a contribué à toute une gamme d'instruments novateurs, complétant la volonté de toute la Commission d'assurer les capacités de responsabilisation et d'apprentissage de la CEA. En 2015, la Division a conceptualisé le tout premier programme de recherche visant l'accélération de la transformation structurelle de l'Afrique grâce à la formulation et à la diffusion de politiques viables dans le contexte actuel, appartenant aux pays, intégrées et novatrices, dans les domaines de l'industrialisation intelligente, de la transformation macroéconomique et de la gestion des ressources naturelles.

Pour assurer le suivi des progrès et en recueillir les preuves, la Division a développé elle-même une innovation d'avant-garde, un tableau de bord des réalisations, conçu en fonction des quatre piliers de mesures de la performance de la Commission: influence sur les décideurs en appui à la transformation de l'Afrique; production et diffusion de services de savoirs crédibles, de bonne qualité, fondés sur des données factuelles et adaptés aux besoins; responsabilité et apprentissage et efficacité des opérations.

Depuis la mise en place d'une fonction spécifique d'évaluation en 2013, la CEA en a fait le cœur stratégique de sa gestion, servant de base aux analyses critiques et faisant partie intégrante de ses efforts d'amélioration constante de sa performance et de ses résultats tout en jouant un rôle important dans la consolidation des arrangements de contrôle, de transparence, de responsabilisation et d'apprentissage collectif de la Commission. Suivant la politique d'évaluation adoptée en 2014 et les normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, cette fonction assure un examen impartial, crédible et utile qui favorise l'apprentissage, la transparence et la responsabilité dans l'organisation.

En 2014, la CEA s'est dotée d'une Stratégie de la qualité opérationnelle et son plan connexe, dont l'un des objectifs est de favoriser l'utilisation des résultats du système d'assurance de la qualité de la CEA pour appuyer la responsabilisation, l'apprentissage par les programmes, les améliorations de la qualité et l'affectation des ressources. Ceci a contribué à établir des critères de meilleures pratiques, par exemple pour le travail de la Commission en vue de la création de la ZLECA¹. La Stratégie a aussi facilité l'utilisation de cadres d'assurance de la qualité, dont les procédures opérationnelles normalisées pour la banque de données de la CEA, la stratégie de renforcement des capacités de la CEA et les réseaux d'échanges de connaissances et de savoirs.

Dans l'ensemble, les efforts de la Commission pour se transformer progressivement en une institution d'apprentissage, plus responsable, ont été reconnus par les États membres, notamment par le Comité des représentants permanents à Addis-Abeba, par la Cinquième Commission et par les partenaires de développement. À l'avenir, la CEA va s'efforcer de tirer parti de ces réussites dans le contexte plus vaste du repositionnement du système de l'ONU en faveur du développement, des réformes de la gestion des Nations Unies et d'UMOJA Extension 2.



Après l'introduction des nouveaux modèles et processus élargi de planification et de budgétisation du Secrétariat de l'ONU, le Département de la budgétisation et de la planification programmatique, en collaboration avec la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle, ont organisé une formation d'une semaine pour familiariser les cadres et les membres du personnel de la CEA au nouveau plan- programme et information sur les résultats pour 2020. L'atelier était organisé par le Groupe de la budgétisation et de la planification programmatique. Photo © CEA

¹ ZLECA : Zone de libre-échange continentale africaine.

Le Tableau de bord des réalisations de la CEA :

Un outil pour faire progresser une culture de responsabilisation et d'apprentissage dans l'organisation

Quand, en 2013, la CEA a lancé les réformes traduisant sa nouvelle vision afin de devenir le premier organe de réflexion africain sur les politiques de développement, tout le monde était d'accord sur la nécessité pour l'organisation de démontrer plus de responsabilité et de capacités d'apprentissage. S'ajoutant au besoin d'utiliser une approche fondée sur des bases factuelles pour assurer le suivi de l'exécution des stratégies et de la performance de l'organisation, ceci a abouti à la conception du tableau de bord des réalisations de la CEA, un tout nouvel outil d'évaluation des comportements professionnels permettant de promouvoir une culture de responsabilisation et d'apprentissage dans l'organisation.

Le tableau de bord, une innovation maison, a été conçu sous la direction de la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle de la CEA, dans le but d'appuyer une gestion constante, intégrée et cohérente des réalisations, en identifiant les tendances négatives pour y remédier en temps opportun, en produisant des rapports détaillés sur les tendances financières et autres, en aidant la direction à prendre des décisions reposant sur l'informatique décisionnelle recueillie et en fournissant en temps voulu des recommandations pour surmonter les difficultés identifiées.

Grâce à cet outil ingénieux, les rapports de la Commission sont progressivement passés de comptes rendus d'activités basés sur des produits à des rapports reposant sur des bases factuelles pour rendre compte des effets. Pour la première fois, des rapports sont préparés au sujet de l'influence sur les décideurs, de la crédibilité et de la confiance, de la responsabilisation et de l'efficacité de l'apprentissage et des opérations, les quatre domaines thématiques du tableau de bord. Au sujet de l'influence sur les décideurs, par exemple, 79 % des participants à la Semaine africaine du développement ont déclaré que leur pays utilise les ressources de savoirs de la CEA pour concevoir et exécuter leurs politiques macroéconomiques et 77 % pour les nouvelles technologies et innovations en faveur du développement. Au sujet de la crédibilité et de la confiance, 77 % des partenaires de la CEA estiment que les produits de savoir de la CEA sont constamment de haute qualité et 63 % pensent que les statistiques de la CEA le sont également. À propos de l'efficacité opérationnelle, 70 % des demandes de marchés ont été effectuées conformément au Plan d'achats dans les délais prescrits et toutes les recommandations d'audit importantes et capitales sont suivies d'effet dans les délais fixés par l'organe de contrôle, preuve de la responsabilisation et de l'apprentissage. Le système a détruit les silos séparant la rédaction des comptes rendus pour rassembler les données et informations générées de sources multiples en un système harmonisé et intégré d'établissement des rapports. Grâce à cette harmonisation de ses principaux indicateurs de performance, la CEA a pu améliorer la comparabilité des données provenant de ses divers sous-programmes.

Les quatre groupes thématiques du tableau de bord reposent sur dix résultats stratégiques mesurés avec une combinaison d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs portant sur toute la chaîne des produits, des résultats et des effets. Les indicateurs sont

inscrits dans une application en ligne comportant deux modules : celui de la saisie des données du tableau de bord et celui pour la visualisation de ses données. Le tableau de bord a été mis en route en 2014 et, après un an d'expérimentation, la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle l'a révisé pour préparer de concert avec la Division de l'information et de la gestion du savoir une nouvelle version, conforme aux normes fixées par le Bureau de l'information et des communications de l'ONU pour l'harmonisation des sites Web de l'Organisation.

De 2015 à la mi-2017, la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle a produit des rapports de haute qualité sur les quatre thèmes et les a présentés dans divers forums, dont les réunions des cadres supérieurs de la CEA, les séances trimestrielles d'information à l'intention des ambassadeurs africains, les réunions-débats de la CEA, les conférences annuelles des ministres des finances et les réunions d'examen conjoint semestrielles et annuelles avec les partenaires de développement.

À l'avenir, il devrait y avoir des refontes du tableau de bord pour le réaligner sur les prochaines réformes de la CEA, en tirant parti des enseignements acquis.



Capture d'écran du Tableau de bord de gestion des performances de la CEA, élaboré sous la direction de la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle en tant qu'innovation maison favorisant une culture de responsabilité et d'apprentissage organisationnel. Photo© CEA



La CEA a mis en service son premier centre des données en avril 2005. Depuis cette date, ce centre a connu des mises à niveau complètes en août 2012 et juin 2017, pour devenir un centre de données de pointe. Le centre renforce les services des technologies de l'information et des communications par un cadre de sécurité de l'information qui prend en compte les dimensions techniques, physiques et humaines visant à protéger les ressources et la réputation de la CEA en matière d'information. Le projet de mise à niveau comprenait la création d'un centre de données modulaire doté d'une allée chaude confinée, qui est un des moyens les plus populaires pour l'économie d'énergie dans un centre de données. Photo © Shutterstock

Division de l'information et de la gestion du savoir : Réaliser la vision de repositionner la CEA en centre de réflexion de premier plan pour l'Afrique

En 2012, la CEA a entrepris de se réorganiser afin de redevenir le premier laboratoire d'idées de l'Afrique, ce pourquoi elle a mis en place sa Division de l'information et de la gestion du savoir, chargée de jouer un rôle stratégique pour redonner à la CEA sa position d'organe de réflexion. La Division réunit quatre sections : communication et relations avec les médias, publications et documentation, technologies de l'information et bibliothèque et services de savoir.

Le service de la communication a évolué au fil des ans pour s'adapter aux réalités du nouveau paysage des médias en Afrique, de sorte que la présence extérieure de la CEA sur les multiples plateformes des médias sociaux a augmenté pour atteindre 13 000 internautes sur Facebook et 75 000 abonnés sur Twitter. De nouveaux mécanismes novateurs de communication interne ont aussi été introduits, permettant un meilleur engagement du personnel. En moyenne, une vingtaine de communiqués de presse sont distribués tous les mois à une vaste communauté de contacts au sein des médias. Depuis ces cinq dernières années, la couverture des principales manifestations met plutôt l'accent sur la participation des médias, les outils multimédias, la diffusion sur le Web, la publicité et la diffusion dans toute l'Afrique.

La Section des publications s'efforce de maintenir un service d'excellence en termes de qualité des publications de la CEA, de réponse aux attentes des clients et de capacités de publication. Le service des publications se focalise en partie sur la documentation parlementaire et la recherche politique de très haute qualité. Durant ces dernières décennies, cette fonction a contribué aux efforts du secrétariat visant à assurer que les travaux collectifs de la Commission soient publiés de façon attrayante et efficace, en temps opportun, en respectant des normes « vertes », et soient diffusés de façon stratégique pour avoir un maximum d'influence politique. Les retours d'information positifs des États membres, des décideurs, des universitaires, des partenaires et autres lecteurs de la CEA sont en constante augmentation.

Les services de technologies de l'information et de la communication (TIC) de la CEA reposent sur du matériel, un modèle d'activité, des opérations et stratégies répondant aux besoins actuels et futurs, tout en offrant des services communs et en développant des partenariats avec les institutions spécialisées des Nations Unies regroupées dans le complexe de la CEA, pour diminuer les coûts des opérations et améliorer les services offerts aux clients. Ayant connu plusieurs transformations des technologies de l'information en soutien à ses opérations essentielles, la CEA s'efforce d'assurer de meilleurs partenariats entre ses diverses unités pour leur offrir à toutes des TIC répondant à leurs besoins spécifiques. La section a aussi développé un cadre de sécurité de l'information couvrant les dimensions techniques, physiques et humaines pour protéger ses ressources d'information et sa réputation.

La bibliothèque de la CEA (aujourd'hui Section de la bibliothèque et des services de savoir) s'est transformée d'une simple bibliothèque en un centre moderne de savoirs du vingt-et-unième siècle, permettant un accès fiable à des ressources d'information et services de savoirs de haute qualité.



Les « causeries sur des livres » pour le partage du savoir, qui ont lieu une fois par mois, portent sur la science, la technologie et l'innovation (STI). De gauche à droite : M. Mahama Ouedraogo, Directeur de la science et de la technologie à la Commission de l'Union africaine, M. Almoustapha Cisse, Directeur par intérim de la Division de l'information et de la gestion du savoir, M. Kasirim Nwuke, Chef de la Section des nouvelles technologies et de l'innovation, M. Joseph Atta-Mensah, conseiller politique principal. Photo © CEA



Journée mondiale de la traduction, organisée par la Section des publications sur le thème : « Traduire ? Briser les barrières de la langue », Addis-Abeba, 30 septembre 2018. Photo © CEA

Atelier de partage des connaissances « Parlons de livres ». Une discussion littéraire au Centre de conférences des Nations Unies. Photo© CEA





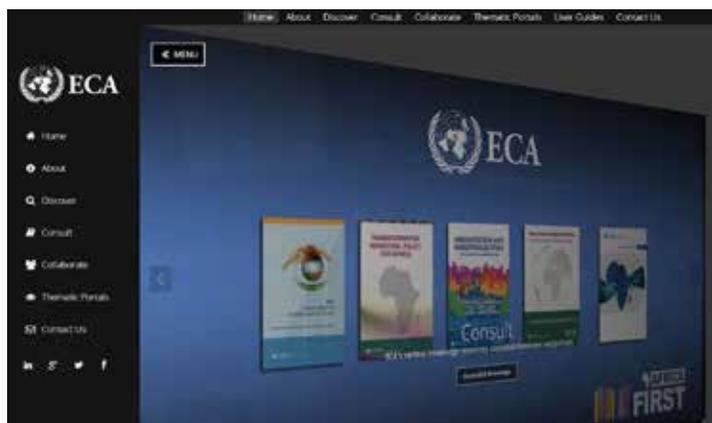
La bibliothèque de la CEA au tout début de sa création. La bibliothèque s'est transformée en passant de l'état d'un service bibliothécaire de base à celui d'un centre moderne du savoir du XXI^e siècle, qui fournit à ses utilisateurs un accès fiable à des ressources d'information et des services du savoir de haute qualité.
Photo © ECA

Le Centre de connaissances de la CEA – Conception en 3D : Le Limpopo, le bâtiment de cinq étages de la bibliothèque, est en cours de rénovation pour créer des espaces ouverts et souples, répondant à l'évolution de la bibliothèque du XXI^e siècle où les espaces sont à la fois matériels et virtuels, offrant les technologies, les outils, les services et l'expertise qui favorisent de nouveaux modes d'interactions des utilisateurs et services de diffusion des connaissances. Photo© CEA.





Le Secrétaire exécutif de la CEA, Adebayo Adedeji, et le Président de l'Organisation de l'unité africaine, Ide Oamaru, en compagnie d'invités, à l'inauguration de la Bibliothèque de la CEA en 1970. Photo© CEA



La plateforme du savoir de la CEA (<https://knowledge.uneca.org/>)



ACCÈS AU SAVOIR À LA CEA : La Chef de la Section de la bibliothèque et des services du savoir, Irene Onyancha, recevant des hôtes venus de l'Université de Hawassa. Photo © CEA

D'une simple bibliothèque à un centre moderne de savoirs des Nations Unies : Confirmer la vision de la CEA comme centre de réflexion de premier plan pour l'Afrique

La bibliothèque de la CEA détient une incroyable richesse d'informations avec plus de 1,5 million de documents entre ses murs. Depuis sa création en 1959 comme bibliothèque dépositaire de l'ONU, elle a évolué, s'adaptant aux nouvelles tendances, aux technologies émergentes, tout en tenant compte des réformes de l'ONU et de la CEA pour répondre à sa mission d'enrichir continuellement l'écosystème de savoirs de la Commission en offrant un accès fiable à des ressources d'information et services de savoirs de haute qualité.

Au cours des dix dernières années, la CEA s'est employée à rehausser le profil de sa bibliothèque, pour qu'elle n'offre plus simplement services de base mais devienne un centre moderne de savoirs des Nations Unies, conformément à la vision de faire de la CEA un centre de réflexion de premier plan en Afrique, en même temps que la restructuration de la Commission en 2012, qui a aussi mené à la mise en place de la Section de la bibliothèque et des services de savoir offrant une approche tous azimuts aux services de savoir du vingt-et-unième siècle.

La gestion des savoirs est le principal domaine à la modernisation duquel la Section a consacré des investissements. Il s'est agi notamment d'adopter les nouvelles technologies de l'information pour faciliter la création, l'organisation, le partage, l'application et le transfert de connaissances. Le fonds de connaissance de la CEA (<http://repository.uneca.org>) mis en place en 2009, offre une bibliothèque numérique en ligne qui recueille, préserve et diffuse tous les produits de savoirs de la CEA. C'est une réussite qui a permis de collecter plus de 40 000 publications uniques datant de 1958 à aujourd'hui. Les statistiques de son utilisation révèlent que c'est une plateforme énormément utilisée, avec 150 000 visites et 40 000 téléchargements par mois en moyenne. Par ailleurs, le Programme de gestion des archives et des registres, initié par la CEA en 2012, est essentiel pour assurer la responsabilité et la transparence des affaires de la CEA et leur conformité avec les règles des Nations Unies, en mettant à disposition des archives et registres corrects, complets et fiables.

Le pôle de connaissances de la CEA (<https://knowledge.uneca.org/>) offre un écosystème centralisé de connaissances permettant aux utilisateurs de découvrir, consulter, partager les sommes de savoirs de la CEA et de collaborer avec leurs pairs et les États membres au moyen du forum de débats de la CEA (<https://discourse.uneca.org/>). Parmi les plateformes figurent les Libguides (<http://libguides.uneca.org/?b=p>) ; le moteur de recherche unique ASKIA (<http://askia.uneca.org>) qui compile des ressources de connaissances en ligne en provenance et au sujet de l'Afrique ; le catalogue de la bibliothèque de la CEA (<http://libcat.uneca.org>) qui offre aux usagers un accès unique à de multiples bases de données en abonnement, aux sources libres et aux ressources des Nations Unies, le tout intégré et accessible en une seule consultation.

La Section a mis en place un forum mensuel de partage de connaissances, appelé « Parlons de livres » (Book Talk), pour permettre aux membres du personnel de communiquer leurs publications et d'en parler avec leurs collègues. Le pôle de connaissances de la CEA a environ 1 000 visiteurs externes tous les mois.

Le bâtiment Le Limpopo, immeuble de cinq étages où se trouve la bibliothèque, doit aussi être aménagé pour offrir des espaces plus ouverts et plus souples, conformément aux tendances des bibliothèques du vingt-et-unième siècle qui réunissent des espaces physiques et virtuels, offrent des technologies, des outils, des services et de l'expertise encourageant de nouveaux modes d'interactions. Les nouveaux espaces envisagés au rez-de-chaussée seront notamment une salle de conférence, un nouveau foyer, la rénovation du centre de référence et un accès public à l'Internet, une galerie, une librairie et un café, l'ensemble devant être achevé en 2020.

L'atelier d'imprimerie de la CEA : D'une imprimante monochrome à un service d'imprimerie moderne certifié aux normes ISO

À partir de 2004, l'atelier d'imprimerie de la CEA est passé d'une simple production de documents en noir et blanc à un service complet répondant à tout un éventail de besoins, qu'il s'agisse de la reproduction numérique des documents de conférence ou de la conception et de la production de publications majeures en couleur pour la Commission et les autres institutions spécialisées du système des Nations Unies à Addis-Abeba. L'atelier s'est doté des toutes dernières technologies et a recruté des experts pour pouvoir aujourd'hui répondre à la plupart des besoins d'imprimerie de la CEA et de ses clients facilement, rapidement et avec des produits de bonne qualité.

L'atelier d'imprimerie est en train d'adopter de nouvelles stratégies d'impression et de publication visant des productions plus rapides, avec des solutions d'impression à la demande « de bout en bout », pour fournir en temps voulu, de façon économiquement rationnelle, des solutions pour de petits et moyens volumes. Le but est de réduire les coûts et d'améliorer les bénéfices, en utilisant des produits mieux ciblés, tout en réduisant l'empreinte écologique de l'installation, conformément au souhait des Nations Unies de respecter l'environnement.

Le modèle de la presse numérique de bout en bout a été conçu spécifiquement pour réduire les coûts de production dans plusieurs domaines clés. La presse numérique n'a besoin que de peu de temps de préparation et n'utilise ni films, ni plaques d'impression, ni produits chimiques ce qui la rend nettement plus rentable pour les petites commandes que les imprimantes traditionnelles.

En 2015, la CEA a investi dans l'achat d'une presse numérique HP Indigo pour opérationnaliser dans l'atelier d'imprimerie le concept d'impression à la demande, qui est devenu progressivement la technologie dominante de l'imprimerie moderne. Ce changement de modèle a considérablement réduit la dépendance de l'atelier des méthodes traditionnelles d'imprimerie offset pour environ 40 % de ses activités.

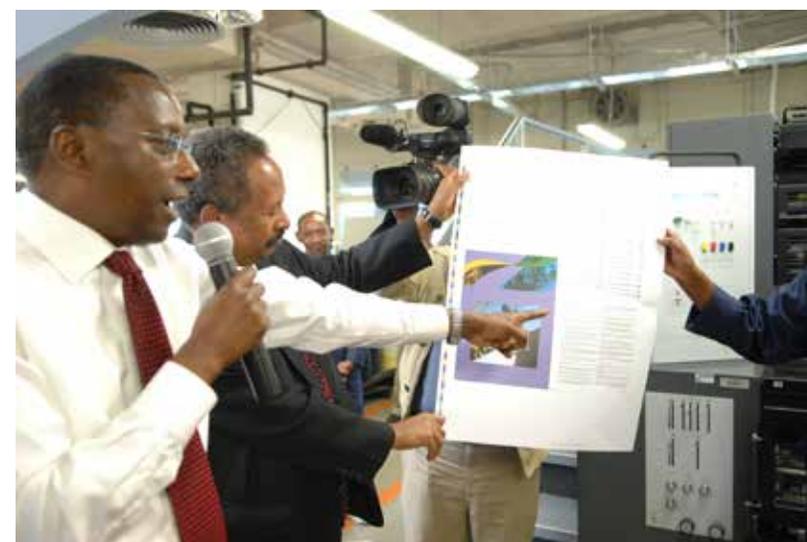
En 2013, l'atelier d'imprimerie a atteint une étape essentielle en obtenant la certification ISO:14001-2005, norme visant la protection de l'environnement et la prévention de la pollution tout en préservant les besoins socioéconomiques.

Par ailleurs, les efforts de l'atelier visant l'efficacité et la promotion d'une impression écologique lui ont valu en 2014 le Prix du Secrétaire général en matière d'efficacité. En 2015, l'atelier a remporté un autre prix dans un concours mondial organisé par Kodak International pour promouvoir une impression verte, le prix Kodak Sonora, la première organisation du Moyen-Orient et d'Afrique à gagner ce prix. En 2018, l'atelier a été de nouveau audité par la Société générale de surveillance et a obtenu une norme plus élevée : ISO: 14001 ; 2015.

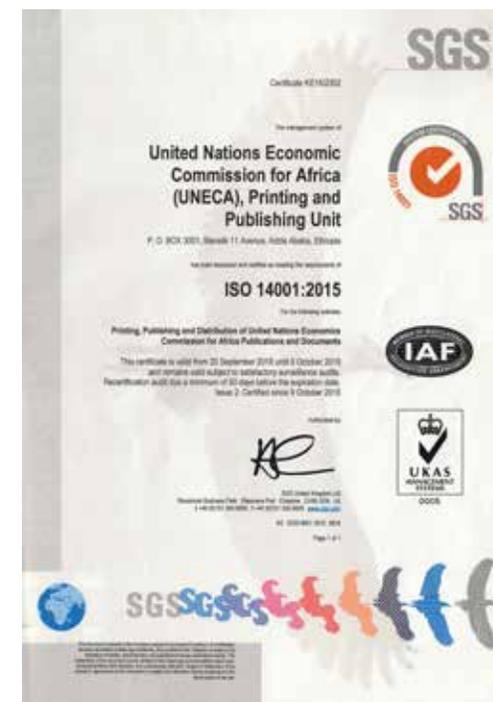
Tous ces efforts ont été réalisés pour faire en sorte que les produits de savoirs de la CEA soient publiés selon les normes mondiales d'excellence et soient distribués physiquement et virtuellement aux États membres, aux partenaires, aux bibliothèques dépositaires de l'ONU, aux centres d'information des Nations Unies et autres parties intéressées, tout en appuyant la politique de protection de l'environnement des Nations Unies.



Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, visite l'atelier d'impression de la CEA au début des années 80. Photo © CEA



Charles Ndungu, chef du Groupe de l'impression, expliquant la nouvelle technologie d'impression au Secrétaire exécutif adjoint, Abdalla Hamdok en 2014. Photo © CEA



En 2018, l'imprimerie a subi un audit du SGS et a obtenu la norme élevée ISO révisée ISO:14001:2015

L'atelier d'impression de la CEA a investi en 2015 dans une presse numérique HP Indigo pour donner corps au concept d'impression à la demande, qui est devenu la technologie dominante dans l'industrie moderne de l'édition. Photo © CEA

Vue De l'immeuble Le Niger de la CEA. Photo © CEA





Vue du nouvel immeuble de bureaux dans l'enceinte de la CEA, octobre 2014. Photo © CEA



Inauguration du nouvel immeuble de bureaux dans l'enceinte de la CEA en octobre 2014. Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, et le Premier ministre éthiopien, Hailemariam Desalegn, en train de couper le ruban. Photo © CEA

Division de l'administration : Épine dorsale de la Commission – Six décennies d'amélioration de l'efficacité des opérations au service de l'exécution des programmes

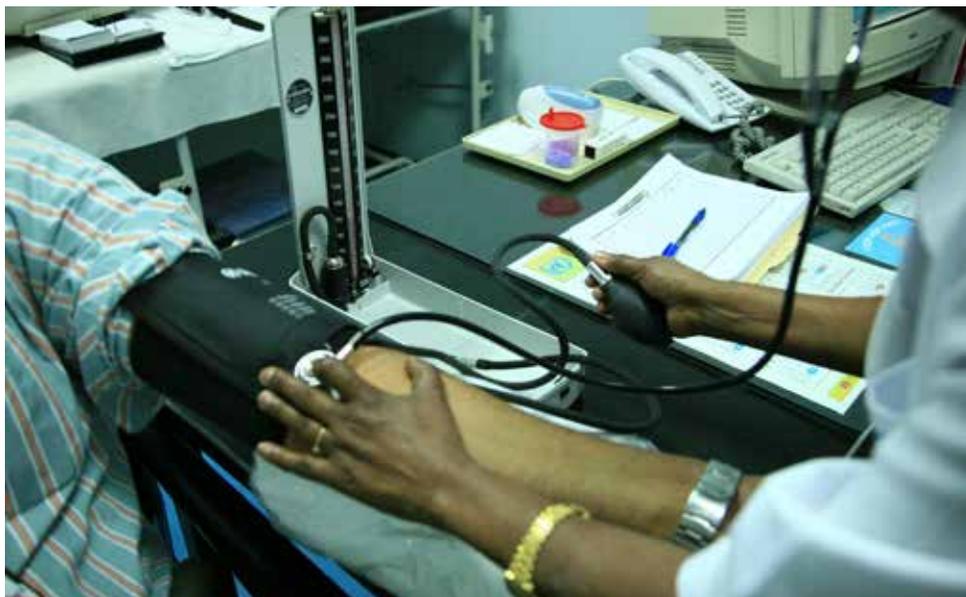
C'est sur la Division de l'administration que reposent les services des opérations quotidiennes du secrétariat de la CEA. La mission primordiale de la Division est d'assurer l'orientation, la direction et le soutien des politiques et procédures de toutes les divisions techniques de la CEA, de ses cinq bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). Ce soutien est apporté dans les divers domaines suivants : services de conférence, notamment la gestion du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba ; ressources humaines ; finances et budget ; gestion de la chaîne d'approvisionnement, dont la passation des marchés ; gestion et opérations des installations ; services médicaux, dont la gestion du Centre médical des Nations Unies. La Division s'occupe aussi de la mise en œuvre effective et efficace des initiatives relevant de tout le système des Nations Unies, dont le respect des normes comptables internationales pour le secteur public imposées depuis 2014 pour améliorer la qualité et la crédibilité des rapports financiers et Umoja depuis 2015.

Étant le principal pilier de soutien des programmes de la CEA, la Division a joué un rôle décisif dans les nombreuses réalisations historiques de la CEA en soutien au programme de développement de l'Afrique. Un bon exemple de ce soutien est offert par les conférences et les réunions qui sont au cœur du mandat et des pouvoirs de mobilisation de la Commission. La Division offre depuis toujours les outils et services requis par toutes les réunions et conférences qui sont vitales pour les relations intergouvernementales entre les États membres des Nations Unies. Elle assure tout un éventail de services de conférence et de soutien technique aux organismes intergouvernementaux. Le Centre de conférences de la CEA, comme auparavant les installations de la Maison de l'Afrique (Africa Hall), fait partie intégrante de l'histoire de la CEA et de sa contribution à la construction du consensus sur les stratégies et politiques de développement de l'Afrique.

La CEA a connu d'importantes expansions au cours des 60 dernières années avec la multiplication des bâtiments et autres installations et actifs matériels, de sorte qu'elle est aujourd'hui le troisième lieu d'affectation des Nations Unies en termes de parc immobilier, après New York et Genève. La Division est responsable du suivi du Plan-cadre d'équipement, projet majeur de réaménagement de plus de 20 bâtiments et des infrastructures dans l'enceinte du siège de la CEA, et de la réalisation du projet historique de restauration et de reconstruction de la Maison de l'Afrique, qui doit coûter plusieurs millions de dollars et être achevé en 2021-2022, dans le plus grand respect des codes de construction et de sûreté des personnes tout en répondant aux besoins de technologies et de sécurité.



La CEA s'efforce de recruter du personnel qualifié, se fondant sur des considérations géographiques et d'égalité entre les sexes et de promotion de jeunes talents. Photo © CEA



Le Centre médical des Nations Unies a pour rôle essentiel d'assurer que le personnel de la CEA et les personnes à leur charge, ainsi que les membres des autres unités participant au système des Nations Unies, aient accès à des services de santé de qualité. Depuis sa création, plus de 23 000 membres du personnel et leurs familles utilisent tous les ans les services qu'offre ce Centre. Photo © CEA

Tout au long de son existence, la CEA s'est efforcée de recruter du personnel qualifié, tout en tenant compte des impératifs de répartition géographique et de parité entre les sexes, dans l'objectif essentiel de mobiliser les ressources humaines requises pour la réalisation des programmes en soutien au développement de l'Afrique. On attribue souvent à la Division de l'administration de la CEA l'honneur d'avoir été un des endroits où le regretté Kofi Annan a commencé sa longue et remarquable carrière aux Nations Unies, qui a culminé avec sa nomination au poste de Secrétaire général en 1997.

Par le biais du Service médical des Nations Unies, la Division de l'administration a la responsabilité cruciale d'assurer que les fonctionnaires de la CEA et les personnes à leur charge, ainsi que ceux des entités qui y participent, aient accès aux meilleurs services de santé possibles. C'est à ce service qu'il incombe de faire respecter les politiques de l'organisation en matière de sécurité et de santé au travail en offrant diverses activités de promotion de la santé et de prévention. Depuis sa création, plus de 23 000 fonctionnaires des Nations Unies et les personnes à leur charge ont fait appel à ses services chaque année et il y a eu en moyenne 55 évacuations médicales par an, tandis qu'environ 1 000 candidats à l'emploi y ont subi l'examen médical requis.

Depuis 2015, la Division a pris des mesures pour se préparer aux profonds changements de toute l'organisation en révisant constamment ses procédures, flux de travail et outils pour les adapter à leur finalité et les aligner sur les meilleures pratiques actuelles de méthodologies structurelles et organisationnelles, aux niveaux appropriés des ressources. Plusieurs nouvelles initiatives novatrices sont actuellement en cours de réalisation, dans le cadre des réformes administratives initiées par le Secrétaire général, pour consolider la capacité de la Division d'appuyer l'amplification de ses tâches et l'accroissement des pouvoirs qui lui sont délégués.



L'ancienne Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, Mme Lalla Ben Barka (au centre), première femme ayant occupé le poste de Secrétaire exécutive adjointe, avec des membres du personnel retraités, lors d'une cérémonie d'hommage au personnel organisée le 29 janvier 2014 au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba.

La Maison de l'Afrique (Africa Hall) : Icône architecturale du patrimoine de l'Afrique, de son unité et de sa culture

Pendant toutes les six illustres décennies de son existence, la Maison de l'Afrique est restée le symbole de l'histoire de l'Afrique, de son unité et de sa culture, un des plus éminents exemples du patrimoine architectural du continent. Sa construction, commencée en juillet 1959, s'était achevée en février 1961, l'Empereur Haïlé Sélassié 1^{er} l'avait inaugurée et offerte comme siège à la CEA.

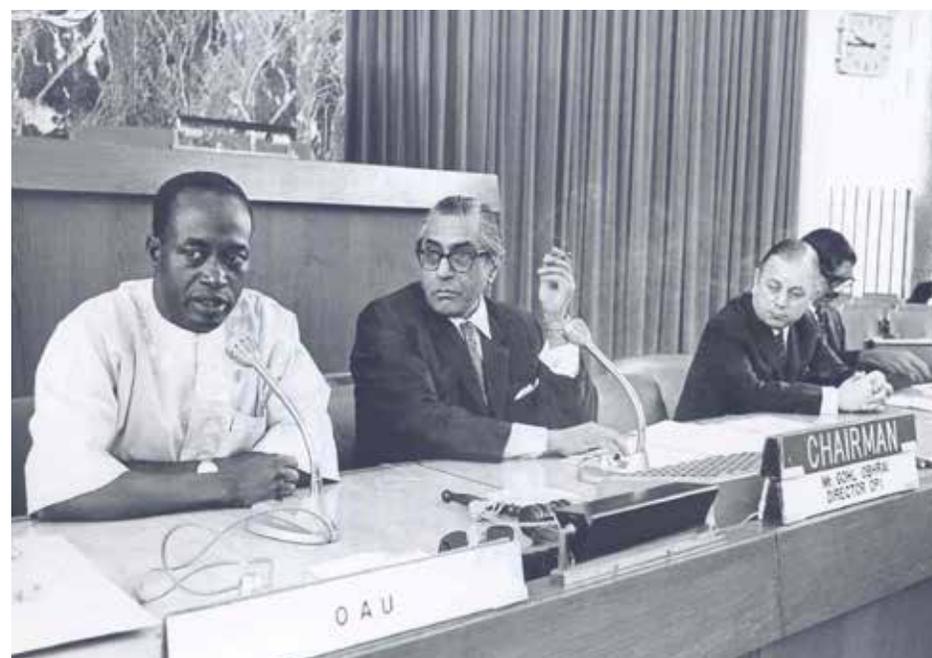
Deux ans plus tard, le 25 mai 1963, 32 chefs d'État et de gouvernement d'États africains nouvellement indépendants s'y réunissaient pour signer la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, qui allait aboutir à la formation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), aujourd'hui Union africaine. La Maison de l'Afrique reste un monument de l'unité du continent.

Déambuler dans la Maison de l'Afrique, c'est se promener dans l'histoire de l'Afrique. La salle et son décor baignent dans une qualité distinctive qui perdure et résonne des riches rythmes des anciennes et nouvelles histoires écrites en ses murs. Cette qualité est mise en valeur par les nombreuses œuvres d'art qui ornent le bâtiment et son pourtour, en particulier le triptyque de vitraux de 150 mètres carrés, conçu et réalisé par Afework Tekle, un célèbre artiste éthiopien aujourd'hui disparu.

Ce vitrail comporte trois parties intitulées : « L'Afrique d'autrefois », « L'Afrique d'autrefois et d'aujourd'hui », et « L'Afrique d'aujourd'hui et de l'avenir ». « L'Afrique d'autrefois » représente la lutte contre le colonialisme et ses effets. Plusieurs représentations y décrivent une famille déchirée séparée de son enfant, des Africains ployant sous le fardeau continental du colonialisme et en lutte contre un dragon, dans des couleurs dominées par le rouge du tonnerre et de l'incendie, ainsi qu'une longue chaîne noire symbolisant l'esclavage. La deuxième partie, « L'Afrique d'autrefois et d'aujourd'hui », montre d'immenses personnages, dont un enfant qui s'avance en brandissant un flambeau ardent. La couleur dominante est le jaune, qui a la qualité de l'espoir symbolisant l'élimination de l'ignorance et de l'analphabétisme. « L'Afrique d'aujourd'hui et de l'avenir » est dominée par le vert, un Africain y pourfend le dragon du colonialisme et de l'esclavage. On y voit les Africains contemplant le soleil levant, tandis qu'un horrible squelette rouge s'enfuit. C'est un travail monumental culminant dans le dessin du titre du triptyque : « La libération totale de l'Afrique ».

Il y a quelques années seulement, les réunions portant sur les problèmes de l'Afrique se tenaient hors de l'Afrique et le sort de ses peuples était déterminé par des non-Africains. Nous avons répudié aujourd'hui la tradition de Berlin et d'Algeciras, grâce à la Conférence d'Accra et maintenant d'Addis-Abeba, les peuples d'Afrique peuvent enfin débattre de leurs problèmes et de leur avenir,

Haïlé Sélassié 1^{er} lors de l'inauguration de la Maison de l'Afrique, le 26 février 1961



Conférence conjointe d'une organisation non gouvernementale africaine et d'une table ronde de rédacteurs, organisée à la Maison de l'Afrique, Addis-Abeba, 12-21 février 1970. Le premier Secrétaire général de l'OUA., Diallo Telli (à gauche), prend la parole. Photo © CEA



Conception architecturale en 3D de l'intérieur

Vue de l'entrée de la Maison de l'Afrique,
Addis-Abeba. Photo © CEA





Durant la signature de l'accord pour la rénovation de la Maison de l'Afrique. De gauche à droite : Collen Kelapile, ancien Chef de cabinet à la CEA, Antonio Baio, gestionnaire du projet de la Maison de l'Afrique, Carlos Haddad, Directeur de la Division de l'administration, Hirut Zemene Kasa, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, Jim Ocitti, ancien Directeur de la Division de l'information et de la gestion du savoir de la CEA et Mme Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la CEA.

La Maison de l'Afrique comprend la grande salle de conférence, le salon des délégués, une salle publique, des salles d'attente pour le public, la galerie, des passages de communication et des salles de réunion. Le Hall est l'endroit où les décideurs africains se sont réunis pour influencer et faire avancer les principales questions relevant du programme de développement de l'Afrique. Il a accueilli une multitude de conférences internationales et la Commission y organise encore de nombreuses conférences et réunions de haut niveau qui façonnent le paysage du développement continental.

Le 13 avril 2018, suite à l'approbation par l'Assemblée générale du projet de rénovation de la Maison de l'Afrique dont la réalisation a été confiée à la CEA, la Secrétaire exécutive, Vera Songwe, et la Ministre éthiopienne des affaires étrangères, Hirut Zemene, ont signé un accord marquant le début du projet de rénovation qui va régénérer le bâtiment pour en faire un complexe de conférence de pointe, tout en restaurant et préservant les valeurs historiques et culturelles inscrites dans son architecture. En plus de moderniser et de réaménager la salle des plénières avec des améliorations technologiques, les travaux comporteront aussi l'installation d'une salle d'exposition permanente dans le cadre du centre d'accueil de visiteurs, pour en faire une attraction touristique d'avant-garde. L'aménagement structurel améliorera la résilience, la sûreté et le confort des fonctions du bâtiment et la rénovation devrait être achevée en 2021.

Ici aussi, il est possible d'édifier des bâtiments historiques

Empereur Haïlé Sélassié 1^{er}, 26 février 1961

7 PERSPECTIVES D'AVENIR :

Réorienter le programme
de travail de la CEA en
réponse aux besoins d'un
continent résilient en
pleine évolution



L'Afrique se trouve dans un nouvel environnement macroéconomique où les politiques changeantes des pays émergents et les dynamiques régionales orientent les débats dans le monde entier. La capacité du continent de réagir aux problèmes nouveaux et émergents va dépendre de la création indispensable de nombreux emplois et d'une croissance économique durable en tirant pleinement parti de ses propres ressources humaines, physiques et sociales. Cette évolution exige de la Commission qu'elle réoriente ses directions stratégiques et ses programmes pour faire en sorte de répondre aux besoins changeants des États membres.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine peuvent servir de base pour permettre à l'Afrique de réaliser un développement durable et inclusif. Les rapides changements technologiques offrent aux populations africaines jeunes et novatrices des opportunités de transformer rapidement le continent. Les pays d'Afrique doivent mobiliser des milliards et des milliards de dollars en faveur du financement du développement. Le rôle du secteur privé dans le bon fonctionnement du marché des capitaux est crucial. En mobilisant le secteur privé, l'Afrique peut repousser les frontières de la production, susciter des économies durables, créer de nouveaux emplois et bâtir un continent prospère.

À l'aube de sa septième décennie, la CEA se repositionne pour continuer à répondre aux priorités et aux aspirations des Africains, processus qui tient compte également des réformes en cours du système des Nations Unies pour le développement et de l'accent mis par le Secrétaire général sur la consolidation des collaborations dans l'ensemble de l'ONU et dans le contexte africain.

Par conséquent, la nouvelle vision de la CEA s'articule autour de la conception d'idées et d'activités visant à promouvoir une Afrique autonome, inclusive et transformée. La CEA mène ce processus en ayant à l'esprit la nécessité de relier les priorités de développement aux questions de paix et de sécurité et de l'importance de ses engagements auprès de l'Union africaine.



Pour réaliser cette vision, l'orientation programmatique de la CEA va maintenant se concentrer sur les cinq directions stratégiques suivantes :

1. Promouvoir le rôle de la CEA en tant qu'éminente institution de savoirs en améliorant le profil de connaissances de ses fonctionnaires ;
2. Développer des options de politiques macroéconomiques et structurelles visant l'accélération de la diversification économique et de la création d'emplois ;
3. Concevoir et réaliser des modèles innovants de financement pour les infrastructures, les avoirs humains, physiques et sociaux nécessaires à la transformation de l'Afrique ;
4. Apporter des solutions aux défis régionaux et transfrontaliers, mettant l'accent sur la paix, la sécurité et l'inclusion sociale qui sont au cœur du développement ;
5. Défendre la position de l'Afrique dans le monde en développant des réponses régionales en contribution aux questions mondiales de gouvernance.

Pour réaliser efficacement ces orientations stratégiques, la CEA va axer son travail sur ces neuf domaines interdépendants et complémentaires :

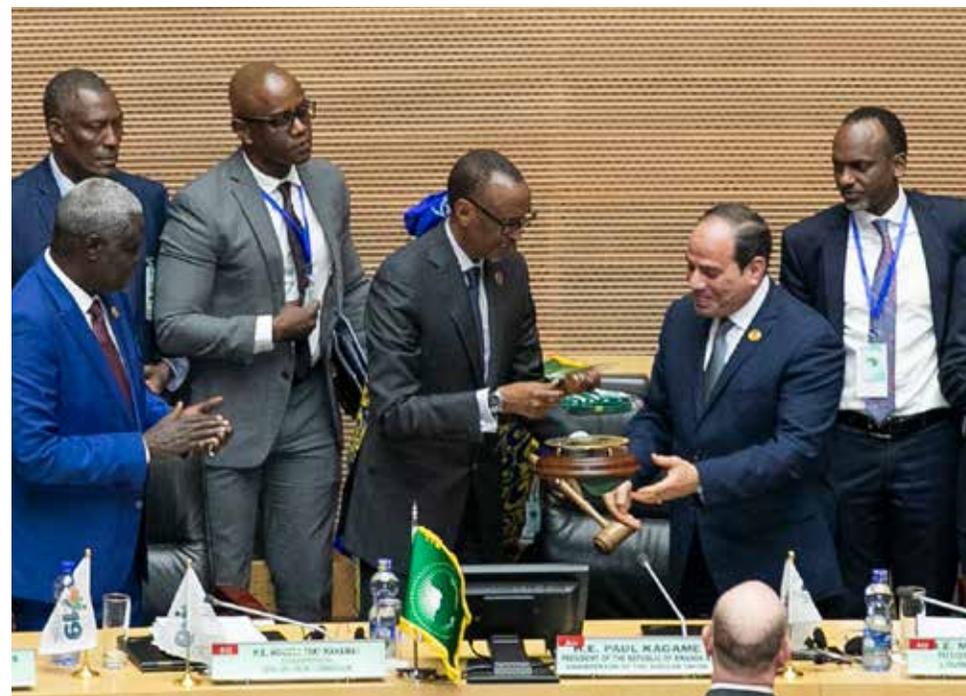
1. Politique macroéconomique et gouvernance ;
2. Intégration régionale et commerce ;
3. Développement du secteur privé et financements ;
4. Données et statistiques, et changements climatiques ;
5. Environnement et gestion des ressources naturelles ;
6. Parité entre hommes et femmes et place des femmes dans le développement ;
7. Activités sous-régionales en faveur du développement ;
8. Développement économique et planification ;
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale.

La CEA exécutera ses programmes suivant ses trois grands rôles (organisation de réunions, laboratoire d'idées et opérations) pour aider les États membres à construire les institutions solides dont ils ont besoin pour leur développement socioéconomique.

L'Organisation des Nations Unies noue un partenariat avec l'Union africaine



Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki, signent un accord-cadre entre les deux organisations. Addis-Abeba (Éthiopie), 27 janvier 2018. Photo © CEA



Le Président rwandais, M. Paul Kagame, transmet la présidence de l'Union africaine au Président égyptien, M. Abdel Fattah Al-Sisi, durant la cérémonie d'ouverture de la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine le 10 février 2019. Photo © Union africaine



À l'occasion de la signature, le Secrétaire général, M. António Guterres, a fait observer que « l'élimination de la pauvreté [était] la priorité absolue de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et qu'il était heureux que, « aujourd'hui, nous ayons signé l'accord-cadre pour leur mise en œuvre ». Il a ajouté : « Une coopération étroite avec l'Union africaine est essentielle pour que l'ONU puisse remplir son mandat... La communauté internationale ne pourra pas réussir dans son action en faveur du développement, si l'Afrique ne réussit pas son développement en tirant parti du "dividende" de sa jeunesse... Nous serons aux côtés de l'Union africaine, tout en respectant le leadership de l'Afrique dans la recherche de solutions aux problèmes africains, pour apporter notre aide [à cet égard] ».

Dans le même ordre d'idées, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, s'est félicité du partenariat existant entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, ajoutant que la signature de l'accord-cadre permettrait d'accélérer la réalisation des deux programmes.

Le lien entre la paix, la sécurité et le développement dans la mise en œuvre des deux programmes en Afrique est souligné dans l'accord-cadre. Une approche harmonisée et intégrée de la mise en œuvre des deux programmes permettra de réduire au minimum les doubles emplois, d'optimiser la mobilisation des ressources intérieures et de l'appui des parties prenantes extérieures et des partenaires de développement, et de renforcer les partenariats.

Les programmes de développement de l'Afrique côte à côte

OBJEC-TIFS DE DÉVELOP-PEMENT DURABLE	OBJECTIFS DE L'AGENDA 2063
 <p>1. PAS DE PAUVRETE</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p> <p>17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie</p>
 <p>2. FAIM «ZERO»</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris</p> <p>4. Des économies et des emplois transformés</p> <p>5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p> <p>8. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération)</p>
 <p>3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p> <p>17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie</p>
 <p>4. EDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>2. Des citoyens bien instruits et la révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation</p> <p>16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine</p> <p>17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie</p> <p>18. Jeunesse autonome et engagée</p>
 <p>5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris</p> <p>5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production</p> <p>10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique</p> <p>17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie</p>
 <p>6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p>
 <p>7. ENERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>6. Économie bleu / des océans pour une croissance économique accélérée</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p> <p>10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique</p>
 <p>8. TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>2. Des citoyens bien instruits et la révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p> <p>16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine</p> <p>17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie</p> <p>18. Jeunesse autonome et engagée</p>
 <p>9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>4. Des économies et des emplois transformés</p> <p>5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production</p> <p>6. Économie bleu / des océans pour une croissance économique accélérée</p> <p>8. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération)</p> <p>10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique</p> <p>19. Une Afrique considérée comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique</p>
 <p>10. INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>8. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération)</p> <p>16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine</p> <p>20. L'Afrique qui n'est plus tributaire de l'aide et prend entièrement en charge le financement de son développement</p>
 <p>11. VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p> <p>10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p> <p>16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine</p>
 <p>12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>4. Des économies et des emplois transformés</p> <p>5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p> <p>16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine</p>
 <p>13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p>
 <p>14. VIE AQUATIQUE</p>	<p>4. Des économies et des emplois transformés</p> <p>6. Économie bleu / des océans pour une croissance économique accélérée</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p>
 <p>15. VIE TERRESTRE</p>	<p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p>
 <p>16. PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>11. Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p> <p>13. Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité</p> <p>17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie</p> <p>18. Jeunesse autonome et engagée</p>
 <p>17. PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>4. Des économies et des emplois transformés</p> <p>10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p> <p>19. Une Afrique considérée comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique</p> <p>20. L'Afrique qui n'est plus tributaire de l'aide et prend entièrement en charge le financement de son développement</p>

Le personnel de la CEA au travail







Design, layout and production by Phoenix Design Aid A/S, a CO₂ neutral company accredited in the fields of quality (ISO 9001), environment (ISO 14001) and CSR (DS 49001) and approved provider of FSC™ certified products. Printed on environmentally friendly paper without chlorine and with vegetable-based inks. The printed matter is recyclable.

